

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances

Mardi 16 avril 2013

*Application de l'art. 152 du règlement

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <i>Ouverture de la séance</i> | 1 |
| <i>Organisation des travaux</i> | 1 |
| <i>Examen de l'arriéré</i> | 1 |
| <i>Projets et propositions</i> | 1 |
| <i>Budget initial de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) pour l'année 2013</i> | 1 |
| <i>Désignation d'un rapporteur</i> | 1 |
| <i>Exposé de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances</i> | |
| Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances..... | 1 |
| <i>Exposé de Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH</i> | |
| Orateurs : M. le Président, Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH..... | 4 |
| <i>Exposé de M. Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH</i> | |
| Orateurs : M. le Président, M. Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH..... | 13 |
| <i>Échange de vues</i> | |
| Orateurs : M. le Président, Mme Péciaux, M. Dodrimont, Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, MM. Tanzilli, Tiberghien, M. Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH, MM. Daele, Elsen, Mme Reuter | 14 |
| <i>Confiance au président et au rapporteur</i> | 37 |
| <i>Reprise de la séance</i> | 38 |
| <i>Proposition de résolution visant à dégager une solution rapide pour les personnes en situation de handicap en attente d'un budget d'assistance personnelle, déposée par M. Dodrimont, Mmes Bertouille et Reuter (Doc.764 (2012-2013)N° 1)</i> | 38 |
| <i>Désignation d'un rapporteur</i> | 38 |
| <i>Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution</i> | |
| Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont..... | 38 |
| <i>Discussion générale</i> | |
| Orateurs : M. le Président, MM. Dodrimont, Elsen..... | 38 |

Vote

Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. .38

Confiance au président et au rapporteur..... 39

Interpellations et questions orales..... 39

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées..... 39

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le langage des signes dans les médias »

Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 39

Question orale de Mme Linard à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la taxation en tant que seconde résidence des habitations conservées par les personnes admises en maison de repos »;

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la taxe de seconde résidence pour les personnes en maison de repos »

Orateurs : M. le Président, Mme Linard, M. Dodrimont, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 40

Question orale de Mme Trotta à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la prise en charge des personnes anorexiques »

Orateurs : M. le Président, Mme Trotta, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 42

Question orale de M. Elsen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'évaluation du Plan de cohésion sociale 2009-2013 et les perspectives pour le Plan de cohésion sociale 2014-2019 en Wallonie »

Orateurs : M. le Président, M. Elsen, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 44

Question orale de M. Tanzilli à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le Plan grand froid 2012-2013 »;

Question orale de Mme Meerhaeghe à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la prolongation du Plan grand froid 2012-2013 »

Orateurs : M. le Président, M. Tanzilli, Mme Meerhaeghe, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 47

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les nouveaux moyens dégagés pour le secteur des maisons de repos »

Orateurs : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité

| | |
|--|----|
| des chances..... | 50 |
| <i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le dernier rapport de Respect Seniors sur la maltraitance des personnes âgées »</i> | |
| Orateurs : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... | 51 |
| <i>Liste des intervenants.....</i> | 53 |
| <i>Abréviations courantes.....</i> | 54 |

Présidence de M. Tiberghien, Vice-Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 9 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Il me revient d'excuser M. le Président Onkelinx ainsi que Mme Bertouille.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - Personne ne désirant s'exprimer sur l'examen de l'arriéré, celui-ci est reporté à la prochaine commission.

PROJETS ET PROPOSITIONS

BUDGET INITIAL DE L'AGENCE WALLONNE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (AWIPH) POUR L'ANNÉE 2013

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le budget initial de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) pour l'année 2013.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Pécriaux est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances

M. le Président. - La parole est Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Bonjour à tous, les membres de la commission, mais aussi M. le Président, Mme l'administratrice générale et les membres du personnel de l'AWIPH qui sont présents parmi nous aujourd'hui pour évoquer le budget de l'AWIPH tant attendu. Chaque fois qu'on examine le budget de la Région, tous les membres de la commission sont

impatiens de savoir quand nous aurons le détail d'un morceau important de budget. Malgré tout, c'est près de 600 millions d'euros sur l'ensemble du budget consacré au département santé, action sociale et égalité des chances. Cela vaut la peine que l'on dédicace une séance de commission tout à fait spécifique.

J'avais prévu une présentation powerpoint, mais nous avons quelques soucis techniques. Je vais avancer.

Les besoins et surtout les attentes des personnes en situation de handicap sont extrêmement nombreux. Les moyens budgétaires a contrario restent fortement limités, telle est la réalité du contexte dans lequel nous devons travailler.

Je replacerai aussi le contexte de la confection de ce budget dans le cadre de plusieurs faits divers récents. À Liège, une maman tuait ses enfants, deux jeunes adultes handicapés mentaux. Je pense aussi à plusieurs déclarations dans la presse, selon lesquelles il aurait été mis fin aux budgets d'assistance personnelle. Je vous rassure tout de suite, ce n'est pas le cas, mais c'est un important débat. Je pense encore à la question des Français. J'ai accueilli la ministre française dans une institution du Brabant wallon dans le cadre de l'accord de coopération. Aussitôt accueillie, aussitôt les rumeurs reparties sur la question des Français qui viennent prendre la place de nos Wallons. Il fallait évidemment couper court à ce genre de rumeurs et tenter de rétablir la vérité.

Il y a avait donc des attentes énormes de la part des personnes en situation de handicap, mais aussi et surtout de leurs proches et de leur famille. Besoins et attentes que je mesure très bien, qui ont guidé mon action, pas depuis ce budget, mais depuis le début de la législature. Le contrat de gestion, qui a été conclu en juin de l'année dernière, entre le Gouvernement wallon et l'AWIPH, traduit, au travers de quatre axes stratégiques, les réponses que le gouvernement va pouvoir apporter à toutes ces situations d'ici l'horizon 2017, puisque c'est une durée de cinq ans.

Je ne vais pas revenir en détail sur les différents axes du contrat de gestion, puisqu'il avait fait l'objet d'une présentation lors d'une séance spécifique de notre commission, juste après la signature du contrat de gestion.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, la politique des personnes

handicapées doit faire face à deux enjeux fondamentaux : premièrement, c'est le cas pour l'ensemble de la population et les personnes en situation de handicap n'y échappent pas, la question de l'allongement de la vie, un affreux terme qui signifie vieillissement, deuxièmement, l'augmentation du nombre de demandes.

En ce qui concerne le vieillissement progressif de la population, c'est une tendance de fond qui est en train de marquer non seulement la structure, mais aussi le fonctionnement de notre société. Il nous revient de poser les choix pour qu'ils s'articulent au mieux, pour que chacun y trouve sa place. Ce sera encore plus le cas dans les décennies à venir. L'espérance de vie des personnes en situation de handicap s'est accrue de plus de 35 % en moins de 20 ans. C'est énorme. À titre d'exemple, aujourd'hui, une personne trisomique sur deux atteint bien l'âge de 65 ans. Ce n'était pas le cas il y a quelques dizaines d'années.

Cette nouvelle réalité n'est pas sans impact sur les prestations de l'AWIPH. En effet, l'évolution se traduit par des augmentations importantes dans toutes les sphères d'activité de l'AWIPH. Aucune n'est épargnée. Sont plus fortement touchés les domaines des aides techniques, particulièrement dans les aménagements du domicile, mais aussi la question des places dans les services résidentiels et d'accueil de jour pour adultes.

Ainsi, la population des services pour adultes a vieilli considérablement au cours de ces 20 dernières années. Cette situation n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des services, avec un accroissement important des interventions en matière d'aide à la vie journalière et en matière de prestations de santé. Le fonctionnement des services va évoluer. En, plus, l'allongement de l'espérance de vie a un effet à due concurrence sur la durée du séjour des personnes dans les institutions. L'allongement de la durée du séjour dans les institutions diminue de fait le nombre de nouvelles entrées dans le service, créant par là même une espèce de bouchon à l'entrée des institutions. C'est cette fameuse question de la liste d'attente.

Rapidement, quelques chiffres :

- 40 % de la population des demandeurs de l'AWIPH, toutes catégories confondues, a plus de 45 ans ;
- 66 % des bénéficiaires d'aide technique ont plus de 45 ans ;
- 65 % pour les résidents des structures pour adultes, qui ont plus de 65 ans ;
- 27 % des personnes accueillies en journée ont plus de 45 ans.

Le phénomène se retrouve aussi dans les entreprises de travail adapté, l'emploi n'échappe pas à cette règle. Dans les ETA aujourd'hui, c'est 47 % de travailleurs qui ont plus de 45 ans. Le travail des cellules de maintien doit évidemment permettre de répondre à ces demandes

grandissantes. Les cellules de maintien vont permettre, avec des tâches spécifiques, avec un encadrement plus intensif des travailleurs âgés et lourdement handicapés, de maintenir ces travailleurs à l'emploi.

En ce qui concerne l'augmentation des demandes, plus particulièrement des demandeurs, l'AWIPH a enregistré une augmentation de près de 40 % sur les cinq dernières années. L'augmentation importante touche tous les secteurs d'activités, aussi bien l'emploi à la formation, l'accueil, l'hébergement, l'aide en milieu de vie et le nombre de demandes est passé de 16 635 à plus de 23 300 demandes, l'année dernière.

Il est primordial de ne pas oublier bien sûr les jeunes : la transition 16-25 ans. Près de mille jeunes de plus de 18 ans vont dans les trois ans sortir de l'enseignement spécial, avec quelles perspectives devant eux en termes d'emploi ou en termes d'activité de journée - avec ce que je viens de vous expliquer précédemment et le maintien de longue durée dans les services des personnes ? Sur ces quelques mille jeunes, un peu plus 700 ont suivi un enseignement de forme 2 visant donc l'accès à un emploi en entreprise de travail adapté. Cinquante pour cent des demandes urgentes en accueil hébergement émanent de personnes de l'âge, justement entre 16 et 25 ans.

Les demandes ont évolué aussi, considérant que la société elle-même évolue et dans la société les modèles familiaux. Aujourd'hui, les deux parents dans une famille travaillent, si bien que lorsque le handicap survient dans la famille, il n'est pas rare que l'un des deux parents doive opérer des choix et, en général, c'est souvent l'épouse ou la compagne qui va faire le choix par défaut de cesser ou de renoncer ou de réduire son activité professionnelle.

Dès lors, les personnes en situation de handicap seront très réceptives à une souplesse en termes de réponses à leurs besoins. Ce sont peut-être des réponses plus diversifiées, plus souples, qui demain vont permettre de trouver les solutions et, en tout cas, nous devons continuer à évoluer dans les réponses à apporter aux besoins de ces familles. Pour cela, il faut continuer à déployer l'offre de services.

Alors quelques objectifs à l'horizon 2017) 2017 parce que c'est tout simplement l'horizon du contrat de gestion Monsieur le Président, ce sont les cinq ans. Plus de places d'accueil et d'hébergement, cela va de soi, il en manque aujourd'hui. Il faut poursuivre les efforts. Depuis l'entame de la législature, ce sont près de 200 nouvelles places d'accueil d'hébergement qui ont été créées. Cinquante bénéficiaires supplémentaires pourront trouver une place cette année 2013 grâce au budget, nous allons y revenir, et l'objectif est d'atteindre, à l'horizon 2017, 500 places supplémentaires.

En termes de bénéficiaires de services-pilotes, nous voulons tripler les bénéficiaires d'ici 2017. Qu'il s'agisse

des activités de valorisation citoyenne d'utilité sociale qui occupent environ, aujourd'hui, 200 personnes, les logements supervisés, dont nous avons déjà parlé, ce sont aujourd'hui une bonne centaine de bénéficiaires ou encore les fameux Services Répit qui permettent de trouver des solutions pour plus de 900 bénéficiaires. Cela veut dire que nous sommes à un peu plus de 1 200-1 300 cas, aujourd'hui. Grâce à ces expériences pilotes, l'objectif est de tripler, de forcer la dose, de tripler la mise et cette année sera évidemment consacrée à la pérennisation des projets via la réglementation.

En termes d'emplois adaptés, notre volonté est de soutenir encore et toujours - souvenez-vous du plan de relance. Je pense qu'il faut continuer à trouver les solutions pour un secteur qui n'a pas été épargné par la crise évidemment, mais qui toutefois se redresse, malgré les difficultés connues récemment avec des pertes d'ETA. Il faut, me semble-il, continuer à soutenir le travail en réseaux entre les entreprises adaptées et trouver surtout de nouveaux créneaux d'activité des secteurs porteurs d'emploi et peut-être qu'au travers du Plan Marshall, on peut trouver aussi des solutions.

Soutenir le maintien à domicile encore et toujours, vous voyez que c'est un leitmotiv que ce soit pour la politique des aînés ou dans la politique en faveur des bénéficiaires en situation de handicap. Comment cela se traduit-il principalement à l'AWIPH, aujourd'hui ? EH bien, c'est le budget d'assistance personnelle bien sûr qui existe depuis 2008, qui à l'entame de la législature était à peine mise en œuvre et qui a permis, aujourd'hui, le maintien à domicile de 250 personnes en situation de handicap. La formule répond à un réel souhait des personnes de rester le plus longtemps possible à domicile, en autonomie. On le sait, plusieurs centaines de personnes sont, aujourd'hui, inscrites sur des listes d'attente. Et parallèlement à l'augmentation de l'offre en service d'accueil et d'hébergement, nous trouvons qu'il faut augmenter les moyens pour permettre aux personnes lourdement handicapées, malgré tout, de pouvoir rester chez elles et dès lors à l'horizon 2017, c'est aussi 500 nouveaux BAP supplémentaires que nous voulons atteindre.

En termes de services ambulatoires, je pense à l'aide précoce pour les enfants et leur famille, à l'aide à l'intégration pour les adolescents ou l'accompagnement des adultes. Aujourd'hui, c'est un public, au global, de 7 500 personnes. L'objectif est d'atteindre 9 000 personnes d'ici 2017 avec un effort particulier en faveur de l'aide précoce cette année, puisque nous savons que le moment même de l'annonce du handicap est une épreuve extrêmement douloureuse, et que c'est à ce moment très précis qu'il faut déjà être aux côtés des familles et des personnes en situation de handicap.

Alors bien sûr, rester chez soi c'est la question du logement, faire en sorte que davantage de logements soient adaptables aux handicaps. Là je travaille bien sûr avec mon collègue en charge du logement pour

maintenir les personnes à domicile chez soi, c'est encore et toujours le premier choix. Cela ne peut se concevoir que si les services de soutien sont organisés, si les logements sont adaptés ; il faut donc augmenter la proportion de logements publics adaptables aux handicaps. Mon collègue a un plan qui permettrait d'augmenter de 30 % les logements publics adaptables.

Mais revenons - tout cela, ce sont des objectifs ; après les enjeux, les objectifs - au budget 2013 de l'AWIPH en rappelant qu'il s'inscrit cette année encore dans une double contrainte bien sûr, elle de la rigueur budgétaire - les moyens sont limités - et d'autre part la nécessité de poursuivre malgré tout le déploiement de réponses aux demandes des personnes en situation de handicap.

Nous partons d'une dotation qui est, aujourd'hui, de 581 000 000 d'euros contre 498 000 000 en 2009, soit une augmentation de près de 84 000 000 sur les quelques années de législature. Rappelons bien sûr que le budget total de l'AWIPH s'élève à plus de 667 000 000, qu'il y a des recettes propres évidemment via les contributions des bénéficiaires. Et le budget 2013, par rapport à l'année dernière, c'est une augmentation de 24 600 000 euros qui permettent de couvrir, bien sûr l'indexation, la progression barémique et l'augmentation des besoins. Les années antérieures, on avait couvert également les accords du non marchand, de nouvelles politiques et la progression dépenses de l'AWIPH en matières d'aide matérielle et d'aide à l'emploi, qui je viens de vous le dire vont au croissant.

Je laisserais bien sûr le soin à l'AWIPH et en particulier à Mme l'administratrice générale d'exposer toute la ventilation du budget, programme par programme, et d'exposer plus avant les actions bien sûr de l'AWIPH.

Le budget qui vous est présenté aujourd'hui a été approuvé par le Gouvernement wallon le 14 mars dernier. Le budget initial de l'AWIPH rencontre les augmentations pour faire face aux dépenses en aide matérielle, en aide à l'emploi, à la prise en charge de cas prioritaires, puisqu'il réserve une enveloppe de 600 000 euros. Mais malheureusement, ce n'est pas suffisant vu l'augmentation des besoins, vu l'importance des demandes et donc j'ai sollicité de l'AWIPH de procéder à un ajustement budgétaire pour dégager des moyens, à consacrer, pour partie, au budget d'assistance personnelle et pour partie au service d'aide précoce. Cet ajustement budgétaire sera examiné incessamment sous peu - je pense que c'est fin avril - par le comité de gestion de l'AWIPH.

En ce qui concerne plus particulièrement le budget d'assistance personnelle. Aujourd'hui, le budget afférent à cette politique s'élève à 2 000 000 d'euros. Vu le nombre de demandeurs en attente d'octroi de ce budget d'assistance personnelle, nous voulons augmenter ce

dispositif à concurrence d'une dotation supplémentaire de 400 000 euros et outre ce budget, évidemment, nous connaissons la situation de sous-consommation, que nous avons déjà évoqué précédemment en commission, cela n'a échappé à personne. Et donc, à mon initiative, l'AWIPH a été autorisée à opérer une sur-réservation des moyens octroyés pour le budget de l'assistance personnelle à concurrence de 115 %. Ce qui veut dire que 2 000 000 + 400 000 + les 15 % de sur-réservation, nous amène à un budget alloué au BAP de 2 760 000 euros, ce qui permettrait d'accorder des moyens complémentaires et des aides à environ une petite centaine de nouveaux bénéficiaires. On sait que les aides varient en fonction de cas personnels évidemment.

L'AWIPH est aussi chargée d'assurer un monitoring, bien sûr parce que si on sur réserve des moyens, il est évident qu'à un moment donné, on doit se poser la question de savoir où on en est dans l'utilisation des enveloppes, cela semble évident. L'AWIPH est chargé d'assurer un monitoring trimestriel des dépenses conséquentes au BAP pour ajuster la surréservation dans l'hypothèse où le taux d'exécution tout à coup devrait augmenter de manière trop conséquente.

Quant aux services d'aide précoce, les moyens supplémentaires octroyés permettront d'augmenter d'un quart temps l'équipe d'accompagnement de chacun des services, aujourd'hui, il y a 20 services d'aide précoce en Wallonie et actuellement, c'est 1,75 équivalent temps plein affecté à l'accompagnement et 0,75 équivalent temps plein pour la direction du service qui est aidé par ces services d'aide précoce ? Les enfants évidemment, c'est le public et on parle d'environ 2 100 enfants aidés chaque année.

Le budget supplémentaire octroyé via le quart temps dans chacun des services permettrait d'augmenter le nombre de bénéficiaires d'environ 300 enfants supplémentaires.

Enfin, quant à l'analyse de la consommation de budget relatif aux cas prioritaires, une marge d'un million d'euros a été détectée. Ceci viendra donc s'ajouter aux 600 000 euros initialement prévus. C'est ainsi 1,6 million euros pour les mathématiciens en herbe qui seront prévus en 2013 pour faire face à ces nouveaux cas prioritaires, traduction en terme de bénéficiaire, environ 50 cas par an. Là, on sait que cela coûte énormément, bien sûr.

Je terminerai en remerciant par avance, administratrice générale de l'AWIPH et tout son personnel, pas uniquement les personnes qui sont ici. Vous êtes chargée de porter le message à l'interne pour l'investissement au quotidien en faveur des personnes en situation d'handicap, non seulement le personnel de l'agence, mais aussi tous ceux qui tournent autour de l'agence, que ce soit dans les différents comités, mais tous ceux du comité de gestion qui accomplissent un

travail exceptionnel en examinant tous ces dossiers avec, à la fois, beaucoup de sollicitude, mais aussi la difficulté des moyens financiers. L'implication de tout le personnel de l'AWIPH dans le processus d'élaboration du contrat de gestion, souvenez-vous, le foisonnement d'initiatives et de projets, on l'a vu au travers des expériences pilotes où Madame l'administratrice générale va encore le démontrer au travers de son exposé. Tout cela montre à quel point l'organisme met en œuvre une politique du gouvernement avec dynamisme et fort et à propos.

Je leur réitère donc bien naturellement toute ma confiance.

Exposé de Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH

M. le Président. - La parole est à Mme Baudine.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Monsieur le Président, merci, Madame la Ministre aussi. Je ne manquerai pas de traduire vos remerciements auprès de tout le personnel, je pense que tout le monde sera très heureux de savoir que nous travaillons à vos satisfactions.

Pour reprendre le budget, je pense qu'on va pouvoir passer assez vite. Pas de budget, dotation 2013 : 580 000 euros, on a eu les suppléments qui étaient les suppléments pour tout ce qui est évolution barémique et index. Je ne m'attarde pas sur les montants spécifiques.

Ce qui est intéressant, c'est d'arriver à la ventilation des dépenses sur 2013. Quand on reprend le budget de l'agence, on se rend compte que la grosse partie de nos budgets c'est actuellement le département accueil et hébergement à raison de 64 %, ensuite le département emploi et formation, à la fois les aides en entreprise, mais aussi les ETA, tout ce qui est formation, pour 21 %. Le département aide au milieu de vie : 9 % et là, ce sont des éléments intéressants parce que l'on voit qu'avec des montants moindres, on touche quand même beaucoup de personnes et donc, le maintien à domicile à tout son sens. On a 1 % pour la direction générale et 4 % pour les ressources internes, tout cela concerne en fait tout ce qui est informatique, fonctionnement et budget du personnel, le budget du personnel de l'agence représentant en gros, au total, 24 millions d'euros pour le personnel.

Un petit pour cent pour ce qui est programmation, inspection et évaluation. Là, c'est pour les projets pilotes que l'on met en œuvre. On voit que l'énorme partie du budget de l'agence est tournée vers l'extérieur et vers les besoins nécessaires pour les personnes handicapées et les services qui leur donnent les aides dont elles ont besoin.

Si on veut détailler le budget, on voit donc que sur

l'ensemble de nos dépenses on va arriver en budget 2013 à 667 millions d'euros, ce n'est pas rien, je pense qu'on doit quand même le dire, on ne couvre pas tout, mais on a quand même un budget qui est assez énorme. Si on enlève les 30 millions d'euros de l'agence, le reste c'est vraiment tourné vers les personnes handicapées. On se rend compte que les besoins sont immenses et que nous devons, comme le disait Mme la ministre, essayer de travailler à l'interne, à transformer aussi ces budgets pour mieux répondre à plus de personnes avec les mêmes moyens pour essayer de ne pas partir dans un budget qu'on ne pourrait pas tenir.

Le détail est là, on voit à nouveau que l'hébergement, 420 millions d'euros, c'est normal que ce si un budget important puisque ce sont toutes les structures qui accueillent les personnes, soit en activité de jour, soit en activité de jour plus nuit, soit nuit pour tout ce qui est appartement supervisé ou SRNA – Service résidentiel de nuit.

Le département emploi-formation quant à lui fait 136 millions d'euros, presque 137, c'est un département très important puisque si on veut valoriser les personnes, il faut qu'elles aient un emploi, c'est une source de reconnaissance sociale importante. Dans ces 136 millions d'euros, on va retrouver d'une part, les ETA, l'emploi ordinaire à raison de 28 millions d'euros, ce sont des primes de compensation que l'on va donner aux personnes qui travaillent dans le privé, pour compenser la perte de rendement et faire en sorte que la personne soit acceptée avec ses difficultés. Nonante-trois millions d'euros pour nos entreprises de travail adapté, toute la subsidiation de l'emploi. Presque 14 millions d'euros pour les centres de formation professionnelle, je pense qu'on ne doit pas sous-estimer l'importance de nos centres de formation professionnelle, qu'ils viennent, je dirais, en supplément des centres de formation traditionnelle que sont ceux du Forem ou de l'IFAPME, l'objectif c'est vraiment pour l'agence d'être résiduaire, quand une personne handicapée n'arrive pas à trouver dans le système ordinaire, une formation qui lui convient ou qu'elle a besoin d'un encadrement plus important, elle peut trouver une réponse dans nos centres de formation professionnelle et puis, les centres de réadaptation fonctionnelle, réadaptation après accident : 1,5 million d'euros.

Le département de l'aide en milieu de vie : 62 millions d'euros, c'est aussi important. C'est comme le disait Mme la Ministre, tout ce qui permet à la personne de rester dans le milieu de vie le plus tôt possible. On a travaillé avec les parents à la plate-forme « Annonce du handicap », mais là, c'est une plate-forme qui est gérée par des parents parce que l'annonce du handicap est un moment important, mais il ne suffit pas d'accompagner l'annonce, il faut après aider les parents à trouver les structures adéquates. Qu'est-ce qu'on y retrouve ? Les services d'aide précoce qui suit l'enfant jusqu'à huit ans, le service de l'aide à l'intégration qui le suit jusque 21

ans et le service d'accompagnement pour l'accompagnement dans le milieu de vie. On a aussi maintenant d'autres initiatives qui sont reprises ailleurs, mais qui sont aussi milieu de vie, qui sont les logements encadrés, que l'on essaie de développer en transversalité, mais j'y reviendrai plus tard.

On a la direction en coordination des bureaux régionaux. Là, vous voyez que le budget c'est zéro et cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien. Pas du tout. Mais cela veut dire que le budget, en fait, c'est surtout du personnel interne à l'agence. On a décidé après de vous montrer le budget de façon différente, pour vous montrer qu'en fait, on peut très bien ne pas avoir prévu un budget d'un euro, mais quand même faire pas mal de choses et la coordination des bureaux régionaux, c'est vraiment un point central chez nous puisque cela va être la base du nouveau système qu'on veut mettre en place pour accompagner les personnes, à terme de 2017, ce serait pouvoir avoir un référent dans nos bureaux régionaux qui suit la personne tout au long de sa vie. Pour le moment, en fonction des aides qu'elle demande, elle va passer dans un service ou dans l'autre, on voudrait vraiment faire la révolution d'ici à cinq ans et pouvoir dire : quand j'arrive dans un BR, je vais voir Monsieur un tel ou Madame une telle parce que c'est mon référent, c'est lui qui me connaît, c'est lui qui va m'aider.

Les services aide en milieu de vie, on est toujours dans l'aide au milieu de vie, on a l'aide individuel et là, aide individuelle, service en milieu de vie, je viens de vous en parler. L'aide individuelle, c'est tout ce qui est aide technique pour les personnes ou les services d'accompagnement aussi pour les études universitaires.

Et puis le reste : on a donc la Direction générale avec tous les programmes d'informatisation, les ressources internes – c'est le département où on retrouve le budget du personnel, avec l'index et la progression barémique. À cela s'ajoute évidemment les frais de fonctionnement de l'agence et puis, on a la programmation Inspection-Evaluation où on retrouve des programmes. On ne retrouve pas seulement nos services audit-qualité, mais aussi nos projets pilotes puisque nous voulons introduire de nouvelles façons de travailler avec les personnes handicapées.

Comme je vous le disais, on a voulu vous présenter le budget des dépenses avec un autre regard, c'est-à-dire le regard du contrat de gestion. Madame la Ministre vous l'a présenté, c'est notre plan d'action pour cinq ans, et donc il est logique d'y lier le budget. Et nous avons voulu, non seulement le lier au contrat de gestion, mais aussi au coût du personnel de l'agence. Pour vous montrer comment sont réparties les forces vives de l'agence dans l'aide aux personnes handicapées.

Les forces vives de l'agence et puis les subventions : je voulais montrer que 90 % du budget sont des subventions vers des services et des associations, vers

les personnes handicapées, vers les entreprises parfois, et puis quand il s'agit de budget interne, d'achat de papier ou de matériel, on va vers les fournisseurs. On a voulu vous montrer que cela faisait aussi partie de nos dépenses.

Rapidement, et Mme la Ministre vous en a parlé, on a les quatre axes du contrat de gestion. C'est le stade que je vous avais déjà présenté en septembre, quand on a parlé du contrat de gestion. Quatre axes, une société inclusive, un continuum de prestations pour que la personne puisse trouver ce dont elle a besoin tout au long de sa vie, une qualité accrue des prestations, et une organisation efficiente et plus durable. Tout cela est tourné vers l'interne parce que nous estimons que nous devons toujours travailler mieux, avoir des délais plus courts, essayer d'avoir une politique de développement durable pour faire en sorte de répondre au mieux aux exigences et aux demandes du gouvernement, et utiliser un maximum de budget vers les personnes.

Donc, si on reprend nos quatre axes, on voit que les dépenses vers l'extérieur, qu'on a appelées dépenses externes, sont surtout tournées vers la personne. Le choix des possibles et le soutien individualisé font la grosse partie de nos budgets. Je pense que c'est important de le dire parce que quand on dit que l'AWIPH a de la chance, elle a l'indexation de son budget, et je remercie Mme la Ministre de s'être battue pour l'avoir, c'est quand même pas mal d'emplois que l'on subsidie dans les services et il est donc important de maintenir l'index pour pouvoir maintenir cet emploi.

On a quand même un tout petit budget inclusion, et je pense qu'il est important de montrer que notre budget inclusion n'est pas encore très important parce que, indépendamment du budget de soutien à la personne, maintenant, on commence vraiment à travailler en convention de l'ONU et à se dire que l'on doit faire en sorte que la personne trouve naturellement sa place. Donc, le budget inclusion va se retrouver dans des actions de sensibilisation et d'organisation, ce qui est vraiment interne à l'administration, et cela représente 0,79 % du budget.

L'axe qualité des prestations est un axe qui ne représente pas grand-chose en budget, mais qui va demander des ressources humaines et un travail de terrain important pour répondre le mieux possible aux personnes.

Si on vous présente le budget sur l'axe inclusion, le premier axe de notre plan d'entreprise, de notre contrat de gestion, on voit qu'en sensibilisation, le budget est relativement faible puisqu'on a un budget qui fait 280 000 euros, mais qu'on a pas mal de personnes qui travaillent sur cette sensibilisation. Comment travaillent ces personnes ? On a d'abord des ressources internes qui participent à des actions à l'extérieur, qui vont sur des stands, qui vont avec notre parcours insertion, mais on a aussi des services des ASBL qui font de la

sensibilisation, qui sont sur le terrain, parfois de façon ludique, pour présenter le handicap visuel, avec un masque, un chien, une canne blanche, mais cela permet aux enfants, tout en jouant, de mieux appréhender le handicap visuel. On aura des parcours sur « comment expliquer ce que l'on veut faire passer comme message quand on n'entend pas ou quand l'autre n'entend pas ». Cela se fait sous forme de jeux, mais c'est important.

Donc, en sensibilisation, il y a pas mal de ressources humaines qui vont être consacrées à cela, à l'intérieur de l'agence, mais aussi avec des associations avec lesquelles nous travaillons.

La coordination est un budget de 135 000 euros, c'est le personnel de l'agence qui travaille à la coordination des services.

Les partenariats, c'est zéro en budget externe, je pourrais ne pas vous en parler puisqu'on parle du budget. En interne, ce sont deux personnes qui travaillent sur les partenariats, deux personnes qui sont identifiées et qui travaillent sur le partenariat, mais les services vont y travailler, et c'est vraiment un point essentiel de travailler sur les partenariats, c'est le partenariat qu'on a créé avec l'ONE, pour l'accueil en crèche, pour que les enfants soient pris en charge dans des crèches ordinaires. Il est clair qu'on n'a pas attendu les initiatives plus spécifiques pour le faire, mais c'est important qu'on soit là et on voit maintenant que les professionnels sont contents d'avoir ce petit plus qui fait qu'ils se sentent soutenus dans leurs démarches et celles-ci deviennent beaucoup plus naturelles.

On n'y a pas mis de budget, mais ce n'est pas pour autant qu'on n'y consacre pas énormément d'importance. Il est important de pouvoir le dire et ce sont deux temps plein qui travaillent à ces partenariats. Le partenariat naturel, maintenant, cela va être vers l'extrascolaire. On n'y est pas encore, mais c'est vers cela qu'on va probablement travailler, Madame la Ministre, probablement aussi vers l'enseignement, et cela ne veut pas dire que cela coûte de l'argent, mais il est vrai qu'on a déjà maintenant un travail avec les services de la Communauté française, mais aussi avec le Centre pour l'égalité des chances. Quand il y a un souci par rapport à un enfant qui veut fréquenter l'enseignement ordinaire, on se met autour de la table et on voit ce qu'on peut faire pour aider les parents.

Le soutien aux services généraux, et à nouveau, on est dans les partenariats, c'est un budget externe d'une centaine de milliers d'euros, mais qui va sur l'avenir provoquer beaucoup de nouvelles prises en charge. Donc c'est vraiment un travail de changement de mentalité, c'est un budget qui a l'air faible, qui représente encore peu dans le budget de l'agence, mais pour lequel on espère avoir vraiment un changement dans la société.

La promotion de nos initiatives inclusives : à

nouveau un budget peu important, mais cinq personnes à l'interne qui y travaillent, pour faire en sorte que la personne trouve sa place, et puis les familles, les aidants proches. Là, pour l'instant, nous avons un budget de 50 000 euros qui est octroyé à une association pour aider les personnes avec déficience mentale à développer leur prise de position personnelle. Nous avons mis dans l'axe du contrat de gestion un travail avec les familles. Je crois que c'est vraiment important et pour le moment, on a beaucoup travaillé avec les institutions en faveur des personnes handicapées, et je crois que maintenant on doit vraiment développer le travail avec les familles et avec les aidants proches pour mieux comprendre ce dont ils ont besoin pour garder la personne handicapée au sein de leur foyer.

On retrouve donc les différents éléments : la sensibilisation avec le parrainage, les aides aux associations qui organisent des activités et pas seulement en faveur des personnes handicapées, mais de tout le monde. Le parrainage, ce sont des associations qui s'ouvrent sur la société, ou des associations qui s'ouvrent vers le handicap, mais l'objectif est toujours de mélanger les personnes handicapées avec des personnes qui n'ont aucun souci, pour que le grand public trouve cela normal et que la personne handicapée trouve normalement et naturellement sa place dans la société.

Et puis, nous avons aussi un budget vers les télévisions locales, avec des émissions que vous avez peut-être vues, qui avaient pour objectif de montrer que la personne handicapée pouvait naturellement trouver sa place dans le grand public. Nous avons ces émissions avec la RTBF, mais cela se termine maintenant.

Toujours dans l'inclusion, on a un soutien en services généraux. On a donc des ateliers socioprofessionnels. L'emploi étant quelque chose de difficile, il était aussi important de travailler avec le secteur de l'emploi, avec les entreprises pour favoriser le travail en emploi ordinaire. C'est aussi un programme européen et donc, ce sont des choses que l'on a mises en inclusion, mais que vous retrouverez dans nos budgets dans la partie emploi formation.

Les initiatives inclusives et les commissions subrégionales : on en parle pas mal et le gouvernement maintenant nous demande de travailler beaucoup plus par bassin de vie. On est tout à fait, avec nos commissions régionales, dans les bassins de vie et je pense qu'on a montré, depuis quelques années, qu'on avait vraiment un effet démultiplicateur en utilisant les ressources et les sources vives des régions pour faire en sorte que la personne handicapée obtienne sa place dans la société et que l'on puisse aussi, avec les commissions subrégionales, développer des projets qui répondent vraiment aux besoins des personnes dans leur région.

Les défis en inclusion, cela va être, comme l'a dit Mme la Ministre, d'abord le vieillissement.

Il est clair que le vieillissement de la population fait que les jeunes ne trouvent plus de réponse maintenant à la sortie de l'école. On le voit très clairement dans les demandes qui sont introduites à l'agence. On a un surplus de personnes jeunes de 18-25 ans qui n'ont pas de réponse à leurs besoins. Donc, le défi va être d'y répondre par une réponse personnalisée en milieu de vie, plus d'activités citoyennes et pas nécessairement des réponses dans des services résidentiels tout de suite, si la personne n'en a pas besoin.

L'autre défi sera de multiplier encore notre transversalité et les partenariats avec les services généraux, quels qu'ils soient, pour répondre aux besoins de la personne tout au long de sa vie.

Le deuxième axe du contrat de gestion, c'est le soutien personnalisé à la personne.

J'ai mis les petits arbres qui étaient ceux que vous aviez vu lors de la présentation du contrat de gestion et qui reprennent tous les différents aspects qui sont dans le soutien personnalisé. On a l'information, la réponse au projet de vie et à ses besoins, les conseils que la personne doit avoir pour obtenir et trouver les services qui lui conviennent, l'accès aux aides, l'accompagnement, les transitions de facilité. La transition école-vie active est un moment très difficile, mais on a la même chose avec une personne qui a parfois un problème de santé mentale et qui est parfois rejetée de son service parce qu'il y a eu des problèmes. On voit que, chaque fois qu'il y a une transition, il y a une problématique. Finalement, des solutions pour les personnes à besoins complexes puisqu'on se retrouve avec des personnes qui ont des handicaps plus lourds, des troubles du comportement, et qui sont un peu ballottés de service en service. Là, on voit qu'on a vraiment un défi à relever. Ce défi est lié aussi au partenariat qu'on développe maintenant avec des hôpitaux psychiatriques, avec la défense sociale à Tournai, pour voir comment mieux répondre, être là tout de suite, être ensemble autour de la table, répondre là où il faut pour pouvoir garder la personne dans son milieu de vie, sans devoir nécessairement l'hospitaliser ou la voir rejeter des services parce qu'on n'a pas trouvé de solution.

Là, on voit que les budgets qui vont être donnés en subvention deviennent beaucoup plus importants, que ce soit en information, en orientation, en conseil, en accompagnement, en transition, on a des budgets plus conséquents, mais on voit qu'en orientation et conseil, une grosse partie du budget du personnel de l'agence se retrouve là. Ce sont 202 équivalents temps plein sur les 380 équivalents temps plein qui sont directement affectés à l'orientation et au conseil aux personnes handicapées dans l'agence.

Si on veut décomposer ce qu'on entend par soutien personnalisé, il y a tout ce qui est information. C'est un budget de près de 250 000 euros. C'est d'abord le

téléphone vert, avec 7 000 bénéficiaires, 7 000 personnes qui téléphonent au téléphone vert, ou qui envoient des courriels et à qui on transmet une réponse, ou on donne une réponse dans les délais qui sont des délais très brefs d'un jour ou deux par courriels, sinon par téléphone c'est tout de suite, ou on rappelle s'il y a un souci. On essaie, dans la mesure du possible, d'être vraiment très rapide. On a tout ce qui est Internet et média. On a le site Internet de l'AWIPH. On a développé avec Mme la Ministre et avec la DGO5 le site « Bien vivre chez soi » pour être déjà en transversalité avec les personnes âgées pour qu'elles donnent une réponse identique aux personnes qui ont un problème d'aménagement de domicile ou de recherche d'aide, quelque soit l'âge de la personne. On a « Access AT » qui est une banque de données et qui nous permet d'octroyer des subsides à des services pour donner une information par rapport à des aides techniques spécifiques. On a le site « Loisir et Handicap » où nous recensons tous les loisirs spécifiques adaptés aux personnes handicapées, où la personne handicapée peut trouver plus facilement des loisirs qui la concernent. On a un service de documentation où on a trois personnes qui travaillent. Ce sont 4 000 prêts par an. On a maintenant 559 nouveaux emprunteurs, un budget de 46 000 euros.

On essaie de suivre vraiment tout ce qui se fait en matière de handicap pour avoir une très grande base de données utile pour nos services, utile aussi pour tous les éducateurs, mais aussi pour tous les étudiants. C'est aussi une façon de faire connaître l'agence. Ils viennent chez nous. Ils viennent dans nos bureaux régionaux. On leur transmet les livres. Ils ont accès à la liste des livres. On peut les transmettre via la navette aux bureaux régionaux. Ils ne sont pas obligés de venir à Charleroi. Ils peuvent aussi obtenir l'aide ou les documents dans les bureaux régionaux.

Nous faisons aussi les publications à destination des personnes handicapées, des petits fascicules pour donner l'information par rapport à ce qu'offre l'AWIPH comme service. Nous avons aussi notre petite brochure Parlons-en. Nous faisons un appel un projet pour les brochures enquête technique. Là, c'est un appel annuel, je crois qu'on en a fait deux l'année passée, aux services qui font des aides plus spécifiques par rapport à des handicaps. Nous subventionnons leur brochure ou les aides qu'ils donnent.

Dans l'orientation au conseil, on a bien sûr, comme je vous le montrais, nos bureaux régionaux, essentiels, la plate-forme, les conseils en accessibilité qu'on ne donne pas uniquement nous-mêmes, qu'on ne donne pas uniquement via des sites, mais aussi via des services, dont cinq services. On a Gamma qui fait deux types d'activités et donne des services qui font aussi des formations. On a Plein pied, Passe-muraille, on a l'ALNH. Vous voyez que ces services sont aussi des relais de l'agence pour donner aux bénéficiaires des conseils en accessibilité. On essaie aussi de développer

maintenant avec Gamma, Plein pied, une recherche d'actions pour travailler sur l'accessibilité vers les communes, aider les communes à devenir des acteurs en matière d'accessibilité, comme elles le sont déjà en matière de mobilité.

Toujours dans le soutien personnalisé, on a aussi le CRET qui travaille beaucoup sur tout ce qui aide technologique. Là, on a toute la problématique pas seulement des personnes mal-voyantes ou les personnes sourdes qui ont besoin de matériel spécifique. On voit qu'on a aussi pas mal de demandes en matière de handicap, de dyslexie, de dyspraxie, et cætera. Il s'agit de 396 bénéficiaires. C'est donc le cinquième service qui rend des conseils en orientation pour l'agence.

En accompagnement plus individualisé, on en a déjà pas mal parlé : on a le service d'aide précoce qui touche 2 000 bénéficiaires, les services d'aide à l'intégration qui touche 1 400 bénéficiaires, nos services d'accompagnement pour les adultes, 4 000 bénéficiaires. On voit que là ce sont des personnes qui, grâce aux services qu'elles obtiennent, peuvent rester dans le milieu de vie. Les enfants, très importants, si on veut qu'ils deviennent adultes et qu'ils aient le moins de problèmes, qu'ils soient le mieux intégrés possible, c'est là qu'on doit agir. Et puis, l'aide à l'intégration, le service d'aide à l'accompagnement bien sûr, et le service d'accueil de type familial, deux millions, on a 145 bénéficiaires. On voudrait augmenter le nombre de bénéficiaires qui sont dans ces services-là. C'est une autre approche. C'est une approche beaucoup plus familiale. C'est peut-être un peu moins connu, mais je pense qu'on gagnerait à faire connaître aussi pour les jeunes qui sont parfois en SRJ toute la semaine et pour qui nous acceptons qu'il y ait un accueil de type familial quand la famille est défaillante, dans une famille d'accueil pour permettre justement d'avoir quand même un encadrement plus familial.

Dans le soutien personnalisé, on a aussi tout ce qui sont besoins complexes. On a pas mal parlé de la transition, mais il y a aussi tous les besoins complexes. Dans ce cas, la cellule, prioritairement, répond aux personnes qui ont les plus grandes difficultés parce que handicaps multiples, difficultés multiples. On a nos projets vers les 16-25. On a 650 000 euros. On a dix projets qui développent des activités, avec les écoles, le but étant que le jeune soit pris en charge avant la sortie de l'école pour qu'il ait réfléchi à son projet et qu'il n'arrive pas à 18 ou 21 ans en se disant : « Et maintenant, que vais-je faire ? » C'est vraiment une réflexion. On se rend compte qu'il y avait quelque chose à faire, qu'on pouvait se dire que c'était le boulot de l'école d'amener les enfants à réfléchir à leur projet. On se rend compte que ce n'est pas aussi facile et que c'est intéressant d'avoir des acteurs extérieurs qui viennent travailler avec le jeune, avec sa famille, à prendre conscience que l'école va se terminer et qu'il faut réfléchir à ce qu'on va faire, que ce ne sera pas nécessairement du boulot, mais qu'avoir une activité

citoyenne, c'est aussi une façon d'avoir un respect, une fierté de soi. Il y a différentes façons de se réaliser.

Nos cellules mobiles d'intervention, déjà en place depuis quelque temps, commencent à prendre toute leur ampleur. Maintenant, on a cette année une action recherche actions cérébrolésion avec le Ressort à Mazy. L'objectif étant vraiment de voir comment on pourrait travailler maintenant sur un dossier unique. La cérébrolésion, c'est un moment de la vie où il y a un accident, la personne va à l'hôpital, elle passe dans des centres genre William Lennox, puis elle arrive en revalidation dans des centres comme le Ressort à Mazy, et puis si elle est fortement cérébrolésée, elle va se retrouver dans un service, comme le dossier ne suit pas, parfois on oublie qu'elle est cérébrolésée, on ne la prend pas nécessairement très bien en charge. On a voulu travailler avec William Lennox qui était preneur et avec le Ressort pour voir comment on pouvait faire pour mettre en place un dossier unique qui suivrait la personne et qui serait une aide à la personne. Tout cela dans le respect de la vie privée.

Ce n'est pas aussi évident qu'on pourrait le croire. Il faut l'informatiser aussi donc on le fait sous forme de recherches-actions.

Nos défis c'est évidemment, comme l'a dit Mme la Ministre, l'augmentation du nombre de demandeurs. On a déjà une grande augmentation. On voit que cela continue à être le cas. En gros, on peut compter qu'on a 80 personnes qui sortent de l'enseignement spécialisé chaque année qui arrivent nécessairement dans nos services. Donc on sait qu'il y a une demande qui reste grandissante. On a le vieillissement et les prises en charge sont plus importantes. C'est vraiment un gros défi.

Notre deuxième défi, je pense qu'il est vraiment important, c'est dans le contrat de gestion, c'est une réponse plus personnalisée. Comme je vous le disais, c'est arriver à avoir un référent à un moment donné dans le bureau régional qui devient la personne de référence de la personne handicapée, qui la connaît, qui l'aide, et qui connaît suffisamment en transversalité toutes les aides accessibles pour pouvoir aider la personne.

On a encore plein d'autres défis, si jamais vous ne le saviez pas. Les 16/25, les personnes avec troubles du comportement, on voit que dans l'enseignement aussi on a de plus en plus de problématiques comme celles-là, donc on a un travail à faire avec l'enseignement spécialisé pour mieux prendre en charge les enfants les plus lourds pour qu'ils ne soient pas rejetés de l'école. On a commencé et ce n'est pas nécessairement quelque chose qui coûte de l'argent au départ, mais il y avait vraiment un travail à faire comme on l'a fait avec la psychiatrie, le faire avec les écoles, pour faire en sorte que l'enfant soit peut-être sorti plus vite quand il y a un souci, soit pris en charge chez nous, pour rentrer plus vite dans l'enseignement. Donc moins de cause d'échecs,

moins d'échecs vécus par l'enfant et meilleure stabilisation.

Les personnes en psychiatrie, cela reste un défi pour nous. Nous devons arriver à sortir toutes les personnes qui ont un handicap, qui sont en psychiatrie, qui y sont allées à un moment donné, mais qui finalement y restent parce qu'on manque de solutions. Ce sont des personnes lourdement handicapées.

Dans le choix des possibles qu'on vous avait donné dans le contrat de gestion, on suit la ligne de vie.

Petite enfance, je vous en ai parlé, c'est un projet qui ne coûte pas beaucoup d'argent. C'est 650 000 euros quand même, ce qui n'est pas rien, c'est nos projets dans les crèches, c'est un budget relativement faible par rapport au nombre de professionnels qu'on va toucher. C'est aussi des familles qu'on touche et on voit maintenant qu'on est en train de travailler par exemple par rapport à l'autisme.

Je pense qu'inévitablement, on ira à un moment donné vers une détection précoce de l'autisme. On n'est pas du tout là maintenant, mais il faudra travailler avec l'ONE, avec les centres de référence, pour pouvoir répondre plus vite aux parents qui voient qu'il y a un problème et à qui on dit qu'il est trop tôt, qu'il faut attendre. Là on aura quelque chose à faire, cela ira probablement en grandissant.

La scolarité et la formation : un budget quand même de 32 millions d'euros. Donc on a nos centres de formation professionnelle, mais on a aussi tous les projets qui pour le moment ne sont pas des projets qui coûtent de l'argent, qui sont le suivi des enfants qui vont dans l'enseignement ordinaire. On devra travailler inévitablement l'extrascolaire, mais on doit aussi travailler la vie à domicile. Vous voyez que pour le moment, la vie à domicile ce sont des projets qui coûtent à l'externe. Il y a deux façons de rester à domicile, soit on est très lourdement handicapés et on va dans un service d'aide à la vie journalière, soit on a toutes les aides techniques nécessaires et là, comme le disait Mme la Ministre, on va développer cela puisqu'il y a un projet commun avec le ministre du logement. Donc à un moment donné, inévitablement si on fait des logements adaptables, il y aura encore une demande par rapport à l'adaptation de logement. Cela permettra de rester à domicile, mais il faudra prévoir une façon d'y répondre.

Quand on met qu'il y a zéro personne qui s'en occupe à l'agence, ce n'est pas tout à fait vrai, mais on a remis le personnel des bureaux régionaux dans le soutien à la personne, donc on ne le remet pas ici.

Le logement choisi, là c'est toute la gamme de logements. On a bien sûr tout ce qui est logement traditionnel, mieux connu comme service résidentiel de nuit, service résidentiel pour adultes ou pour jeunes,

mais il y a aussi tout ce qu'on développe en logements supervisés dans des formes plus légères d'accompagnement de la personne. Il y a évidemment le logement accompagné.

Une diversification pour répondre au mieux à la personne et essayer de lui donner une autonomie maximum. Cela rentre aussi évidemment dans l'objectif de rendre la personne autonome le plus vite possible et cela voudra dire à un moment donné une prise en charge rapide à la sortie de l'école pour donner l'autonomie à la personne. Une étude récente du professeur Detraux de l'Université de Liège montre que le jeune entre 21 et 25 ans régresse par rapport au 18/21.

Quand il termine l'école, s'il n'est pas très rapidement pris en charge, il perd ses connaissances d'autonomie donc on doit après les refaire. Comment faire en sorte que cette capacité d'autonomie soit maintenue le plus possible pour avoir un encadrement plus léger ?

Vous retrouvez les 16 personnes, ce sont des gens qui s'occupent de tout ce qui est subventionnement. C'est ce que je vous disais, l'accueil de la petite enfance, la scolarité, la vie à domicile. Dans la vie à domicile, on retrouve aussi le budget d'assistance personnelle. On a un budget de 2 millions maintenant. C'est vrai qu'il est utilisé seulement à 60 %, donc c'est assez étonnant. Je pense que cela s'explique tout simplement parce qu'il faut le temps de mettre en place les plans de services, que les gens qui n'ont pas eu l'habitude d'avoir la possibilité d'avoir des activités il faut du temps avant qu'ils reprennent goût à la vie et donc on travaille maintenant, on va passer au comité de gestion la demande de Mme la Ministre d'optimiser le budget et on va probablement, pour essayer de répondre à un maximum de personnes, donner des sommes forfaitaires qui permettront d'utiliser au mieux le budget, d'arriver, je l'espère, à 100 % d'utilisation ou pas loin, pour pouvoir après voir ce qu'il manque pour répondre à toutes ces personnes qui ont envie de rester à domicile, qui restent à domicile, mais qui ont besoin d'aide pour pouvoir le faire correctement.

Le logement encadré novateur, c'est 109 bénéficiaires. Donc on voit que c'est un nouveau projet qui répond à une demande et on a des gens qui rentrent dedans.

Les logements supervisés là ont déjà cet effort qu'on a demandé aux services et qui va se mettre en place maintenant. Mme la Ministre a passé l'an dernier un projet au gouvernement pour imposer la transformation d'une place dans les services résidentiels en trois places appartements supervisés pour ceux qui n'avaient pas encore fait l'effort. C'est une diversification de l'offre. On est en train de la mettre en route, on voit que cela démarre. Il nous faut un peu de temps pour avoir les services et voir comment on les met en œuvre. Mais cela devrait être effectif au 1er janvier 2014. Donc là on

va voir aussi un changement.

Nos services résidentiels de nuit pour adultes qui sont plus traditionnels, mais qui quand même répondent aux besoins de 587 personnes.

Dans nos SRA on a quand même 4 000 personnes.

Les services résidentiels pour jeunes : 2 700 personnes. On est là dans des services qui accueillent après l'école puisque bien sûr la place de l'enfant est à l'école. On aura probablement un travail à faire avec eux pour voir comment encore mieux répondre aux cas les plus lourds puisqu'on voit que les cas les plus lourds sont parfois même rejetés de nos services résidentiels pour jeunes. Donc il y aura probablement un travail à faire par rapport à cela.

Et puis tous nos services agréés et partiellement subventionnés où là on a 50 services, 324 personnes qui travaillent, 931 personnes handicapées qui sont prises en charge dans ces services.

Les défis, c'est l'accueil de la petite enfance, le loisir, les augmentations des demandes en aides techniques, le BAP, les personnes en attente. On sait qu'on a 270 personnes qui sont dans les priorités et qui sont en attente du BAP. La diversification du logement, la réponse à la demande de la liste unique, Madame la Ministre, on y travaille depuis deux ans avec les services. Maintenant je pense qu'on va pouvoir passer à la phase informatisation, mais cela va demander du travail avec les services parce qu'on sera dans un système WEB donc il faudra encore un peu de temps pour l'avoir la simplification. La simplification, c'est quelque chose qui est transversal. Chaque fois qu'on fait quelque chose, on essaie de simplifier, mais bizarrement quand on essaie de simplifier, on rajoute facilement un cachet, une feuille, donc c'est un travail qui doit rester en permanence à notre attention.

Et puis, nos infrastructures, puisqu'il y a quand même le défi des infrastructures. Comment répondre aux besoins de rénovation de nos infrastructures ?

Toujours dans le choix des possibles, on a alors tout ce qui est communication, les déplacements, le marché du travail, la participation citoyenne, les loisirs, les sports, les parents et les aidants proches. Là on voit que les sommes sont moindres, le nombre de personnes est encore relativement peu important, le nombre de personnel interne à l'agence qui s'en occupe est relativement peu important parce que ce seront de nouveaux projets qui démarreront.

On a tout ce qui est déplacement : ce sont les prises en charge des déplacements pour les personnes qui se forment ou qui vont sur le marché du travail. On a tout ce qui aide aux travailleurs, déplacements de tutorat, stages de découverte, aménagement de postes.

Ce sont des choses qui existent déjà, mais que l'on

doit vraiment maintenir et activer constamment : 1 370 personnes sont aidées de cette façon.

Les primes aux entreprises – 5 150 bénéficiaires –, on voit que c'est quand même important et l'on voit que, malgré la crise, cela continue à augmenter. C'est vraiment important de garder un œil là-dessus. C'est une façon de remettre les personnes au travail. Les PME sont souvent plus partantes que les grandes entreprises, on a donc sûrement encore un travail à faire vers les grandes entreprises pour les persuader du bien-fondé d'avoir, dans leur entreprise, des personnes handicapées.

Ensuite, il y a nos entreprises de travail adapté qui accueillent presque 10 000 personnes et où l'on doit être particulièrement attentifs, puisque la crise ne les aide pas et ils ont, eux aussi, des défis à relever pour maintenir leur compétitivité sur le marché du travail et le marché économique.

Dans le marché du travail, on a aussi des projets « *ergo job* » et « *job coach* ». Ce sont des projets européens que l'on a développés pour aider la personne à être intégrée dans l'entreprise, mais aussi pour aider l'entreprise à prendre en charge la personne, l'accueillir le mieux possible.

Il y a également toutes les activités citoyennes que l'on a développées. On a développé, là maintenant, avec le budget 2012, 600 000 euros pour 13 services. Je pense que l'on a eu un appel à candidatures. On aurait pu doubler le nombre de services tellement on avait des propositions. On voit que c'est une nouvelle façon d'accueillir les personnes handicapées. En service d'accueil de jour pour adultes, il y a 2 400 personnes qui sont en service d'accueil de jour pour adultes. Là, c'est un encadrement un peu plus important. On voit que cela représente aussi 1 000 emplois dans le secteur, ce qui n'est pas rien.

Maintenant, tout ce qui est loisirs, sports, parents aidants proches, on le met, mais on n'a pas encore vraiment développé ces aspects-là. On a bien notre banque de données « loisirs et handicap », mais on doit vraiment travailler avec les parents pour voir avec eux comment mieux répondre à leurs besoins.

On a déjà développé le « répit ». En quelques années, on voit quand même que l'on a 900 bénéficiaires et le nombre des bénéficiaires a pas mal augmenté. Pour répondre à la demande de Mme la Ministre, on va aussi bientôt proposer un projet d'arrêtés puisque le projet pilote se termine. Le « répit », c'est aussi une façon d'aider les aidants proches à garder les personnes handicapées à domicile en ayant, lorsqu'ils en ont besoin, une aide *handi-sitting* ou petite période de vacances parce que la personne a elle-même des activités de loisir. Je pense que c'est très valorisant pour les personnes.

Les autres éléments du budget concernent le budget

de l'infrastructure, les accords de coopération, les primes syndicales et nos centres de réadaptation fonctionnelle que vous allez retrouver dans le budget. Les défis, là, sont l'augmentation des aides à l'emploi. On voit qu'elle continue à augmenter malgré la crise. Il y a également les ETA et l'on doit vraiment être attentifs à leur survie et aussi être attentifs à ce qu'ils diversifient leurs activités.

La participation citoyenne, je pense que l'on doit vraiment la développer en collaboration avec les communes et CPAS. Il y a probablement des projets à développer en transversalité : maintenir et développer le « répit » et travailler avec les parents et les aidants proches. Je l'ai déjà dit deux fois, mais c'est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur.

Dans la qualité, le troisième axe, « la qualité des services ». Si l'on reprend les petits arbres que l'on vous avait donnés dans le contrat de gestion, ce qui était repris, c'était la qualité des prestations, donc avoir des prestations fiables, de l'information sur les services et un système de récolte et de gestion des plaintes. On voit que ce sont des choses qui ne vont pas demander de gros budgets, mais qui, par contre, vont demander du personnel. On aura aussi la réorganisation de nos services.

Ce sera :

- développer les partenariats ;
- simplifier les procédures ;
- responsabiliser les services ;
- développer un financement centré sur les personnes et le soutien d'initiative créative – ici, il n'y a presque pas de budget, mais par contre, des choses qui vont se faire à personnel constant à l'intérieur de l'agence et qui ont vraiment une perspective importante ;
- avoir des prestations fiables – on a une vingtaine d'auditeurs qualité et auditeurs financiers chez nous, c'est vraiment important de pouvoir passer dans les services de façon régulière pour s'assurer de la qualité des prestations et aussi de pouvoir répondre quand il y a une plainte, d'aller voir ce qui se passe, de répondre rapidement et d'être certain que la qualité des services est assurée, éventuellement de prendre les mesures qui s'imposent ;
- simplification administrative – c'est quelque chose qui ne demande pas de budget, qui ne demande pas une personne spécifique, mais qui concerne tous les agents, car tout le monde doit constamment avoir en tête la simplification des procédures pour les personnes ;
- développer les partenariats – à nouveau, il n'y a pas une personne qui s'occupe de partenariat, mais on a, dans notre gestion de projets dans le cadre du contrat de gestion, plusieurs personnes qui s'occupent de partenariat, que ce soit avec l'ONE, avec l'enseignement, avec les

- partenaires généraux, le Forem, le logement social ;
- la responsabilisation des services, à nouveau, est quelque chose qui ne coûte pas d'argent, mais qui est important dans notre contrat de gestion ;
- travailler sur un autre système de financement, ce sera quelque chose qui devra s'emboîter dans notre contrat de gestion ;
- la formation du secteur, là je trouve qu'il est important d'en parler et je vais revenir tout de suite dessus.

C'est un million d'euros qui est utilisé à l'organisation ou à la prise en charge de formations pour le secteur, afin que toutes les personnes qui accueillent des personnes handicapées puissent obtenir une information sur les nouvelles techniques et un maintien de leurs connaissances ou un développement de leurs connaissances pour assurer la qualité de la prise en charge. Je crois que c'est essentiel, cela ne représente que quatre équivalents temps plein chez nous, puisque nous organisons les formations avec des marchés publics et ce sont des formateurs extérieurs qui viennent ou des formateurs extérieurs qui vont dans les services pour organiser ces formations.

Comme je vous le disais, on a 20 équivalents temps plein en audit qualité. On a réalisé, sur une année, quelque chose comme presque 600 audits pédagogiques, 431 audits financiers, des missions de conseil. En effet, nous ne faisons pas seulement des audits. Quand un service nous appelle, nous demande un conseil, nous suivons. Quand un service pose problème, nous y allons aussi régulièrement pour des missions de conseils. Il est vraiment important de dire que l'on peut faire des conseils qualité. On ne va pas juste dire : « Ce n'est pas bien, ce que vous faites », c'est « Comment fait-on ensemble pour aller vers un mieux ? ». Idem en conseil financier. Si une ETA se retrouve en difficulté, on va aider au niveau financier, maintenir à flot et répondre aux problématiques rencontrées.

« Information sur les services », c'est aussi quelque chose qui nous tient à cœur. On veut pouvoir donner aux parents une fiche d'information sur le service. Cela a l'air simple, vous me direz « que chaque service remplisse une fiche et c'est bien », mais premièrement, il faut la tenir à jour. Deuxièmement, il faut qu'elle soit vraiment utile pour les parents. Si l'on diagnostiquait un enfant autiste, qu'on n'aille pas lui donner les adresses des centres qui n'accueillent que des personnes polyhandicapées. Cela ne sert à rien. On a vraiment voulu développer, avec les services, une fiche qui donne l'esprit de ce que l'on va trouver pour que les parents ne s'adressent plus à tout le monde, mais puissent trouver les services adéquats. On fait le projet pilote sur le Brabant wallon, cela nous permettra de voir avec les commissions subrégionales, de voir s'il y a des problématiques spécifiques et puis, on élargira à l'ensemble de la Région wallonne.

« Gestion des plaintes », il y a eu 63 plaintes et doléances en 2012. Une doléance, cela peut être une personne qui trouve que, en ETA, on lui demande un rythme de travail trop important. Cela peut être quelqu'un qui se sent harcelé. Cela peut être aussi une personne qui est dans un service qui se sent maltraitée ou a été maltraitée. Dans ces cas-là, on envoie toujours deux auditeurs, on fait le suivi vers le service et vers la famille. C'est un travail très difficile parce que cela nécessite beaucoup de rencontres, beaucoup de visites sur place et l'on n'est jamais sûr que les deux parties vont être contentes, que l'on va arriver à remettre quelque chose en place. C'est donc très compliqué.

« Les partenariats et la simplification », je vous en ai parlé, ce sont des choses qui traversent, qui sont en filigrane dans les programmes qualité.

« La responsabilisation », c'est centrer le financement sur le besoin. C'est quelque chose que l'on travaille maintenant avec l'accueil et l'hébergement, par exemple, en faisant des tables de discussion. Ce sont des petits budgets qui sont en formation, mais qui nous permettent d'exporter les bonnes pratiques de service à service. On a toutes les autres formations dont je vous ai déjà parlé. On a les formations dans le centre de formation professionnelle et des formations aussi en ETA. Il n'y a donc pas qu'en accueil et hébergement que l'on organise des formations pour les professionnels du secteur, on le fait aussi dans les centres de formation professionnelle, et aussi en ETA.

« Les défis », cela continue à être la simplification, les partenariats, et maintenir la formation des personnels des services pour garder un excellent niveau de qualité.

Alors au niveau de l'organisation, là, on est plus en interne, plus au niveau de l'agence, mais cela me semble aussi important. La bonne gouvernance veut que l'on travaille sur des systèmes d'information, sur la gestion des ressources internes. Là, on est beaucoup sur le travail de l'informatique. Cependant, on a aussi de la gestion des ressources humaines, les formations, la culture d'entreprise. Je pense que travailler à l'AWIPH, ce n'est pas travailler n'importe où. C'est vraiment travailler pour la personne handicapée, pour sa famille, donc cela nécessite aussi d'avoir une image forte et des valeurs d'autant plus importantes.

Nous voulons travailler aussi sur le développement durable parce que cela nous permettra de faire des économies et donc de consacrer les budgets à la personne handicapée et puis travailler sur le pilotage parce que cela, quand même, il est important de garder en tête que le pilotage de tous nos contrats de gestion et tout notre budget, c'est essentiel tout au long de l'année.

On n'est pas dans des budgets très importants, sauf pour ce qui est système d'information : 2,5 millions. Pour la gestion des ressources humaines, pour tout ce qui est formation, là, on a par contre beaucoup plus de

personnes qui y travaillent parce que cela nécessite plus de personnes pour gérer les ressources humaines, plus de personnes pour l'informatique. Cependant, si l'on ne travaille pas à développer notre système informatique, on ne pourra pas diminuer les délais par le *paperless*, on ne pourra pas répondre mieux aux personnes, à terme, on ne pourra faire l'économie de dire : je devrais pouvoir rentrer mon service ou ma demande d'aide matérielle par l'informatique plutôt que la faire par papier. Tout cela nécessite un travail important au niveau des ressources humaines. Le reste – la culture, la valeur et le développement durable –, ce sont des gestions de projets, cela ne nécessite pas du personnel spécifique en plus. Ce sont des gens qui le prennent en charge en interne.

On a voulu vous faire un peu le détail des montants. Vous voyez qu'en logiciels, en consultance, on a 400 000 euros. Ce sont les consultants qui viennent nous aider dans nos programmes spécifiques. En effet, on a quand même le LAN qui est quand même le coeur de notre système qui doit être maintenu, mais qui va devoir surtout être revu pour mieux répondre aux défis du Web et aux projets personnels, donc aux projets de suivi de son dossier spécifique que l'on voudrait mettre en place pour les personnes. Cela nécessite encore un peu de temps.

On est en train de travailler pour le moment sur la téléphonie et sur l'internet. En effet, nous n'avions pas encore une téléphonie unifiée. Il est quand même très important, si l'on veut garantir un bon niveau de service, que la personne puisse avoir une réponse, que l'on puisse faire des cascades quand la personne est au téléphone, que l'on puisse travailler à domicile, mais quand même répondre au téléphone. Tout cela, c'est prévu là-dedans, à la fois au point de vue matériel et au point de vue téléphonie et au point de vue PC. Le développement de tout cela nécessite un budget de 500 000 euros.

« Gestion des ressources humaines », on a donc la logistique, la comptabilité, les frais juridiques, les frais de colloques. On essaie chaque année de faire un colloque. Pour les relations internationales, ce sont des petits projets que l'on développe. Cela nous semble important quand il y a des disponibilités de développer des relations internationales, pour ne quand même pas rester en dehors pour autant que l'on soit toujours bien dans des projets qui sont des projets Région wallonne. On ne fait pas des projets tout seul, il faut toujours que ce soit dans un cadre : soit WBI, soit un cadre provincial.

Voilà, comme je vous le disais, le reste, cela ne coûte pas énormément d'argent.

On a un budget de 100 000 euros pour l'image et les valeurs. C'est pouvoir participer à des stands. C'est important de participer à certains stands pour faire connaître l'agence. En effet, on se rend compte que l'on

a encore des personnes qui, quand leur enfant sort de l'école, se rendent compte que l'AWIPH existe. Ils n'en ont pas eu besoin avant et, si l'on est pas présent sur le terrain pour montrer que l'on est là, que l'on peut aider, et bien on risque de voir des gens qui passent à côté de nous. Il est donc important d'être là, dans des stands, dans des expositions.

On a 100 000 euros pour le pilotage. C'est pour les études relatives au contrat de gestion donc pour voir comment on évolue, comment on répond à nos défis.

Le défi, c'est l'informatisation. C'est vraiment un gros défaut pour les années à venir. Tout ce qui est travail en gestion de projet puisque on a la fois la réponse aux besoins des personnes et puis la gestion des projets pour l'avenir, la révision de notre organigramme puisque l'on se rend compte que, à partir du moment où l'on travaille au projet, un organigramme doit devenir plus mobile et que le notre est un peu statique. On doit absolument le revoir.

On a toujours le défi de la formation de notre personnel qui est un défi que l'on relève déjà, mais que l'on garde en tête. Le pilotage du contrat de gestion est aussi quelque chose que l'on doit garder constamment à l'esprit.

C'est, en gros, l'ensemble de tout ce que l'on fait avec notre budget sur une année, avec la perspective de là où l'on veut arriver lorsque nous serons au bout de notre contrat de gestion, mais je suis surtout là pour répondre à vos questions. Merci pour votre attention et à vous la parole, je suppose.

M. le Président. - Merci Mme Baudine, pour cet exposé bien détaillé, me semble-t-il.

Il justifiera sans doute des questions, mais aussi des interventions puisque les parlementaires sont sans doute très attentifs à ce budget. Monsieur Descampe, est-ce que vous voulez rajouter un petit mot peut-être ?

Exposé de M. Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH

M. le Président. - La parole est à M. Descampe.

M. Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH. - Vraiment pas, il est tellement complet.

La seule chose que je voudrais dire, c'est que, au niveau du comité de gestion, il est bon de rappeler que siègent, là, les représentants des institutions, les représentants des associations de personnes handicapées, des représentants des partenaires sociaux.

Le comité de gestion a été un peu rétréci. Il est un peu moins nombreux, pas beaucoup. C'est quand même une vingtaine de personnes et je pense que c'est une

manière de fonctionner en OIP qui est bonne. En effet, malgré tout, cela prend parfois un peu plus de temps parce qu'il faut passer devant les conseils, il faut obtenir la majorité, il faut qu'il y ait une majorité d'accords pour les options qui sont prises. Cependant, au moins, cela permet de bien réfléchir les choses et de faire en sorte que les décisions qui sont prises sont aussi acceptées par le secteur et ceux qui œuvrent dans le secteur. On a la chance d'avoir une administration – je crois que la démonstration en est bien faite – qui fonctionne depuis quelque temps, maintenant, de façon très forte.

Il est très important pour nous de pouvoir, avec des budgets qui sont bien sûr encore indexés, comme on vient de le rappeler, mais qui reste quand même limités par rapport à la forte augmentation des besoins et aussi par la diversification des besoins, je crois que là on fait vraiment le maximum. J'estime que c'est une OIP – en ayant connu toute une série d'autres – qui fonctionne vraiment très bien, pour l'instant en tout cas.

M. le Président. - Madame Baudine, je souhaiterais, mais si c'est possible, demander si l'on peut disposer de ce powerpoint.

Si vous pouvez le faire parvenir en version informatique, ce serait à mon avis encore plus simple. Je vais demander au service, si possible, d'imprimer plusieurs cadres par page. De cette manière, on gaspillera moins de papiers, mais que l'on ait, par exemple – j'ai vu qu'il y avait 39 pages – six pages sur une, cela nous ferait sept pages qui seraient jointes au rapport. Cela me semble intéressant puisque nous avons eu le budget, mais pas cette présentation telle que vous l'avez faite.

Cela me semblerait intéressant. Pour l'organisation de notre débat, je propose que nous fassions un premier tour avec l'intervention d'un parlementaire par groupe et, ensuite, évidemment, je donnerai la parole à tous les autres parlementaires qui désirent intervenir. Pour la cohérence et l'équilibre, je pense que l'on va d'abord demander un représentant par formation politique dans une première intervention. Tout le monde aura la parole, je vous rassure, bien entendu.

Échange de vues

M. le Président. - Qui demande la parole ? Mme Pécriaux, M. Dodrimont, M. Tanzilli et moi-même qui nous inscrivons dans le débat et, ensuite, je prendrai bien entendu un autre tour de table plus complet si utile.

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci M. le Président.

Au nom du groupe socialiste, je tiens à remercier Madame la Ministre ainsi que Mme Baudine et Monsieur Descampe pour la présentation ultra-complète

du budget initial de l'AWIPH pour l'année 2013. J'ai presque envie de dire que l'on s'est beaucoup regardés pendant la présentation parce que l'on n'arrêtait pas de barrer en se disant : « tiens, on a répondu, qu'est-ce que l'on va poser comme question ? Merci pour toutes ces précisions.

Au niveau du groupe socialiste, on tenait, en tout cas, à insister à nouveau sur le fait que la dotation de l'AWIPH est la seule à bénéficier d'une augmentation cette année. Vous l'avez rappelé, Mme la Ministre, Mme Baudine également. Cette augmentation, qui se chiffre pour 2013 à plus de 24 millions d'euros, est importante.

Elle va probablement être engloutie au niveau de l'index et au niveau des dérivés barémiques, mais il n'en reste pas moins qu'elle permet de ne pas devoir rogner sur les politiques et les services pour les personnes en situation de faiblesse. C'est une chose qui est évidemment extrêmement importante.

Ces services dont on parle seront même augmentés puisque le budget 2013 intègre également une augmentation prévisionnelle du nombre de demandes et, donc, de prestations qui seront fournies. Nous l'avons déjà dit à l'occasion de débats antérieurs. Mme la Ministre l'a rappelé tout à l'heure. La notion de l'augmentation de l'espérance de vie va également révéler de nouveaux besoins et ces besoins sont cruciaux au niveau de la politique menée.

Au niveau de la situation du personnel de l'AWIPH, Madame Baudine, l'an dernier, vous nous aviez livré que vous travailliez à flux tendus au niveau du personnel. On aurait voulu savoir si vous aviez de nouveaux engagements qui avaient été pratiqués. On a bien compris que vous travaillez maintenant avec beaucoup de services périphériques pour rendre plus de services aux personnes avec un budget qui n'évoluera plus, qui est celui de l'enveloppe, mais on aurait souhaité savoir si, par rapport à ce que vous nous aviez communiqué l'an dernier, vous aviez eu de nouveaux engagements au niveau de l'AWIPH.

Au niveau des ETA, on a noté l'importance des ETA. J'ai également pris note que vous insistiez sur la diversité des ETA. On avait une question précise concernant l'ETA d'Andenne Pro-Services qui avait été mis en liquidation et qui avait notamment mis 43 travailleurs, dont 70 % en situation de handicap, en perte d'emploi. On aurait voulu savoir si, justement, il y avait de nouvelles informations concernant Andenne et si vous aviez des explications concernant cette notion de diversité, puisque vous faisiez référence à cela concernant les ETA, l'importance des ETA, mais aussi l'importance de diversifier le travail qui était accompli.

Nous avons également relevé le concept de logements adaptables. On aurait souhaité obtenir plus d'informations sur ce concept et, Madame Baudine, vous avez également insisté sur votre volonté de

développer un travail avec les familles et les aidants proches pour de nouvelles initiatives. On aurait donc voulu savoir si vous pouviez déjà nous livrer quelques pistes par rapport à ce développement au niveau de ce travail. Pour l'instant, pour le groupe socialiste, ce sera tout au niveau des interrogations.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Président, comme je remercie, au nom de notre groupe, les intervenants d'aujourd'hui pour cette présentation précise et complète.

J'aurai peut-être tout d'abord, quelques demandes de précisions à effectuer concernant l'aspect plus budgétaire des documents mis à notre examen aujourd'hui pour ensuite venir sur deux aspects plus particuliers.

Quelques mots sur les ETA, mais aussi sur le BAP, tout en précisant que nous pourrions entamer la discussion par rapport à notre résolution à ce moment-ci du débat, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je pense que ce serait plus cohérent.

M. le Président. - Je pense que c'est un peu ce que nous avons plus ou moins convenu. Si vous en êtes d'accord, cela me semble intéressant que l'on inclut ce débat en présence des personnes de l'AWIPH.

M. Dodrimont (MR). - Je vous remercie.

En page 225 du document, il s'avère qu'un montant de 9 317 000 euros qui concerne le scea d'index de 2013 n'a pas été intégré dans la proposition de budget de l'agence. La question est de savoir si le gouvernement va prendre en charge au cours de l'année, lors d'un ajustement, ou doit-on déduire que l'agence serait contrainte de réaliser des économies à due concurrence dans ces politiques fonctionnelles. Je pense que c'est une question que nous évoquons chaque année sur la manière de procéder à l'élaboration des budgets ou, en tout cas, des tableaux budgétaires et de la façon dont les montants vont être effectivement utilisés ou amenés à être utilisés.

M. le Président. - Excusez-moi, Monsieur Dodrimont, juste pour une question de compréhension. Vous avez parlé d'une page 225, mais on se demande dans quel document, car notre budget à nous fait une vingtaine de pages au maximum.

M. Dodrimont (MR). - C'est donc le commentaire du budget.

Je n'ai pas le document sous les yeux.

M. le Président. - D'accord, cela sortira peut-être tout à l'heure.

M. Dodrimont (MR). - C'est la première page de la

note au comité de gestion.

M. le Président. - Madame Baudine, vous voyez de quoi il s'agit peut-être.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Je me retourne vers mon président qui me dit qu'il n'y a pas d'index prévu en 2013. Ce sera donc vite répondu. Cela ne devrait pas poser problème, s'il n'y a pas d'index prévu. Ce sont donc des provisions prévues, mais comme il n'y aura pas d'index...

M. le Président. - Mais vous ne voyez pas mieux que moi de quel document il s'agit.

M. Dodrimont (MR). - Je vais éviter de parler des pages où j'ai trouvé le montant. Ce sera plus clair pour tout le monde.

En 2012, vous vous en souviendrez, l'agence avait été autorisée à puiser dans ces réserves, à concurrence de 11,5 millions d'euros pour équilibrer son budget.

Aujourd'hui, le budget qu'elle a présenté nécessiterait de puiser plus de 40 millions d'euros. Qu'en est-il à cet égard ? L'agence a-t-elle dû limiter son déficit à 11,5 millions d'euros comme l'année passée et dès lors renoncer à toutes nouvelles politiques, notamment nouveaux cas prioritaires ou nouveaux BAP ? Aucun autre nouveau dossier ne pouvait donc être accepté par l'agence en 2013 par décision gouvernementale. Comment procède-t-on par rapport à ce souci d'équilibrer le budget ?

Je répète ce qui avait été fait en 2012 : 11,5 millions d'euros puisés dans les réserves. Aujourd'hui, que fait-on à l'égard des montants ? On limite le déficit à 11,5 millions d'euros comme l'année passée ou on va plus loin, puisque le budget nécessiterait de puiser plus de 40 millions d'euros si l'on voulait atteindre l'équilibre.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Pour être clair, vous avez un budget avec 11,5 millions d'euros et non pas 40 millions d'euros. C'est donc l'examen du budget avec 11,5 millions d'euros.

M. Dodrimont (MR). - Cela répond à ma question. J'avais besoin de cette précision et je vous en remercie.

Voilà, Madame l'Administratrice générale, vous avez évoqué qu'il fallait être attentif à la survie des ETA dans votre exposé. On l'a abordé de façon succincte. Ma collègue vient d'y revenir concernant une de ces ETA en difficultés, Andenne Pro-Services. A-t-on des indications par rapport à ce qui se passe dans ce secteur ? Les ETA en difficultés comme l'ont été Sanero, Imarco ou Andenne Pro-Services sont-elles encore aujourd'hui dans ce même type de situation ? D'autres ETA sont-elles réellement en difficultés ?

Il avait été évoqué un plan de relance en juillet 2010

d'un montant de 800 000 euros avec cinq axes que Mme la Ministre nous présentait. Ce plan a-t-il bien rencontré les objectifs ou, puisqu'il y a eu ces ETA en difficultés, est-on passé à côté de la cible visée puisque l'on voulait travailler dans un terme relativement long depuis 2010 avec la mise en place de ce plan de relance ? Quel résultat a-t-on pu obtenir ? Le secteur est-il toujours en difficultés ? Je n'ignore pas qu'il y a une crise qui sévit dans ce secteur-là comme dans d'autres, mais j'aimerais, Madame Baudine, vous entendre par rapport à cela.

Est-ce qu'un screening a été établi pour détecter les ETA réellement en difficultés ? Proposez-vous d'éventuelles mesures adéquates pour éviter d'autres drames par rapport à ce secteur ?

J'ai été aussi attentif, Madame la Ministre, à cet article du 20 mars sous le titre « le travail adapté au bénéfice des personnes en situation d'handicap ». On évoquait que la Wallonie compte une bonne cinquantaine d'entreprises de travail adapté. Le journaliste parle de cette crise qui n'a pas épargné le secteur. Vous parlez d'objectifs, notamment trouver de nouveaux créneaux et travailler en réseaux. Des ETA qui aménageraient les domiciles des moins valides, cela semble évidemment une idée particulièrement séduisante, mais qu'en est-il réellement, que peut-on faire par rapport à cette noble idée ? Est-ce que l'on peut concrètement voir ce travail à destination des personnes moins valides notamment au niveau de leur domicile, se mettre en place avec le concours des ETA ?

Et pour revenir à Madame l'administratrice générale, peut-être au-delà de la question que je vous posais sur cette détection des entreprises en difficulté, quel est le bilan que l'on peut tirer depuis la mise en place de ce plan de 2010 sur ces actions ? Est-ce que, concrètement, il y a eu une relance qui a pu quelque part peut-être amoindrir l'effet de la crise que j'évoquais tout à l'heure ? Parce qu'on ne peut évidemment pas voir ce secteur échapper à cette situation difficile que connaissent toutes les entreprises et donc en particulier celles qui nous concernent à travers la problématique de ce jour.

Concernant le budget d'assistance personnelle, je reviens évidemment à la proposition que nous avons effectuée. J'intégrais évidemment dans la discussion d'aujourd'hui ce que Madame la Ministre a déclaré à travers la presse, mais aussi ce qu'elle nous a rappelé aujourd'hui puisqu'elle demandait dans la presse de corriger son budget. Elle évoquait aussi, par rapport au BAP, l'absolue nécessité ou en tout le cas le grand intérêt de trouver des moyens complémentaires pour répondre au mieux par rapport à ces demandes qui ne sont pas aujourd'hui satisfaites.

On sait que ce budget d'assistance personnelle est mieux intégré en tout les cas dans les habitudes du côté néerlandophone de ce pays. On sait que là-bas des budgets conséquents y sont consacrés avec 5 % du

budget des dépenses statutaires de l'agence flamande pour les personnes handicapées. Par rapport au 0,3 % si je ne m'abuse d'utilisation du budget total de l'AWIP pour le BAP, on a évidemment une différence. Les actions sont bien évidemment plus nombreuses au nord du pays, il y a fatalement une autre façon de fonctionner. On a probablement un retard à combler, ce n'est pas pour idéaliser ce qui se fait ailleurs que j'évoque le sujet, mais pour dire simplement que les dispositions légales prises en Flandre au début des années 2000 arrivent aujourd'hui à ce que plus de 2 000 personnes utilisent ce budget d'assistance personnelle du côté flamand contre les quelques centaines que l'on évoque ici, ce qui est évidemment une différence particulièrement sensible. Il y a les moyens consacrés, mais il y a aussi certainement les dispositions qui permettent l'utilisation de ce BAP puisque vous l'avez aussi évoqué à travers les chiffres présentés, à travers votre budget : on n'utilise pas tout ce qui est prévu tout simplement parce que les demandes ne peuvent pas être satisfaites, des moyens pour satisfaire ces demandes n'existant notamment en terme de mise à disposition de personnes qui peuvent aider à cette assistance à domicile ou cette assistance réclamée par les personnes qui sollicitent le budget, mais qui sollicitent aussi évidemment les moyens pour pouvoir être aidées.

J'aimerais peut-être faire une remarque de façon un peu plus générale. On a parlé tout à l'heure d'informations, de publication et d'un budget. On peut toujours trouver que c'est trop ou trop peu nécessaire pour informer ; on informe les personnes en situation d'handicap de ce que l'AWIP peut vraisemblablement faire pour ces personnes, on informe aussi les personnes qui ne sont pas en situation d'handicap de ce qu'il convient de faire par rapport aux personnes handicapées en terme de respect ou en termes d'autres attitudes à avoir. Je pense que tout cela fait partie fatalement d'obligations dans cette société pour pouvoir aider à cette intégration de la personne handicapée, mais est-ce que l'on fait aussi des actions d'information à l'égard de ce que des personnes à travers des formations adéquates pourraient faire pour aider ces personnes handicapées ? J'en viens évidemment à cette difficulté de trouver des personnes qui peuvent être employées par des personnes en situation d'handicap qui cherchent des prestataires pour les aider dans leur quotidien et ce que l'on informe notamment au niveau scolaire, au niveau des particuliers ou de personnes qui cherchent à se former à travers soit des filières de formation, soit tout simplement au niveau scolaire de l'opportunité de pouvoir suivre des formations adéquates pour pouvoir aider les personnes sollicitant le BAP et donc sollicitant cette aide dans leur quotidien.

Donc, en clair, est-ce que des appels à ce que des formations puissent être organisées pour encadrer ces personnes sont réalisées par l'agence ? Cela me paraît essentiel quand on explique qu'il n'y a pas moyen de rencontrer ces différentes demandes parce que l'on n'arrive pas vraisemblablement à permettre un

encadrement suffisant auprès de ces personnes.

Je m'interroge aussi quand je vois aujourd'hui que les rémunérations pour les personnes qui aident dans cette demande de budget d'assistance personnelle sont souvent rémunérées par des agences locales pour l'emploi, par des entreprises proposant des titres service, par des sociétés d'intérim. Est-ce que l'on fait appel aussi aux CPAS, qui pourraient aussi peut-être via des articles 60 – comme on les appelle communément dans les communes – mettre des personnes à disposition d'autres via des moyens qui sont finalement relativement avantageux pour les pouvoirs publics, puisque l'on fait aussi un travail de remise en bonne marche sociale de ces personnes ? Des contacts sont-ils pris avec les CPAS ? A-t-on, à un moment donné, tenté de trouver des solutions au niveau de ces personnes qui sont en décrochage professionnel, mais qui pourraient précisément trouver formule à aider les personnes sollicitant ces différentes aides ?

Je voulais évoquer cela parce que je pense qu'il vraiment dommage aujourd'hui de se dire que certains crédits sont disponibles, sont pas suffisants vraisemblablement par rapport à toutes les aides, mais ils sont à la limite trop importants puisqu'on ne trouve pas de solution pour pouvoir encadrer ces personnes. Je pense qu'il y a donc un travail en amont à réaliser et cela nous semble intéressant. On a classifié les personnes qui sollicitent ce BAP en différentes catégories. J'avais relevé que 80 personnes pouvaient revendiquer la première priorité. Je lis aujourd'hui qu'il y en aurait peut-être 111 qui seraient de cette catégorie. Pouvez-vous nous apporter quelques précisions par rapport à cela ? J'ai entendu ce que Mme le Ministre a évoqué en exposé initial. On parle donc de montants supplémentaires par rapport aux deux millions tels qu'évoqués. Pourriez-vous préciser quelles ont été les économies réalisées pour augmenter ce montant ? Vous avez évoqué les 15 % supplémentaires par rapport au chiffre inscrit, mais aussi un montant de 400 000 euros qui serait ajouté à ce budget total. Que cela peut-il effectivement représenter en termes de personnes ? En termes de nombres, peut-on espérer des cas à nouveau rencontrés, mais va-t-on avoir une nouvelle fois, les moyens d'encadrement que j'ai évoqués longuement voici quelques minutes ? Voilà sur ce premier tout de table, Monsieur le Président, ce que je voulais exposer.

J'aurai peut-être l'occasion de revenir, à la lumière des réponses qui seront formulées, sur la suite à réserver à notre proposition de résolution.

M. le Président. - Bien entendu. La parole est à M. Tanzilli.

M. Tanzilli (cdH). - Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à remercier Mme Baudine pour sa présentation très complète.

Mes questions s'articuleront autour de trois axes

principaux. La première concerne directement le budget tel qu'il nous a été présenté. J'ai là, quelques questions à vous poser. La première dans le département « programmation, inspection et évaluation ». J'aurais voulu que vous puissiez nous faire le point sur la création d'activités citoyennes puisque, comme vous l'expliquez, un appel à projet a été lancé et que 13 projets ont été retenus. Quel premier bilan pouvez-vous retirer de ces actions et surtout, quelles collaborations ont été tissées dans le cadre de ces activités citoyennes ? On peut notamment songer à la plate-forme francophone du volontariat qui, dans son plan triennal – vous le savez très certainement – a prévu qu'un des trois publics-cibles principaux était les personnes handicapées. On comprend donc très bien que par ces activités citoyennes, on a là – si on voit le côté négatif – un risque de doublon et si on voit le côté positif, une économie d'échelle en termes d'énergie assez évidente. Ma deuxième question concernant les dépenses est plutôt une interrogation par rapport au fait que si le budget de l'AWIPH augmente d'environ 4 %, si on prend secteur par secteur, on se rend compte que c'est le département des ressources internes qui augmente le plus spectaculairement, bien plus que de 4 %. Cela me pose question dans le sens où – on le comprend très bien – vous vous préparez – comme tous les OIP même si vous êtes conscient d'être un OIP un peu protégé – à devoir faire mieux avec moins et je m'étonne un peu de cette augmentation plus forte des dépenses en termes de personnel par rapport à tout ce qui est aides à la vie à domicile ou, de manière générale, quel que soit le niveau de vie choisi.

On n'a pas parlé des recettes, mais j'avais une question sur la sensible diminution des recettes dans le département emploi-formation puisqu'on voit une diminution de près d'un demi million d'euros. J'aurais souhaité en connaître la raison. Voici pour les questions qui relèvent strictu sensu du budget 2013 que vous nous avez présenté tout à l'heure.

La deuxième partie de mon exposé portera plutôt sur l'ajustement budgétaire puisqu'à écouter Mme la Ministre et à la croire – il n'y a pas de raison de penser autrement –, cet ajustement arrivera pour la fin de ce mois. La vie parlementaire est ainsi faite que nous analysons le budget quasiment au moment où votre ajustement budgétaire est, si pas clôturé, sur le point de l'être et j'ai là, quelques interrogations.

La première porte, de manière générale, sur les recommandations qui ont été faites par le Gouvernement wallon car lorsque je lis que le Gouvernement wallon approuve votre budget, mais vous demande de ne procéder à aucun engagement de personnel supplémentaire, je me demande comment je dois lire dans le budget 2013 initial, la prévision d'engagement de huit personnes supplémentaires.

Par ailleurs, concernant la marge budgétaire de 600 000 euros, je voudrais d'ores et déjà savoir dans

lequel de ces postes que vous venez de nous présenter, vous prévoyez de dégager les marges pour dégager les 600 000 euros qui vous ont été demandés lors de l'ajustement budgétaire.

Enfin, j'aurai une question plus spécifique par rapport au budget d'assistance personnelle. Par son calcul, Mme la Ministre nous a démontré que 2 760 000 euros étaient à disposition pour le budget d'assistance personnelle. Or, au 31 décembre 2012, les budgets de consommation de ce budget d'assistance personnelle étaient de 59 %.

Dès lors qu'un monitoring relativement serré doit être fait puisqu'on prévoit une surréservation, je voudrais savoir si, au 31 mars, on est toujours dans cette échelle de grandeur. Et si on est toujours dans cette échelle, à partir du moment où elle deviendrait quelque part structurelle pour des raisons qu'il conviendrait d'interroger, ne peut-on alors pas se réserver au-delà des 115 % puisque sans faire de grands calculs, si on est à une moyenne de 60 % de consommation de 115 %, grosso modo, vous consommez moins de 70 % du budget ? Quand on voit la file d'attente pour le budget d'assistance personnelle, ne fût-ce que pour les cas prioritaires, on se rend compte qu'une surréservation supérieure serait sans doute la bienvenue.

Voilà qui clôture le deuxième volet de remarque et qui concerne là, l'ajustement budgétaire que nous attendons incessamment sous peu, qui n'a pas encore eu lieu, mais qui doit déjà nécessairement être déjà ... Si l'AWIPH dit : « Ecoutez, pour la fin avril », je serais un peu inquiet et je pense que vous aussi, Madame Reuter.

Pour l'Horizon 2017 et votre contrat de gestion, je me posais la question de votre calendrier par rapport à la liste unique à laquelle vous avez fait allusion puisque vous avez expliqué qu'il y a, entre autres, des aspects informatiques pas banals et vraisemblablement, qui ne coûteront pas rien en termes de réalisation. Je voudrais simplement savoir où vous en êtes puisque le programme Horizon 2017 dépend en partie de cette liste unique en matière de prospective.

Par ailleurs, on nous annonce ici 50 nouvelles places financées en accueil et en hébergement. Or, l'Horizon 2017 table sur 500 places. On peut donc imaginer que ce rythme va aller en augmentant annuellement. Il faudra faire plus de 50 places l'année prochaine. Ce chiffre est-il réaliste ? Pensez-vous toujours, dans l'état actuel de la situation, arriver à cet objectif de 500 places supplémentaires ?

Enfin, une question relative aux entreprises de travail adapté. Une idée avait semblé émerger que des entreprises de travail adapté pourraient aménager spécifiquement les domiciles des moins valides. Où en est ce projet pilote dont nous n'avons a priori pas trouvé de trace dans le budget 2013 ?

Voilà pour les questions par rapport à l'avenir. Je vous remercie.

M. le Président. - Je me donne la parole en précisant bien que je le fais en tant que parlementaire et non pas en tant que président de commission. Je pense qu'il est utile de le préciser.

Ma première remarque, c'est un peu comme tout le monde : nous avons ici un budget avec un déficit de 11 498 000 euros, mais comme annoncé, avec la possibilité pour l'AWIPH de puiser dans les réserves et heureusement. La question est quand même de savoir combien de temps ce système pourra tenir. Je pense donc que la question s'adresse aussi bien à l'AWIPH qu'à Mme la Ministre qui est de dire : « D'accord, il y a 11,5 millions que l'on peut puiser dans les réserves, mais elles ne sont pas inépuisables comme beaucoup de réserves ». À un moment donné, il faudra donc bien que l'on trouve une solution et je ne vois vraiment pas, suite à votre exposé mais aussi suite à l'analyse des chiffres par moi-même, de dire où on pourrait puiser ces 11,5 millions pour établir un équilibre. J'ai donc toutes les craintes pour l'avenir – jusqu'où pourra-t-on maintenir un tel système déficitaire en puisant dans les réserves ? – tout en vous félicitant, Madame la Ministre, de vous être battue pour avoir une augmentation de la dotation. Même minime, elle vaut la peine. Elle permet de respecter tous les engagements, voire même d'avoir – ce n'est pas négligeable dans mon esprit – de nouvelles initiatives. Sans doute y a-t-il toutefois une limite à ce système de puisement dans les réserves. J'ai donc envie de vous entendre là-dessus.

Je déborde d'abord dans un premier temps avec quelques généralités ou actualités. Même si c'est demain que je ferai, en séance plénière, le rapport de l'accord-cadre de l'accueil des personnes handicapées avec la France, je voudrais insister sur un point par rapport à cela et en votre présence. Vous savez que je suis dans une région extrêmement aigüe au niveau de l'accueil des personnes handicapées françaises. Il faut revoir l'arrêté de l'autorisation de prise en charge qu'on donne une fois au départ avec, à mon avis, un manque de contrôle des normes et des suivis qui me semblent bien trop légers. Tous les jours ou en tout cas tous les mois, des nouvelles institutions privées se créent où on se contente d'avoir une autorisation de prise en charge et qui fonctionnent parfois – je dis bien parfois, parce qu'il ne faut jamais faire de généralités – dans des conditions horribles pour les personnes handicapées, voire même où des responsables d'institutions parviennent à s'enrichir.

Et donc je trouve cela vraiment très grave. Je pense qu'il faudra vraiment revoir les normes et c'est uniquement par l'arrêté sur l'autorisation de prise en charge qu'on peut essayer d'avancer pour améliorer la situation. Je pense, Mme la Ministre, que l'accord-cadre pourrait permettre justement d'encadrer un peu mieux aussi ces subventions qui arrivent de la France parce

que elles doivent bénéficier aux personnes handicapées, et pas à autre chose. Je vous demande d'y être très attentif.

Vous m'avez répondu, Mme la Ministre et vous-même aussi Mme Baudine, sur le projet d'arrêté REPIT. Je pense que c'est une question qui revient, vous l'avez entendue, mais on a l'air d'être bientôt au bout du parcours législatif et on devrait voir ce texte arriver. On s'en réjouit, on est intervenu plusieurs fois sur ce projet d'arrêté des services du REPI qui prouvent très souvent leur utilité. On voudrait bien voir le texte aboutir maintenant le plus rapidement possible. Dans le cas du vieillissement, Mme la Ministre a mis l'accent par rapport aux ETA et aux cellules de maintien. Et c'est vrai que les cellules de maintien sont très importantes pour répondre au vieillissement mais j'ai été fortement interpellé par les cellules d'accueil qui, elles, par contre semblent vraiment un peu mises en péril dans beaucoup d'ETA alors que là aussi, me semble-t-il, vous parliez, Mme Baudine, en insistant assez fortement sur les jeunes qui sortent de l'enseignement spécialisé.

Certains de ces jeunes sont dirigés vers les ETA si on pense qu'ils ne pourront pas intégrer un circuit ordinaire avec un encadrement spécialisé, mais ces cellules d'accueil sont pour l'instant, me semble-t-il, fortement en danger et elles ont pourtant toute leur raison d'être – sans doute autant que les cellules de maintien qui répondent à un autre défi qu'est celui du vieillissement.

J'en viens plus spécifiquement au budget, mais ce sera assez rapide, je vous rassure, ou du moins je rassure mes collègues par rapport aux recettes.

La dotation a été même plus qu'indexée. C'est un des seuls postes en Région wallonne, une des seules OIP qui ne subit pas la crise. Je pense qu'il faut s'en réjouir. Mais il y a un poste dans les recettes où je voulais une petite explication, c'est le 949.2 sur les interventions diverses en provenance du SPW qui monte de 654 000 euros. J'aurais voulu savoir ce que contenait cette aide particulière en provenance du SPW puisque je n'ai pas les détails.

Par rapport aux dépenses, comme vous, je me réjouis du travail bien plus important accordé à la formation professionnelle du personnel. Je pense que il y a encore des besoins de formation professionnelles pour le personnel, mais vous y avez bien répondu.

J'aurais voulu avoir quelques renseignements sur l'augmentation très importante – parce que je pense qu'on a eu qu'une partie des réponses – sur les postes 871, 874 1,2,3 qui sont des investissements et qui connaissent une augmentation significative de 364 000 euros, ce qui représente quand même quelque chose de très important. Je voulais savoir si vous avez une explication ainsi que les postes 812 3,4 et 5 sur représentation des placements, transports mais aussi,

contentieux honoraires parce que là-aussi il y a une augmentation quand même de 253 000 euros. Je me demandais si c'était un problème particulier de contentieux. On a déjà parlé ici, à une certaine époque, de certains contentieux qui devaient être traités par l'AWIPH, mais je me demandais ici s'il y avait quelque chose de plus particulier.

Enfin, j'ai une interrogation qui est plutôt un regret. Il me semble que les dépenses en infrastructures pour les MAH sont ridiculement basses. On sait ces 800 000 euros sont dévolus quasiment uniquement aux aménagements légaux et aux normes d'incendie alors pourtant que les besoins en infrastructures sont gigantesques et ne concernent évidemment pas que les aménagements légaux et incendies. J'entends qu'on trouve des solutions relativement très importantes pour les maisons de repos et de soins. Est-ce qu'il y a des pistes aussi qui sont envisagées pour répondre aux mêmes besoins tout aussi conséquent voire plus encore pour les institutions qui accueillent les personnes handicapées ? Parce que vous vous rendez compte, comme moi sans doute, de l'état de certaines infrastructures.

Enfin et pour terminer, j'ai deux, trois petites réflexions par rapport à votre présentation, Madame la Ministre. On va tripler les bénéficiaires des projets pilotes ; je pense que c'est une très bonne chose. On va aussi pérenniser les projets via une réglementation, mais je me demandais de quoi il s'agissait. Le service REPI en sera une et on va sans doute en voir d'autres arriver avant la fin de la législature. Cela a un coût évidemment aussi et donc il faudra voir comment on pourra y répondre. Mais enfin, on se réjouit que des projets pilotes trouvent une bonne réponse à des besoins, ce qui n'est pas nécessairement le cas de tous les projets pilotes. Mais en tout cas pour certains d'entre eux, et le REPI en est un, les logements supervisés j'en suis convaincu aussi sont très importants.

Je ne vais pas revenir sur l'ajustement budgétaire. M. Tanzilli l'a fortement abordé, mais j'imagine que votre ajustement budgétaire que vous demandez à l'AWIPH, c'est dans le cadre d'une enveloppe fermée. C'est dans l'enveloppe fermée attribuée à l'AWIPH qu'on demande de faire un jeu d'équilibre entre différents postes. C'est bien cela que j'avais compris ; il y aura donc un travail qui ne sera pas facile à faire, sans doute par l'AWIPH, pour y répondre mais je serais curieux de voir cet ajustement budgétaire.

Et puis peut-être un sentiment parce que ce sont des services à la fois que j'aime bien, mais qui à la fois m'interpellent un petit peu. Par exemple pour les services d'accessibilité, vous avez cité, Madame Baudine, les quatre services qui s'occupent d'accessibilité. Je connais en tout cas assez bien Gamma, Plein pied et Passe muraille – j'ai oublié le quatrième que je connais moins –, mais je peux vous dire très sincèrement qu'ayant travaillé dans le domaine.

- et encore aujourd'hui comme parlementaire -, nous recevons des mails et des brochures très régulièrement de l'une ou l'autre de ces associations. On a souvent les mêmes informations. Il y a sans doute un manque de concentration de moyens. Pouvoir travailler ensemble permettrait une certaine économie, voire encore plus d'efficacité.

Je trouve qu'ils font un travail extraordinaire, avec les communes aussi. Mais il y a sans doute une perte d'énergie énorme. Alors on le sait, il y a toujours les critères un peu de philosophie, d'écoles qui jouent un petit peu par rapport à cela. Moi, en tout cas, cela me pose question. Ne dites surtout pas que je les ai critiquées par rapport au travail, ce n'est sûrement pas cela, mais il y a un besoin, à mon avis, de recentrer ces services en travaillant ensemble.

J'ai aussi, une question concernant les cinq services d'accueil familial qui coûtent très chers. Quand je vois un budget de 2,2 millions d'euros pour ces cinq services et un nombre de bénéficiaires relativement limité, cela m'interpelle.

Cela m'interpelle, je ne vais le dire que comme cela alors que par exemple, pour la transition et les besoins complexes, on n'a que 1,150 millions d'euros alors que les défis sont énormes.

Encore une fois, ce n'est pas une critique des services en question, mais pour ces cinq services qui, géographiquement, sont quand même un peu loin pour certaines régions, en tout cas pour dire de bien les connaître et de pouvoir en bénéficier, ont un coût qui est quand même assez important.

Je terminerai par la même question que M. Tanzilli, c'est la liste unique. Nous l'attendons tous, nous intervenons très souvent ici pour dire l'importance de cette liste unique. Vous m'inquiétez, à vous entendre, je ne sens pas de possibilité de mettre cela en place sous cette législation, mais mettre sur le dos de problèmes logistiques et informatiques me semble peut-être un peu trop léger. En tout cas, s'il n'est pas complètement en place lors de cette législation, je voudrais vraiment avoir les signes d'avancée très importante dans la gestion de la liste unique par rapport à laquelle, contrairement à ce que l'on pensait parfois, le secteur dans une grande partie n'y est pas du tout opposée, loin de là, au contraire, puisqu'il y a eu un changement de mentalité que j'ai senti très fortement ces dernières années. Je suis bien d'accord avec vous, Monsieur Descampe, mais il y a un vrai changement de mentalité suivant lequel même ces services-là, à condition que ce ne soit pas une charge administrative énorme ou un frein à l'évolution de l'institution, au contraire, serait plutôt demandeur de voir ce système aboutir. Merci en tout cas pour votre présence.

M. le Président. - Mes collègues acceptent-ils que l'on fasse peut-être un premier tour de réponses avant de

passer à un second tour et à des questions complémentaires ? Tout le monde est d'accord.

La parole est à Mme Baudine.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Il y a pas mal de questions qui ont été posées. Je vais parler du personnel de l'agence. Tout le monde en a un peu parlé de même que Mme la Ministre.

Effectivement, nous avons pu, dans les années passées, augmenter notre personnel et ce n'était certainement pas superflu parce que d'abord, il y avait eu des années difficiles 2007-2008 où il n'y avait eu aucun recrutement, que des départs. On était donc un peu mal et il fallait faire en sorte que, dans tous les bureaux régionaux, on ait le personnel suffisant pour travailler y compris l'administration centrale.

On a eu effectivement, 2009, 2010, 2012, où on avait - 2 %, + 6 %, + 6 %. On peut remercier Mme la Ministre pour l'effort qu'elle a fait de nous donner ce budget, et cette année-ci, on avait huit personnes prévues et on nous a demandé de faire des efforts et on a été tout de suite partants, mais on a quand même un peu trouvé cela dur.

C'est vrai que c'est nécessaire de pouvoir réaffecter le budget, Mme la Ministre ne nous donne les moyens de ne faire aucun engagement cette année, de rester à l'effectif et donc, on le reste et on passe ce budget-là sur les projets. Vous savez donc déjà où on va trouver une partie du budget. Je pense que c'est quand même important et c'est donc un effort que l'on fait.

Vu l'augmentation des demandes chez nous - parce que si on a une augmentation du personnel, on a quand même une très grosse augmentation des demandes - on ne peut pas dire que l'on passe son temps à jouer aux cartes, certainement pas, mais voilà, je pense effectivement que les besoins du secteur sont très importants et que tout le monde doit faire des efforts en période de crise, y compris nous et c'est ce que nous faisons en dégageant ce budget pour les projets.

Pour reprendre un peu dans l'ordre, concernant les ETA, Andenne Pro Service, c'était pratiquement la faillite quand ils sont arrivés chez nous, je pense qu'il y avait un gros problème de gestion. C'était encore un peu géré à l'ancienne, on attend que les commandes arrivent, en période de crise, les commandes n'arrivent plus et quand ils sont venus chez nous, on a envoyé les auditeurs financiers pour aider et voir comment on pouvait faire mais il était trop tard.

Il y a quand même une solidarité qui joue au niveau des ETA, donc certaines personnes ont été reprises dans d'autres ETA et pour certaines, c'est plus difficile.

La période est difficile pour toutes les entreprises de travail adapté pour l'instant. On en a encore l'une ou l'autre qui sont dans des situations assez critiques.

M. Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH. - Si je peux ajouter, sur le point des ETA, une réponse à M. Dodrimont. Effectivement, à l'AWIPH, il y a des inspecteurs qui sont prêts et à plusieurs reprises, on a eu des démarches d'ETA qui disent : « Venez nous aider à y voir clair »; parce que certains étaient dans une gestion un peu trop traditionnelle avec un seul client et puis, ce client n'existe plus pour une raison ou une autre et tout le bazar s'écroule. Il y a donc vraiment aussi la qualité de la gestion qui joue, mais ce sont des entreprises, ce sont des initiatives de groupe, ce ne sont pas des institutions publiques, les ETA, ils sont bien sûr subventionnés mais parfois, la qualité de la gestion joue un rôle important et là, nos services vont aider, notamment pour Andenne où il y a eu, à plusieurs reprises, des démarches - il y en a eu d'autres qui maintenant, se sont redressées, qui s'en sont sorties. J'en ai quelques exemples en tête. On est quand même très proactif sur l'idée de dire : « est-ce que maintenant, les ETA peuvent intervenir pour aménager des logements, et cætera ». Je dis, c'est possible, mais c'est un peu un marché comme un autre, il faut faire attention. Ou bien, on est dans un système organisé de A à Z ou bien, ils sont sur le marché en concurrence avec d'autres, parfois entre eux d'ailleurs. Hélas, ils se volent parfois des clients et alors, ils sont en difficulté parce qu'ils ont fait des rabais excessifs. Ils pourraient donc bien entendu intervenir dans des adaptations de logements, certains le font, mais c'est difficile d'organiser cela de façon centralisée.

Maintenant, les faillites d'ETA, il y en a deux ou trois qui sont en difficulté sur 55 mais bon, cela reste tout de même limité.

Par contre, je pense – et cela n'a peut-être pas été évoqué suffisamment – qu'il y a un grand potentiel pour ce qui est des emplois en entreprise ordinaire. J'ai participé à l'Union wallonne des Entreprises, leur grande réunion annuelle dans le cadre de laquelle Cap 48 dont je suis président aussi – c'est une autre casquette – au cours de laquelle on a remis le Prix de l'entreprise citoyenne à des entreprises qui font des efforts d'embaucher des personnes handicapées. Après la remise du prix d'entreprise citoyenne, plusieurs employeurs sont venus me trouver en disant : « Mais en fait, on pourrait faire cela, pourquoi pas? C'est intéressant ».

Je crois donc que là, il y a peut-être quelque chose à creuser.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Dans le cadre du plan de relance qui a été mis en place, il y avait plusieurs objectifs. Il y avait un objectif de formation qui a été partiellement rencontré. Si on a un enseignement à tirer du plan de relance, c'est probablement que l'on devrait pouvoir le faire sur une période plus longue. La période était très courte, on avait moins d'un an pour faire ce plan de relance. On l'a prolongé sur les projets. Il y a donc quand même des

projets qui ont évolué mais qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore donné de résultat. Quand on met plusieurs ETA ensemble, on sait que les entreprises, par définition, ont l'habitude de travailler séparément, donc il faut les mettre ensemble pour travailler sur les projets.

On a quand même des projets qui restent prêts à développer. Il y avait un groupe qui travaillait sur la filière bio, ils n'y sont pas vraiment bio, il ne faut pas rêver, mais ils réfléchissent à la filière terroir qui peut tout aussi justifier et qui peut avoir du sens. On avait une filière intégrée pour les emballages. Celle-là a mieux donné. On voit que l'on enclenche quelque chose, mais on ne peut pas espérer, dans une entreprise, un changement radical parce qu'elle doit poursuivre ses activités, elle doit d'abord survivre et donc, ce changement, il va falloir du temps pour qu'il devienne réel, mais on voit quand même maintenant que l'on avait une ETA qui ne fonctionnait pas bien, qui va se fusionner avec une autre pour retrouver son dynamisme. On voit quand même qu'il y a un changement de mentalité par rapport à cela. On n'est plus dans le système que l'on voyait beaucoup avant où on voyait finalement qu'elles se faisaient concurrence les unes aux autres et c'était à celle qui mettait le prix le plus bas, mais à un moment donné, il y a des limites à ce système. On voit quand même qu'il y a des changements.

Je pense que les aménagements de logement, c'est une possibilité, mais cela ne se crée pas comme cela du jour au lendemain. Il nous faudra encore probablement du temps pour voir évoluer les services offerts, mais si on a des ETA en difficulté, on en a d'autres qui sont vraiment performantes. Il y a donc des possibilités pour les entreprises de travail adapté.

Parallèlement à cela, on insiste maintenant pas mal sur la formation du personnel en ETA en disant, là aussi, il faut un changement de mentalité sur les encadrants mais aussi sur le personnel de production. Il doit y avoir une réflexion qui se fait. On a la démarche management des buts sociaux qui continue en se disant : « Ok, on ne nous sert plus à l'ancienne, on gère de façon plus moderne, mais quid du bien-être des travailleurs ? ». Quand on a des doléances en disant que : l' « on ne voit même plus où est l'entreprise de travail adapté parce que nous on trime »; là, cela veut dire que ce sont des ETA qui n'ont pas encore bien évolué dans le management des buts sociaux en se disant : « Mais comment fait-on pour rencontrer les besoins de nos clients, mais aussi de nos deuxièmes clients qui sont les personnes handicapées ? ». Ce sont peut-être les premiers d'ailleurs.

Donc il y a quand même une évolution qui se fait. Ce n'est peut-être pas spectaculaire, mais je pense que l'action a toutes ses raisons d'être et devra être prolongée. C'est vrai que l'on suit maintenant et si on voit que l'on a une diminution des heures, on va réenclencher tout de suite, un plan de relance en se disant qu'il faudra pouvoir annoncer - ce que l'on n'a pas fait la

première fois - que le plan dépassera l'année. Ici, en fait, on l'a fait sur l'année puis les gens demandaient pour pouvoir utiliser les budgets sur l'année ultérieure et on l'a fait. Je crois que c'est plus intéressant pour les ETA de savoir directement qu'elles peuvent faire un programme à deux ans plutôt qu'à un an. Ce sont les enseignements que l'on tirera du premier plan de relance et c'est une demande des ETA puisqu'on a fait l'évaluation de pouvoir prendre plus de temps pour le mettre en œuvre.

M. Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH. - Sur le BAP, je ne vais pas épuiser toutes les questions, mais peut-être donner, tout de même, un témoignage parce que j'ai vécu, ayant exercé des fonctions au niveau fédéral, la mise en place du BAP du côté flamand. Je me rappelle encore des discussions que l'on avait : « Mais êtes-vous sûr de ce que vous faites, où allez-vous vous arrêter, vous allez vous ruiner, et cætera ». Effectivement, cela a eu une croissance terrible, ils sont déjà maintenant plusieurs milliers avec un budget d'à peu près 40 millions d'euros, c'est énorme.

Donc, moi je comprends, ici, au niveau politique et au niveau de l'agence, la prudence avec laquelle on fait des pas. Je crois qu'un pas que l'on peut faire et Mme la Ministre l'a bien expliqué tout à l'heure, vu qu'il y a une sous-utilisation un peu systématique. Mais encore faut-il faire attention parce que le système va peut-être arriver un peu à maturité et que la sous-estimation ou la sous-consommation va probablement diminuer. Donc là, on peut effectivement faire quelque chose en plus. On peut aussi bien entendu, avec une rallonge budgétaire, faire un petit peu plus, je crois que ce qui est prévu maintenant est relativement raisonnable. Mais je dis : « Faisons attention, ce qu'ils ont fait en Flandre, on ne pourrait pas le payer ». Je crois que ce ne serait pas raisonnable. Et en plus, ce que l'on découvre, c'est effectivement pour tous le personnel de l'agence qui fait des enquêtes, avec des critères assez stricts, en prenant les cas les plus lourds d'abord, c'est des expériences terribles. Ce qui a été découvert d'un point de vue social, ce n'est pas rien, il faut y faire face, mais aussi un peu dans la mesure de nos moyens. C'est cela que je voulais dire par rapport au BAP, prudence, on avance, mais de façon mesurée, de façon progressive.

Mais peut-être que Mme la Ministre, sur ce point... Après, d'accord.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Évidemment, la réponse BAP est un peu commune. On retrouve du budget à l'interne comme l'a demandé Mme la Ministre pour le BAP. On va donc avoir un budget de 2 760 000 euros. En faisant du 115 %, effectivement, on doit être attentifs à ne pas tomber dans un préciput même si c'est un montant qui n'est pas énorme par rapport au budget de l'agence mais on doit faire attention à cela.

Donc on met en place un pilotage trimestriel - c'est

notre budgétaire, Olivier, qui va s'en charger - mais on va aussi en même temps réfléchir, c'est une proposition que l'on va faire pour une utilisation plus rapide du BAP puisqu'on a en gros 280 personnes qui sont en attente, qui sont prioritaires. Ce que l'on voudrait faire, on se rend compte non seulement que l'on a 60 % en gros d'utilisation du budget donc on utilise 1,2 millions d'euros sur 2 millions d'euros alors que l'on a 800 000 euros plus les 760 000 euros, donc on a un budget non utilisé conséquent.

Jusqu'à maintenant, on a fait le BAP de façon très orthodoxe. On rencontre la personne, on évalue avec elle les besoins, les coûts en services et on fait une évaluation du montant du budget que la personne peut avoir.

En gros, on se rend compte qu'il y a évidemment les extrêmes mais la plupart des gens utilisent un budget de 7 500 euros. Ce que l'on va proposer pour utiliser très rapidement le budget qui est là, disponible, et répondre aux demandes les plus urgentes, c'est de ne pas retourner dans toutes les familles pour refaire le plan de services et calculer au plus juste, mais de donner un budget forfaitairement un budget BAP de 7 500 euros. Cela va nous permettre de répondre très très vite à beaucoup de personnes. Sur le budget que l'on a, cela va nous permettre de répondre à un maximum de personnes. Cela voudra dire qu'à un moment donné on aura effectivement l'utilisation maximale et peut-être des personnes qui vont demander plus puisqu'on peut estimer qu'après quelques années, les gens vont peut-être demander un peu plus. Mais bon, là, il y aura une réflexion à avoir à savoir si on augmente le BAP pour répondre à tous les besoins des gens ou si on le limite. Ce sera une question qui se posera d'ici à mon avis, trois ou quatre ans.

Mais maintenant, on voudrait, sur 2013, donner très très vite un signe positif vers les personnes et aller les aider, faire le plan de services sur 7 500 euros par an et avancer. Je pense que c'est vraiment quelque chose qu'on doit faire.

Donc cela voudra dire que ce budget-là ne sera pas problématique. Notre surconsommation elle va surtout se faire par rapport aux gens qui ont des montants autorisés plus importants, mais qui ne les utilisent pas. Et qui là, ont un droit de tirage qui pourrait nous amener vers un stress. Donc on va voir un peu comment on arrive à gérer cette partie-là pour rester dans les cordes, mais avec une gestion trimestrielle cela va demander du boulot parce que quand ce sont des titres-services il faut le temps qu'ils arrivent. Mais ce sera sur un montant limité, ce sera sur le montant des 800 000 euros utilisés puisqu'on a maintenant 2 millions d'euros mais que le budget était engagé, pas ordonnancé, donc on va limiter les autorisations d'ordonnancement là-dessus.

Donc cela demande un peu de gymnastique budgétaire mais on doit pouvoir y arriver sans trop de

problème et répondre rapidement à toutes ces personnes. Ce ne sera pas optimal puisque cela ne répondra pas de façon très proche, ce ne sera pas du sur-mesure, mais je pense quand même que ce sera une réponse rapide et qui correspondra à un véritable mieux pour la plupart des personnes qui sont en demande de BAP puisque l'on sait que ce sont des personnes très lourdement handicapées donc cela va leur faire quelque 600 euros par moi à pouvoir dépenser pour des services. Je pense que ce sera appréciable.

Maintenant, tout le problème c'est d'avoir effectivement ces services. Donc pourquoi pas voir les CPAS ? Je pense que l'on a aussi nos services, on a quelques services qui ont du SRA, du SLS, enfin une offre de services variés qui engage aussi des personnes qui travaillent en BAP. Donc c'est aussi une façon de pouvoir répondre aux besoins des personnes, d'avoir des services qui acceptent d'engager des personnes en BAP, qui ont du personnel par ailleurs, donc cela veut dire que la personne n'est pas isolée, elle fait partie d'une équipe, c'est aussi important. Et elle peut venir avec ses questionnements vers un service parce que c'est quand même un travail très lourd, c'est un travail qui nécessite des formations. Le but ce n'est pas que les gens qui entrent dans ces formations se cassent le dos le troisième jour parce que sinon, on n'a jamais qu'une personne handicapée en plus. Ce n'est pas l'objectif du système.

Donc il faut des formations, il faut un encadrement pour ces personnes-là. Je pense que peut-être pousser un peu nos services ou attirer l'attention de nos services sur l'engagement de personnes qui peuvent travailler en BAP, c'est certainement une réponse qu'on peut offrir aux demandes BAP pour répondre parce que si on ne fait pas cela, effectivement, on reste dans l'intérim et là, se repose la question de la formation et de l'encadrement puisque l'intérim est quelque chose de très large qui ne répondra pas aux spécificités.

Par ailleurs, on peut organiser pour toutes les personnes qui travaillent dans le BAP des formations pour répondre aux besoins que ce soient des personnes qui travailleraient pour des services, que ce soient même pour les services d'aides familiales. Je pense que l'on a des systèmes d'aides familiales, on peut aussi proposer, nous, de former leur personnel ou les personnes qu'ils engagent à venir en aide à une personne sous forme de BAP donc c'est-à-dire de devenir assistant personnel, c'est un métier en soi.

Jusqu'où est-ce que je réponds à la demande ? Quand s'arrête ma propre dignité, la dignité de l'autre ? Qu'est-ce que je fais, qu'est-ce que je ne fais pas ?

Tout cela, ce sont des questions qui vont pouvoir se poser et qui doivent être quand même réfléchies de façon professionnelle.

On va aller vers cela. C'est vrai qu'on va assez

souvent vers les communes pour pas mal de projets qu'on a. Les handicots, j'ai encore vu dans la presse aujourd'hui, un handicots qui annonce des choses qu'il fait dans sa commune. On voit quand même que les communes réagissent bien. C'est très positif. Je pense qu'il faut faire attention à ne pas leur demander tout.

Je ne dis pas non pour l'idée du CPAS. Je dis juste qu'il faut être un peu prudent à ce qu'ils n'aient pas l'impression qu'on leur refille la patate chaude parce que ce n'est pas l'objectif du jeu.

Maintenant, fera-t-on une filière scolaire ? Pour moi, ce n'est pas nécessairement une filière scolaire. Je pense qu'on peut rester plus dans la filière aide familiale, aide-soignante. Il y a déjà ces formations scolaires qui existent. À nous alors de développer la spécificité BAP et la spécificité handicap, mais je n'irais pas vers une formation scolaire spécifique.

M. Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH. - Je peux peut-être dire un mot sur la liste unique parce que plusieurs ont posé des questions là-dessus.

Je crois que le président Tiberghien a bien résumé. Est-ce que c'est un problème légistique ou un problème politique ?

Je crois qu'au début il était politique en partie, c'est-à-dire que beaucoup de directions d'institutions avaient l'impression qu'elles allaient perdre leur autonomie dans l'accueil qu'elles hébergeaient. Là, c'était quelque chose qui n'était pas acceptable pour elles. Nous leur avons dit : « Non, ce n'est pas du tout cela qu'on veut faire. » C'est mieux servir, mieux renseigner les gens, les orienter de façon plus adéquate et aussi d'un point de vue responsabilité d'ensemble, avoir une idée des besoins. On a remarqué, dans certains domaines, quand on dit qu'il y a x places en plus, on dit qu'il y a 300 à 400 demandes. On téléphonait et on allait vérifier des demandes. Des 300-400 devenaient 20 ou 25 parce qu'en fait il y avait des personnes qui se retrouvaient dans dix listes. Il y a quelque chose de malsain dans ce système où on manque de place, les gens vont s'inscrire à l'avance, même au moment où ils n'en ont pas besoin, sur une liste d'attente croyant que quelques années après, quand ils en auront besoin, là ils seront en priorité. C'est comme cela que des personnes se retrouvent sur des tas de listes. On n'a pas un outil qui permet d'évaluer de façon correcte les besoins.

Au début, on a eu un peu des problèmes puis cela s'est désamorcé. Maintenant, il y a peut-être une bonne volonté. Je crois qu'on a bien compris ce qu'on voulait faire. On ne voulait pas imposer, mais on voulait avoir une idée des besoins et aussi éviter aux personnes, si elles doivent s'inscrire à deux ou trois endroits, de chaque fois reprendre tout le dossier. Le problème est évidemment qu'il faut de l'informatique derrière cela. Il faut un enregistrement avec des systèmes de

sécurisation qui permettent de respecter l'anonymat, la confidentialité des données, et cætera. Cela n'est pas tellement simple, d'autant plus qu'on avait tout de même à l'agence une informatique un peu obsolète. Maintenant, on fait de gros efforts. C'est d'ailleurs une des justifications des investissements en matière de matériel. L'informatique représente quelque chose d'important dans les investissements parce qu'on était dans un très gros retard, notamment pour la téléphonie aussi. Tout cet enregistrement, il faudrait avoir une centralisation des banques de données qui permettent d'être accessibles dans n'importe quel bureau régional et dans n'importe quel service, avec le respect des mesures pour la sécurité des données et la confidentialité des données.

Je crois qu'on progresse assez bien maintenant. Je ne sais pas si vous avez posé la question. Est-ce que cela va être avant la fin de la législature ? J'ai quand même l'impression que oui. Je ne sais pas ce que Mme Baudine en pense.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Je dois dire que cette idée a germé un peu après que je sois arrivée. Au début, je me suis dit qu'on verra bien, en me disant : « Pfou. ». Je pense qu'effectivement, on a quand même un changement de mentalité, ce qui fait qu'on pourrait y arriver. Mme la Ministre insiste, je peux lui dire que j'ai vu l'informaticien. Il m'a dit que c'est un peu juste. Je pense qu'on va mettre la priorité sur cet aspect-là.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je ne suis pas la seule à insister. Les parlementaires, véritablement, à chaque séance où on aborde la question, évidemment, sont soucieux d'avoir des nouvelles de cette fameuse liste unique du groupe de travail et du projet d'informatisation. C'est une réalité que nous vivons ici en commission.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - C'est vrai qu'au point de vue informatisation, on ne s'imagine pas à quel point on était loin. On a mis maintenant la téléphonie. On s'était dit qu'on allait d'abord la mettre au bureau régional de Charleroi, simplement parce que comme cela on est en décentralisé, mais à côté de chez nous pour régler le problème. On a mis la téléphonie prioritairement à Libramont, simplement parce que celle qu'on avait n'était plus réparable. C'est vous dire l'âge qu'elle avait. Pour être rentabilisée, elle l'avait été. On est comme cela dans plusieurs bureaux régionaux.

On a dû changer un tas de serveurs. C'est du temps de travail. Ce sont des montants importants quand on change un serveur. On n'a rien fait par rapport à tout ce qui est véritablement à gestion.

Maintenant, je crois que la liste unique, c'est utile mais cela ne résout pas tout. Avec la liste unique, on va

savoir combien de personnes ont demandé une place en résidentielle, combien de personnes ont demandé à SAJA, alors que peut-être que ces personnes pourraient aller en activité de jour ou en appartement supervisé. Je pense qu'elle ne fera pas de miracle, cette liste unique, elle va mettre les gens dans des cases qui ne sont pas nécessairement les cases les plus adéquates. Ils vont prendre ce qu'on leur offre alors qu'ils pourraient bien aller en activité citoyenne, en appartement supervisé.

(Réaction d'un membre)

Vous le dites vous-même, l'autonomie de la personne, on ne la voit que quand on la teste. On ne peut pas savoir. Il y a des gens qui sont lourdement handicapés, qui ont de l'autonomie, d'autres qui en ont moins. Je pense qu'il faut travailler en même temps, c'est pour cela qu'on a commencé à mettre ce point-là, travailler avec les parents et les aidants proches parce que les parents doivent aussi apprendre à faire confiance à leur enfant, à lui donner de l'autonomie. On doit travailler avec les parents et on doit travailler sur les activités citoyennes. Les activités citoyennes ne seront probablement pas dans la liste unique. Les gens iront quand même s'inscrire jusqu'au moment où les choses seront suffisamment pérennes. Cela nous donnera une bonne idée de combien de personnes recherchent activement une entrée dans un service résidentiel, pour moi, pas plus, mais ce sera utile. Cela complètera la liste qu'on a puisée, dans le LAM, on sait quand même combien de personnes sont venues chez nous. Avec cela, il y a des gens qui viennent pour si jamais, et qui après ne font pas de démarche active. On aura les deux qui viendront en complément. Pour moi, on aura encore le travail. Il faut des faisceaux d'information pour y arriver.

Maintenant, je sais que c'est votre intérêt à tous. Je vais quand même essayer qu'on avance pour l'année prochaine pour venir vous annoncer une bonne nouvelle, je l'espère, en matière de liste unique, en tout cas d'informatisation.

Comme autre point, question importante, il y a les activités citoyennes.

Les activités citoyennes, le bilan, c'est qu'on a lancé les projets. On a dix projets. On avait un budget de 600 000 euros. Ce sont des projets qui démarrent tout seuls. On avait treize projets. Ces projets ont démarré vraiment tout seuls. On voit vraiment que cela répond à une activité qui existe sur le terrain. Certains avaient déjà créé sur fonds propres, en tirant vraiment sur les bouts de ficelle, que d'autres développent maintenant. On voit que cela correspond vraiment à une demande à la fois de petits services qui ont envie d'organiser des activités et de personnes qui ont envie de trouver des activités.

Je pense que là, on va devoir aller plus loin pour trouver des budgets pour les activités citoyennes dans un deuxième temps, plus sur le personnel, s'il vous plaît.

Ce sera certainement quelque chose qui sera une réponse à tous les jeunes. Si on veut que les jeunes quittent l'école et aient des activités, il faut les leur proposer.

Là, je pense qu'on pourra travailler avec des CPAS, avec des services. Je visitais Renfort qui travaille avec des écoles, qui met des personnes handicapées dans les écoles pour faire des buffets crudités pour les élèves, je trouve cela génial. Les gosses de 16-17 ans qui ne veulent plus manger, ils ont un buffet crudités, ils ont une soupe de légumes frais Ce sont quand même des choses qu'on peut développer avec des services de proximité. Cela ne nous coûtera pas très cher et cela répondra à une demande. Non seulement, cela répondra à une demande, mais cela mettra les personnes handicapées en valeur parce qu'elles apportent un plus que le service n'aurait pas comme cela. J'en ai vu aussi qui travaillaient dans des classes vertes. Je pense qu'il y a un plus pour tout le monde. Il y a un plus pour les enfants, il y a un plus pour les personnes handicapées et en même temps un mélange de populations. Pour moi, c'est un avenir très proche.

On a déjà travaillé avec la plate-forme volontariat parce qu'on s'est dit au départ qu'il fallait trouver un statut aux personnes handicapées. On a travaillé pas mal avec la plate-forme volontariat aussi pour voir comment on pouvait faire pour trouver un statut et ne pas réinventer la poudre, le fil à couper le beurre.

Donc là, on est dedans, mais on ne peut pas parler de transversalité et passer à côté de la plate-forme volontariat quand on parle d'activités citoyennes, donc on est dedans et la proximité des services de proximité vont être dedans aussi.

M. Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH. - Si je peux embrayer, comme cela on regarde si on n'a rien oublié dans notre petite liste à propos de l'utilisation du dépassement autorisé, les fameux 11 millions, on a eu plusieurs fois la situation dans le passé en disant : « Bon, voilà, votre budget c'est autant, et vous pouvez puiser sur vos réserves qui sont autour de 50 millions d'euros.

Ceci dit, restons relatifs par rapport à cet ensemble de dépenses de 600 millions, 50 millions, ce n'est pas énorme, mais enfin c'est mieux que d'avoir un déficit cumulé. Mais maintenant, cette autorisation de puiser dans les réserves, on ne l'a jamais utilisée parce qu'il y a le budget et il y a les comptes et les comptes, finalement, ont terminé jusqu'à maintenant très proches de l'équilibre, voire même avec un boni qui faisait que la réserve pouvait augmenter. Je ne sais pas comment ce sera en 2012, mais je pense qu'on sera un peu dans la même situation. J'espère que cela continuera à l'avenir et je pense que c'est raisonnable, d'un point de vue de bonne gestion, de garder malgré tout ce volant. Je voulais quand même le signaler.

Il y avait aussi, je prends un peu dans le désordre, mais vous avez parlé des services d'accueil familial Monsieur Tiberghien, je pense effectivement qu'il y a quatre services, on leur a donné une personne, assistant social, en plus et effectivement on a l'impression que c'est cher pour les résultats qu'ils donnent. C'est beaucoup pour ce qu'ils font. Maintenant, il faudrait mettre sur pied, on y pense, bien entendu, une évaluation et ce n'est pas si facile à interpréter, donc pourquoi ces services, est-ce moins qu'avant, y a-t-il des raisons culturelles, sociales, mais je pense qu'effectivement vous mettez le doigt sur quelque chose qu'il faut creuser. Ce n'est pas une énorme affaire, mais je pense qu'il faut quand même se pencher là-dessus.

Question aussi sur les investissements d'infrastructure, mais ce sera peut-être à Mme la Ministre d'y répondre. Je crois qu'effectivement on court un danger de sous-investissement dans le renouvellement du parc des institutions à un moment où précisément on aimerait aller dans de la diversification et où on voudrait effectivement, pour des motifs de coûts, mais aussi sociaux de meilleure intégration dans la vie sociale, avoir un renouvellement de ces institutions dans des formules plus ouvertes, les deux pouvant aller de pair, à la fois des investissements pour renouveler le parc des institutions et mieux les adapter aux besoins nouveaux des personnes handicapées et aux besoins d'intégration dans l'ensemble de la vie sociale. Mais c'est une question éminemment politique. Je crois qu'il faut voir s'il y a moyen d'avoir des plans d'investissements, on devra y passer un jour ou l'autre.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - J'ai peut-être des réponses à toutes les petites questions techniques. Il y avait une question par rapport aux recettes en emploi formation. La diminution des recettes, en fait, elle est simplement due à la différence entre les avances et les régules qu'on fait chaque année. Si vous voulez une explication super technique, Olivier Marcq peut vous la donner;

Il y avait aussi, par rapport au SPW, les 500 000 euros. C'est un montant qui est prévu pour les primes syndicales, les accords du non-marchand public. C'est cela qui explique les 500 000 euros dont vous parliez.

Le contentieux concerne toujours le Centre de réadaptation fonctionnelle la Tourelle donc cela finira par disparaître, mais c'est encore dedans.

Par rapport aux services-conseils Gamma Plein Pied, service en accessibilité, Passe Muraille et l'ANLH, on a quand même déjà commencé à travailler un peu en transversalité puisqu'on commence à travailler avec le KAWAP. Donc cette année par exemple, on a rassemblé tout le monde pour aller – mais cela prend du temps, la transversalité n'est pas naturelle – au Salon des Mandataires. Pour attirer l'attention, on avait écrit à toutes les communes en disant : « En matière d'accessibilité on peut vous aider ». Il y a cette

recherche-action qu'on fait avec Gamma et Plein Pied dans l'espoir d'arriver à faire un plan de formation pour des conseils en accessibilité. Là à nouveau, ce sera dans l'objectif de faire travailler tous les membres KAWAP ensemble à mieux répartir les budget ou en tout cas les maximaliser. Donc cette recherche-action fait partie de cet objectif-là. Je pense que travailler en transversalité, travailler ensemble, ce n'est pas seulement nous qui devons le faire, c'est tout le monde, mais ce n'est pas naturel. Donc il faut chaque fois y faire attention, mais il y a quand même vraiment un changement. Tout le monde se rend compte que les moyens sont limités, se rend compte aussi qu'il y a quand même un changement de mentalité et que si on fait des logements adaptables, inévitablement il faudra penser aux trottoirs, donc les communes vont être embêtées en se demandant comment faire.

Je pense qu'on est à un moment « charnière » par rapport à ces aspects-là et qu'il faut être attentif à se mettre ensemble pour ne pas rater les occasions qui vont se présenter.

Pour les aidants proches et les familles, on va travailler maintenant avec l'AFRAHM, le point d'accroche va être de dire qu'on a le travail qui se fait par rapport au Fédéral avec les aidants proches et donc il est temps pour nous aussi de se demander comment mettre les aidants proches dans le jeu pour mieux tenir compte de leurs besoins et travailler avec l'AFRAHM, l'association des familles de personnes handicapées pour travailler sur la mise en autonomie des personnes parce que eux, ils héritent de maisons et ils se rendent compte que ces maisons-là, si on veut arriver à les utiliser de façon optimale, il faut des services d'encadrement. C'est un de nos autres objectifs sur 2017 c'est d'arriver à faire du travail interservices et à changer notre système de financement pour pouvoir couvrir ces besoins-là qui sont à proximité d'autres maisons et pouvoir répondre à un plus grand nombre de besoins. Donc je suis déjà en train de répondre un peu à la question à laquelle Mme la Ministre va répondre, mais cela va nous donner des perspectives.

M. le Président. - De toute façon, vous aurez encore l'occasion de compléter si nécessaire par après.

La parole est à Mme la Ministre avant un second tour éventuel des parlementaires et donc on vous retrouvera ensuite.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci, Monsieur le Président. C'est toujours intéressant et je suis toujours à disposition tous les 15 jours auprès des parlementaires donc il faut utiliser l'opportunité qui nous est donnée d'interpeler le président de l'AWIPH et son administratrice générale et c'est bien normal.

En ce qui concerne peut-être une des questions qui a été posée sur les ETA, et je comprends qu'on s'inquiète

toujours de l'emploi des personnes en situation de handicap et comme vous, Monsieur Descampe, je vais mettre l'emphase sur la nécessité de promouvoir encore et toujours le recrutement, l'emploi et le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'emploi ordinaire. Donc on a pris des mesures pour les administrations publiques, on les a élargies pour les CPAS, on a fait en sorte que l'on fasse la promotion aussi de l'emploi des personnes en situation de handicap via les marchés auxquels pourraient répondre les ETA, bref faire en sorte que toute cette économie se mette en place avec les ETA ou sans les ETA à l'interne des entreprises ou des administrations.

Je pense que c'est extrêmement important et je rappellerai à cet égard, la volonté générale d'intégration que vous venez de terminer par là que j'ai traduite au niveau réglementaire, décréto, en sollicitant que tous les futurs contrats de gestion de tous les OIP fassent mention spéciale des mesures qui concernent les personnes en situation de handicap.

Et je crois que c'est au travers de ces mesures que nous ferons, pas à pas, des avancées de plus en plus significatives vers l'inclusion des personnes et donc j'invite aussi tous nos parlementaires à être attentifs dans toutes les autres commissions puisque tous mes collègues sont évidemment concernés par ces mesures.

Si l'oublie au gouvernement, je leur rappellerai, je l'ai déjà fait et je le ferais encore bien évidemment. C'est d'abord et avant tout notre priorité;

Mais pour ce qui est des ETA, le fameux plan de relance, Mme Baudine exprimait finalement qu'il avait été émis sur une trop courte durée et c'est vrai, mais il avait aussi été mis avec trop peu de moyens. Nous aurions dû très probablement, si on avait su que la crise aurait eu un tel impact, consacrer plus de moyens à ce plan de relance des ETA pour permettre de financer encore plus la recherche de nouveaux créneaux, de nouveaux marchés - on avait parlé des emplois verts, et cætera - et c'est vrai que pas mal de choses ont fonctionné, notamment, dans l'appel à projets pour renforcer ces partenariats porteurs d'avenir et pour ces nouveaux métiers puisqu'on a parlé écoconstruction, on a parlé d'emballage *just in time* et des projets qui ont perduré, qui ont sollicité une prolongation de l'initiative. C'est, par exemple, le recyclage de panneaux photovoltaïques et quand on sait le nombre de commandes qui ont été passées, je pense qu'il est peut-être temps de se dire que c'est un marché qui est évidemment porteur dans les prochaines années. C'est l'emploi et la valorisation des déchets verts. Il y aura toujours des déchets verts et je pense que c'est aussi une bonne initiative. Et enfin, la filière de transformation alimentaire bio, je crois aussi que c'est un bon créneau et que des initiatives vont déboucher sur des emplois à bien plus long terme et, à ce que je sais, à du déploiement aussi de l'entreprise et la création de nouveaux emplois - c'est ce qui était recherché. Même si

nous avons, malheureusement, connu deux faillites dans les ETA ces dernières années, il est évident que celles qui existent, aujourd'hui, font un maximum d'effort pour tenter d'augmenter leur effectif et de faire en sorte de créer de l'emploi.

En ce qui concerne le BAP, bien évidemment, c'est un gros morceau. Monsieur Dodrimont, vous aviez saisi toute l'importance, d'essayer d'être constructif, créatif et novateur dans ce dossier. C'est vrai que la comparaison avec la Flandre n'est pas raison, me semble-t-il, tout simplement parce qu'on compare peut-être des pommes et des poires. En tout cas du fonctionnement en Flandre, tout ce qui est emploi des personnes en situation de handicap a été transféré, n'est plus partie prenante et intégrale de l'organisme qui gère le handicap, mais a été transférée au VDAB. Est-ce que les enveloppes sont les mêmes ? Non, évidemment, on ne parle pas des mêmes choses. C'est toujours difficile de comparer des choses qui n'ont pas la même base a priori.

Cela dit, les Flamands sont en avance par rapport à notre fonctionnement, il est évident qu'ils avaient commencé dix ans plus tôt aussi, au début des années 2000. Ils avaient lancé l'initiative, dès lors que nous les premiers BAP ont vu le jour en 2009 ; il est évident qu'on a une petite dizaine d'années de retard, cela va de soi. Et puis, il reste la question des budgets, cela c'est évident. Les Flamands jusqu'à présent disposent d'un peu plus de marges que les nôtres.

Néanmoins, nous voulons faire des efforts. C'est un budget de deux millions d'euros, 250 bénéficiaires environ, on l'a dit. Un taux de consommation d'un petit 60 %, donc 1,2 million en gros, comme il a été dit, en tout cas, au 31 décembre de l'année dernière. On l'explique par le laps de temps nécessaire pour trouver - ce n'est pas de l'administration qui traîne parce que, de temps en temps, il y a des rumeurs qui circulaient à cet égard, pas du tout - c'est vraiment la difficulté de trouver des aides adaptées et de faire en sorte que la personne, entre le temps où elle reçoit l'aval pour son BAP et le temps où elle peut mettre en place sont plan adapté et personnalisé, évidemment, hélas, il s'écoule du temps et, parfois, les premiers essais, les premiers efforts échouent parce que ce n'est pas adapté. C'est une affaire de personne aussi, c'est une question humaine et tout n'est pas toujours simple à régler. Parfois, il faut du temps d'où cette fameuse sous-consommation, parfois aussi une surévaluation des besoins des personnes. Madame Baudine en a parlé par rapport aux services qui sont, in fine, réellement nécessaires et mis en place. Parfois, on imagine le top du top et puis, in fine, on n'a peut-être pas besoin de tous les services initialement prévus. Bien sûr, la question de la disponibilité des services prestataires et la question des marges horaires par rapport aux services prestataires. Se retrouver au lit à quatre heures de l'après-midi, ce n'est évidemment pas très drôle, évidemment, il faut trouver des services qui acceptent de prester avec des heures inconfortables. Et parfois, la difficulté, avouons-le aussi, de la part des

bénéficiaires eux-mêmes ou de leur famille d'accepter un nombre important de professionnels à domicile. Il se peut que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes. Le fait de voir défiler plusieurs intervenants est parfois troublant et met parfois en péril le BAP et, parfois, la difficulté familiale - on imagine bien la maman qui a des difficultés à lâcher prise du service qu'elle peut rendre par exemple à son enfant.

Pour analyser toutes ces difficultés rencontrées par les bénéficiaires, souvenez-vous, un groupe de travail a été mis en place, non seulement composé de personnel de l'AWIPH mais aussi de la DGO5 pour tout le secteur des aides familiales. On dit souvent qu'il y a trop peu de dialogue, mais là, cela fait un petit temps que les choses ont été mises sur pied avec évidemment aussi le secteur de l'aide aux familles lui-même - les SAFPA, comme on dit - et puis, une personne de mon cabinet pour suivre un peu les travaux.

Des pistes de solution ont été déposées sur la table. Quelles sont ces pistes de solution ? D'une part, continuer encore et toujours à poursuivre la réflexion parce que le volume de budget de l'assistance personnelle allant enfler, des solutions nouvelles étant sur la table, sur la manière d'attribuer les BAP, évident, il est important de continuer à suivre conjointement tous les services dont je viens de parler, les travaux et notamment, via la Commission wallonne des Personnes Handicapées et des représentants de la Commission wallonne de la Famille, pour continuer à faire des propositions vers le cabinet.

Ensuite, il est demandé de modifier la réglementation relative aux services d'aide aux familles et aux personnes âgées. C'est un décret du 6 décembre 2007 qui a été intégré maintenant dans le code de l'action sociale et qui peut être modulé, afin d'augmenter d'un pourcent le contingent d'heures inconfortables. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, il faut augmenter la proportion des heures qui seront prestées en dehors des heures traditionnelles de travail pour permettre de répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Cela représente in fine plus 1 % - vu que c'est 4 % aujourd'hui, cela fera 5 % des heures qui pourront être prestées pendant ces temps-là - et cela représente un budget complémentaire d'environ 350 000 euros par an que vous ne retrouvez évidemment pas dans le budget de l'AWIPH, puisqu'il s'agit d'un autre budget qui est le budget des services d'aide aux familles et aux personnes âgées et vous voyez qu'on travaille en pleine complémentarité sur un objectif : le bien-être des personnes handicapées.

Deuxième volet d'adaptation de la réglementation, ce sera supprimer la limite à l'intensité d'aide pour les bénéficiaires du BAP, il y a une limite à l'intensité de l'aide fixée à 200 heures maximum par trimestre. Elle est levée dans certaines conditions, notamment lorsque les personnes sont en fin de vie. Lorsqu'interviennent des services de soins palliatifs, et cætera, ce quota est

évidemment levé, on le comprend. Et je demanderais de pouvoir faire en sorte que la réglementation, dorénavant, puisse lever cette limitation dans le cadre des bénéficiaires des budgets d'assistance personnelle. Cela semble aussi assez évident quand on pense aux cas extrêmement lourds de personnes polyhandicapées parfois. Bref, je pense que c'est une mesure qui permettrait d'apporter des solutions et puis aussi, de mieux puiser dans l'enveloppe consacrée au budget d'assistance personnelle.

Troisième chose et vous l'avez évoqué - je pense que c'est M. Dodrimont ou d'autres députés qui l'ont mis sur la table - c'est la question de la formation, bien sûr. Il s'agit de mettre en place des formations spécifiques destinées au personnel en lien avec le monde du handicap, faire en sorte que les aides familiales puissent intervenir avec toute la sérénité requise et toute l'acuité requise, toute la professionnalisation aussi par rapport au public handicapé. Pour cela, il faut, en collaboration avec l'AWIPH et les services d'aide aux familles et aux personnes âgées, concocter ce programme de formation et bien sûr, le délivrer assez rapidement.

Cela nécessitera aussi quelques budgets, mais je pense que c'est de nouveau un élément susceptible de répondre à la pénurie de service des prestataires, parce que probablement qu'aujourd'hui aussi, certains prestataires de service sont mal à l'aise par rapport à un handicap qu'ils ne connaissent pas ou des prestations qu'ils ne connaissent pas.

Quant au budget, plus spécifiquement - je vous ai exposé maintenant les pistes de solutions qui existent pour faire en sorte que ce budget soit mieux utilisé - on a évoqué des centaines de personnes en attente, dont environ 280 qui répondent à des conditions de priorité, et donc, effectivement, j'ai souhaité que l'AWIPH procède à un ajustement budgétaire.

Je l'ai fait au travers du dossier du budget porté auprès de mes collègues du gouvernement pour expliquer que, dans le contexte actuel, économiquement restreint, budgétairement limité, il m'apparaissait évident que l'AWIPH, malgré le maintien des budgets pour l'indexation, pour la dérive barémique, donc, toutes les promotions, et cætera, le remplacement des personnels, il est acquis, mais que je ne pouvais pas me permettre, aujourd'hui, de dire qu'on augmente le contingent du personnel de l'AWIPH, alors qu'il y a tant de personnes qui attendent aux portes des institutions ou qui attendent pour bénéficier d'un BAP. Dès lors, il y avait un plan de personnel - enfin, il y a toujours un plan de personnel - qui prendra une échéance un peu plus longue, puisque ce que j'ai demandé, c'est qu'en 2013, il ne soit pas procédé à de recrutements supplémentaires par rapport à l'exercice 2012. Ce qui veut dire qu'il y aura quand même des recrutements pour remplacer les personnes qui s'en vont. C'est évident, cela fait partie du deal. Alors que d'autres services publics - je pense en particulier au Service

public de Wallonie - subissent, eux, des diminutions de contingents, puisque tout le personnel qui s'en va n'est pas nécessairement remplacé ; on parle deux agents sur trois. Ce n'est pas le cas ici à l'AWIPH. Je tiens à le signaler. On peut tout de suite avoir peur et se dire qu'on ne va pas recruter à l'AWIPH ; si, on va recruter, mais simplement pour permettre de remplacer le personnel qui s'en va.

J'avais adressé, à cet égard, une note à l'AWIPH pour limiter les recrutements, c'est-à-dire ne pas engager de personnel supplémentaire par rapport à l'année 2012. Et pour ne pas remplacer aussi un membre de la Cellule permanente de contrôle de gestion, qui est une cellule qui avait été mise en place au début des années 2000, au moment où les périodes plus tumultueuses en termes budgétaires notamment étaient connues. Depuis lors, l'AWIPH a amélioré sa gestion, mis en place des contrôles, il y a ces cellules d'audit, il y a la cellule financière, et tout un mécanisme et des procédures qui permettent d'avaliser et de permettre au comité de gestion d'être assuré de la bonne marche de l'entreprise qui font que, aujourd'hui, la Cellule permanente de contrôle de gestion pourra fonctionner avec deux membres plutôt que trois. Voilà aussi une des pistes d'économies et comme c'était une personne en fin de carrière, c'est un budget de 100 000 euros qui est récupéré. C'est déjà pas mal par rapport aux 600 000 euros et au 400 000 euros pour dégager, notamment pour le BAP.

Concernant la question de la surréservation, je pense qu'on vous l'a largement expliqué et que vous avez compris ce qui est fait moyennant un monitoring régulier pour éviter des dépassements budgétaires, ce que personne ne souhaite, ni la ministre, ni la direction, ni les organes de gestion de l'AWIPH.

Enfin, *last but not least*, c'est vrai que le BAP doit être évalué. Il est évident qu'il faudra être vigilant à cette utilisation et que je demanderai une évaluation externe de ce budget d'assistance personnelle.

Vous voyez qu'il fait l'objet de toute notre attention.

En ce qui concerne le budget, j'en ai parlé. Peut-être la question des infras, c'est important, comme vous, je suis d'accord qu'on manque cruellement de moyens. Des moyens ont pu être dégagés avec mes collègues du gouvernement pour les infrastructures d'accueil et d'hébergement en faveur des aînés et encore récemment, puisque c'était, Monsieur Tiberghien, 64 millions d'euros pour permettre une trentaine de chantiers en Wallonie, dont certains ont une deuxième phase. Bref, l'idée c'est quand même d'améliorer le confort et la sécurité de nos aînés. Eh bien, pour moi, il en va de même des personnes en situation de handicap. On n'a pas pu dégager d'enveloppes jusqu'à présent au niveau du gouvernement et j'ai déposé, il y a déjà plusieurs mois de cela, une proposition à mes collègues. Ceux-ci m'ont, bien sûr, renvoyé au conclave budgétaire. Vous le

comprendrez puisqu'il n'y a guère de moyens et de marges aujourd'hui. Lors du conclave, sera examinée cette fameuse note qui a déjà été déposée antérieurement au gouvernement pour faire en sorte de proposer d'utiliser une partie de la réserve de l'AWIPH pour créer un fonds d'investissement qui serait mis à la disposition des institutions d'accueil et d'hébergement. Il va de soi que ce sont des moyens qui ont été réservés, à un moment donné, à la politique en faveur des personnes en situation de handicap et qui doivent, demain, toujours être utilisées à la politique en faveur des personnes en situation de handicap ; cela va de soi.

Cela permettrait de créer un fonds. L'idée, c'est, au travers d'un arrêté du Gouvernement wallon, de fixer des règles de calcul pour élaborer et mettre au point cette réserve spéciale, en fixer un montant maximal qui permettrait d'octroyer, au fil du temps, sur plusieurs années, des subsides à l'investissement, aux infrastructures des institutions d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de handicap et qui sont, bien sûr, agréées et subventionnées par l'AWIPH ; cela va de soi.

Cela se réaliserait par le biais d'appels à projets, de manière à ce que chacun puisse déposer ses projets. Ce qui serait valorisé serait l'amélioration des conditions de vie des personnes. On a beaucoup parlé de l'aménagement des lieux de vie qui ressemblent plus, aujourd'hui, à des cellules familiales que ces grands pavillons du siècle dernier - si on peut parler comme cela - qui regroupaient plus d'une centaine de personnes sur un même site, et cætera. Je pense que ces projets seront privilégiés.

Des aménagements adaptés, il y en a toujours dans les institutions à réaliser, des investissements qui visent les économies d'énergie, car on sait qu'une grosse part des dépenses des institutions se font, hélas, dans le coût énergétique des bâtiments, que ce soit en termes de fournitures de mazout, mais aussi d'électricité. Je ne sais pas comment les choses vont tourner avec les décisions futures au plan de notre électricité, il n'en reste pas moins qu'il est important de tenter de faire un maximum d'économies d'énergie. Tous ces types de travaux visant aussi le confort et l'insécurité pourront être privilégiés.

Voilà pour ce qui concerne la question des financements et de subventions à libérer pour l'accueil et l'hébergement, les infrastructures. Vous devez aussi savoir que la réserve de l'AWIPH s'élève, aujourd'hui, à plus de 56 800 000 euros exactement, avec une réserve indisponible d'un peu plus de 10 millions d'euros ; ce qui fait que les réserves globales de l'AWIPH s'élèvent à plus de 67 millions d'euros, à la date du dernier compte, c'est-à-dire au 31 décembre 2011.

Nous allons bientôt avoir le compte 2012 qui, si les résultats sont bons, permettrait de pouvoir enclencher une mise en réserve. Ce qui nous permettrait d'avoir un volant pour pouvoir monter ce fameux fonds

d'investissement au bénéfice des infrastructures qui accueillent et hébergent les personnes en situation de handicap ou qui accompagnent, le cas échéant.

En ce qui concerne l'accueil familial, Monsieur Tiberghien, je veux juste vous dire que le coût d'une personne accueillie, via l'accueil familial, c'est quand même 16 000 euros par personne et par an. Ce n'est quand même pas rien, donc, en termes de moyens dégagés. Quand on parlait tout à l'heure du BAP et des 7 500 euros, je pense que cela vous donne aussi une idée de ce qui est fait comme effort pour ce type de politique. Je crois qu'il faut encore continuer à tenter d'assouplir nos différentes solutions, d'être en recherche d'alternatives pour être au plus prêt des besoins des personnes et des familles dont l'évolution, aujourd'hui, est aussi extraordinaire en termes de disponibilité des familles qui vont de 100 % à 0 %, en passant par toute une multitude de services qui pourraient venir en soutien des familles et des bénéficiaires des personnes handicapées eux-mêmes.

M. le Président. - Chers collègues, je propose un deuxième tour de table, soit d'un autre parlementaire de chaque groupe ou pour une réplique éventuelle du parlementaire qui est intervenu. Gardons peut-être toujours cet équilibre. On va écouter les quatre groupes. Je leur pose la question de savoir s'il y a une intervention complémentaire.

M. Daele en tout cas. Au groupe socialiste, désirez-vous intervenir de façon... ? Vous en restez là pour l'instant en tout cas. Mme Reuter, c'est cela ? Ou M. Dodrion ? Ou les deux ?

Je prends note.

Monsieur Elsen ?

Je peux suivre l'ordre de la table si cela ne dérange personne.

La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Président, je ne vais pas durer le plaisir pour faire durer le plaisir et de nombreux éléments ont déjà été évoqués. Je voudrais néanmoins revenir sur un sujet important qu'est le BAP, notamment pour ne pas redire ce qui a déjà été dit brillamment par des collègues. Le BAP est un point essentiel puisque c'est un des leviers qui permet le maintien à domicile et qui offre un triple avantage. Le premier avantage, c'est l'autonomie de la personne, c'est l'objectif premier. C'est pour cela que le BAP existe. Deux autres avantages qui viennent ensuite, cela permet aussi à des personnes d'éviter d'occuper des places en institution, d'occuper des lits et, donc, permet à d'autres personnes d'en bénéficier, mais également coûte moins cher qu'un placement en institution.

Voilà pourquoi les BAP attirent vraiment mon attention et mon intérêt.

Or, ce système n'est pas parfait, on le sait. Il permet de couvrir 252 BAP actifs et a le mérite d'exister depuis 2009. Aujourd'hui, c'est la ligne de deux millions d'euros du budget de l'AWIPH sur lequel nous discutons, mais pas seulement puisque je m'étais déjà inquiété auprès de Mme la Ministre, elle m'avait déjà fait état de son objectif au sein des 600 000 euros d'ajustement pour en consacrer 400 000 euros à augmenter le budget des BAP. Si on s'était tenu simplement aux deux millions d'euros, je serais resté sur ma faim en disant que deux millions d'euros, ce n'est pas assez, il y a plus de personnes sur la liste d'attente que de personnes qui en bénéficient, et donc, il faut vraiment aller plus loin. Quatre cent mille euros supplémentaires, c'est très intéressant avec une sur réservation de 115 % de la somme totale de 2,4 millions d'euros. Ce qui permet de libérer virtuellement 360 000 euros ; les libérer virtuellement parce qu'on ne les a pas deux fois, on ne les a pas une fois à l'initial et une fois en plus.

On se garde, vu qu'il n'y a que - aux dernières nouvelles - 1,2 million d'euros par an qui sont utilisés, une marge de manœuvre de 440 000 euros. Puisque 800 000 euros ne sont pas utilisés, on se dit qu'on peut utiliser 360 000 euros des 800 000 euros, il reste 440 000 euros de marge de sécurité.

Il y a 1,2 million d'euros qui sont utilisés sur les deux millions d'euros, ce qui veut dire que 800 000 euros ne sont pas utilisés par an.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Les 115 %, c'est sur l'enveloppe globale. C'est l'enveloppe de deux millions d'euros de départ plus les 400 000 euros, cela fait 2,4 millions d'euros. Sur ces 2,4 millions d'euros, on calcule 15 % de sur réservation, ce qui fait 360 000 euros d'où le calcul de 2,760 millions euros.

M. Daele (Ecolo). - J'avais des questions par rapport à cela aussi, car mes calculs ne tombaient pas tout à fait juste.

Ici, on a donc 360 000 euros supplémentaires sur lesquels on peut compter. Là, on est d'accord. C'est 360 000 euros.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Ce sont 360 000 euros supplémentaires pour la surréservation. Pour permettre d'affecter déjà des montants aux bénéficiaires et puis, d'ajuster en fin d'année en fonction du monitoring qui sera réalisé chaque trimestre et les 400 000 euros qui seront dégagés au travers des efforts internes de l'AWIPH.

M. Daele (Ecolo). - On a une marge de sécurité qui reste importante. Une marge de manœuvre, tout à fait !

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - La marge de sécurité, on ne va pas vraiment

la voir, puisqu'on utilisera la totalité du budget. Malheureusement, dans le BAP, il n'y a pas mal de décès. Donc, on a cette marge de sécurité : si jamais quelqu'un a besoin de plus, à un moment donné, ou si on est un peu trop juste avec le *surbooking*, on peut revenir assez facilement à l'équilibre. On va suivre vraiment trimestre par trimestre.

M. Daele (Ecolo). - Mes questions portent vraiment là dessus, puisqu'ici le système est en période de rodage, donc, on se dit, cela s'améliorera avec le temps, l'utilisation ira de mieux en mieux, puisque pour le moment...

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Oui, l'utilisation peut s'améliorer, à condition que les efforts soient faits. Le changement de la législation pour permettre plus d'heures inconfortables, d'utiliser les heures en dehors des heures traditionnelles de fournisseurs de service par les aides familiales, si on augmente le plafond qui est limité à 200 heures par trimestre, parce que peut-être que certains ont besoin de plus, mais qu'ils ne peuvent pas aujourd'hui le faire, par la réglementation, si on augmente la formation aussi des aides familiales qui sont peut-être indisponibles pour aller chez ce type de personne qui a une prise en charge extrêmement lourde, Il n'y a pas que les questions budgétaires et administratives, il y a aussi les questions de disponibilité de service, de réglementation qui limite l'accessibilité du service, le contingent d'heures. Il y a tous ces efforts-là qui seront faits, mais cela on ne va pas voir l'impact ici, même pas en 2013, à mon avis. L'impact, il se verra au fil des mois, mais c'est-à-dire pour le sentir réellement, ce sera en 2014, en 2015.

Un membre. - On va déjà avoir l'impact si on donne le budget, si on dit 7 500 euros et on donne à un maximum de personnes, cela veut dire que sur quelques mois, on peut voir une utilisation rapide de ces montants-là. Là où on a le risque budgété, c'est surtout sur les premiers BAP où on a donné une autorisation de dépenses beaucoup plus importante. Sur les autres, on aura donné 7 500 euros. On aura, à un moment donné, tout le monde utilise son budget et peut-être que certains vont dire : « Moi, il me faudrait plus » et c'est à ce moment-là qu'on devra commencer à peut-être remodeler.

M. le Président. - Je pense qu'on a compris.

Poursuivez, Monsieur Daele.

M. Daele (Ecolo). - Ce sont ces trois éléments, limités à 7 500 euros. Le fait que les BAP qui sont déjà en cours, ces personnes auront trouvé les prestataires, il n'y aura pas de laps de temps entre le moment où on autorise le budget et au moment où on trouve les prestataires. Cela veut dire, d'année en année, que ces BAP seront utilisés de manière régulière et il n'y aura plus de laps de temps puisqu'ils seront déjà installés. Ce

que j'appelais rodage, c'est cela, cela veut dire que, de plus en plus, le système s'améliorera plus toutes les pistes d'amélioration évoquées par vous et par Mme la Ministre.

Aujourd'hui, nous sommes à 252 BAP actifs. Il y a une liste d'attente de 700 personnes, dont 280 prioritaires. Ces chiffres-là sont-ils corrects ?

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Ces chiffres sont tout à fait corrects. Les 280 prioritaires, ce sont vraiment des gens qui seront dans les conditions. Dans les 700 personnes, le problème de l'arrêté tel qu'on l'a conçu maintenant et qu'on doit revoir, tout le monde peut introduire une demande, il n'y a pas de système pour refuser. Dans les 700 personnes, il y a des gens qui ne seront jamais prioritaires, qui n'auront jamais le BAP. Ce sont les 280 qu'on doit vraiment couvrir. Et puis, les gens qui vont se rajouter chaque année, malheureusement, mais 700 ne seront, il y a des gens qui sont faiblement handicapés, mais qui introduisent parce qu'ils trouvent que ce serait bien d'avoir un BAP.

M. Daele (Ecolo). - Il y a à peu près 80 personnes qui sont...

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Dans ceux qui restent, on a 280 personnes qui sont dans la priorité, au total. Et les autres ne sont pas prioritaires.

M. Daele (Ecolo). - Madame la Ministre m'indiquait que selon ses estimations, on pourrait rencontrer 100 nouvelles demandes sur les 280 personnes qui sont prioritaires.

Ma question c'est : quid des 180 autres personnes ? À quel objectif pourrait-on estimer pouvoir rencontrer l'ensemble des demandes ? Est-ce que les 100 bénéficiaires, votre calcul, Madame la Ministre, c'est uniquement sur base des 400 000 euros supplémentaires et des 115 % de réservation ? Ou est-ce que c'est avec l'annonce que Mme Baudine nous fait de limiter à 7 500 euros les nouveaux BAP ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - C'est évidemment les deux. On s'entend avec Mme l'administratrice générale pour faire les choses.

D'une part, il y a cette poche supplémentaire de 400 000 euros, la sur réservation de 360 000 euros, cela fait 760 000 euros au budget. Si on les limite à 7 500 euros.

Cela veut dire que si vous calculez rapidement, cela fait 101 personnes.

M. Daele (Ecolo). - Je vous remercie, puisque lors de la dernière question, vous ne m'indiquiez pas cette donnée que Mme Baudine nous donne aujourd'hui. Ce

qui fait qu'en effet, les calculs ne tombaient pas juste, puisque la limitation à 7 500 euros, vous ne me l'aviez pas encore annoncée, à ce moment-là. Or, vous m'annoncez déjà que cela permettrait de rencontrer 100 nouvelles demandes supplémentaires.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Le principe, Monsieur Daele, c'est que j'ai sollicité l'AWIPH pour un ajustement, pour dégager 400 000 euros en interne, avec une surréservation ; ce qui a été évalué à 15 %. Nous nous sommes mis d'accord avec la cellule financière, 15 %, cela nous met à l'aise par rapport à un danger éventuel de dépassement budgétaire ; ce que personne ne souhaite.

À partir de là, il ne m'appartient pas moi, ministre, de commencer à voir comment on le fait. Donc, Mme Baudine, avec ses services, a examiné la situation et s'est demandé comment faire pour être rapidement efficace pour un maximum de gens. La meilleure solution, c'était cela, c'était 7 500 euros par cas. Cela fait une centaine de cas qu'on peut libérer rapidement. Concernant votre question sur la suite, sur les 180 personnes qui restent, le débat est difficile. L'année prochaine, trouverons-nous les moyens ? Nous espérons que oui. Nous aurons encore la possibilité d'aller trouver des poches, ci et là, pour dégager des moyens, pour faire en sorte d'aller chercher des cas supplémentaires et des bénéficiaires supplémentaires. Mais se posera la question de savoir si on augmente l'aide par bénéficiaire, ou si on élargit le nombre de bénéficiaires. Quand vous avez une enveloppe, la question qui se posera assez rapidement sera celle-là.

M. le Président. - Je vous propose de continuer. Il y a eu un élément nouveau qui a été annoncé aujourd'hui.

Avez-vous terminé votre intervention, Monsieur Daele ?

M. Daele (Ecolo). - Non.

M. le Président. - Je vous invite à poursuivre. On passera aux réponses ensuite, sinon on ne va pas en sortir.

M. Daele (Ecolo). - Je suis heureux, mais pas tout à fait, d'entendre cet élément nouveau, mais qui est déjà pris en compte dans votre réponse. Ce qui fait que je m'attendais, avec cet élément nouveau, à avoir une augmentation supplémentaire, que c'était une nouvelle piste qui avait été trouvée entre ma dernière question qui datait du 19 mars dernier, ici en commission. Et puis, je vois l'élément nouveau et je me suis dit que cela allait augmenter. Je ne suis pas tout à fait rassuré car je m'attendais à arriver plus vite à un nombre important de bénéficiaires.

J'en reste là pour ce point.

Deuxième question, et là c'est plus une question de

détail, vous allez me répondre oui ou non, puisque vous disiez qu'il n'y allait pas avoir de nouveaux recrutements sur base de l'ajustement budgétaire, avec les 600 000 euros, il ne va pas y avoir de nouveaux engagements. Or, justement, à cette question-là, vous me répondiez que les 200 000 autres euros serviraient aux services d'aide précoce en ajoutant du personnel à concurrence d'un quart équivalent temps plein par service et proposaient, à cet égard, une adaptation de la réglementation. Est-ce toujours d'actualité ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Si vous avez suivi tout à l'heure, il y avait des tableaux avec « Ressources internes/Ressources externes ». J'ai demandé à l'AWIPH de faire des efforts sur son propre personnel et sur son administration. Et encore, l'effort étant de remplacer le personnel partant, mais de ne pas réaliser le plan de personnel initialement prévu, de le reporter quelque peu pour permettre cette année 2013, de dégager des moyens. C'est ce que j'ai demandé à l'AWIPH.

Il n'en reste pas moins que les services, eux, pour fonctionner et pour rendre le service utile aux bénéficiaires, doivent pouvoir continuer à trouver le personnel utile. Dans le cas des services d'aide précoce, pour les enfants, nous avons décidé d'augmenter d'un quart chacun des services pour répondre à la demande de 300 enfants supplémentaires et de leurs parents. Il s'agit de recrutements dans les services agréés subventionnés, pas dans l'administration de l'AWIPH.

M. le Président. - La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je sens bien que je suis plébiscité, tant le sujet est passionnant ; effectivement, il l'est.

Je voudrais commencer - cela a déjà été dit, mais cela fait toujours plaisir - par souligner le caractère remarquable de la présentation qui nous a été faite et qui nous permettrait d'ailleurs d'avoir vraiment une vision très claire de l'ensemble des enjeux, des défis, des grandes questions desquelles nous aurons à nous occuper par la suite. Je tenais à vous en remercier. Je trouve que cela a été fait de façon pédagogique ; tous les rapports que nous recevons ne sont pas toujours faits de façon pédagogique.

Ceci dit, je ne vais pas remettre le couvert sur le BAP qui passionne tout le monde. Simplement émettre quelques brèves considérations et peut-être pistes de réflexions, je ne pense pas qu'il est nécessaire d'y apporter toutes les réactions, dans un premier temps, mais cela peut aussi être, finalement, l'intérêt de ce genre de rencontres, c'est se donner des perspectives de discussions par la suite.

D'une part, Madame Baudine, vous avez évoqué la direction de coordination des bureaux régionaux, zéro inscription, zéro budget. Néanmoins, vous avez souligné toute l'importance qu'il y avait effectivement à pouvoir assurer cette coordination. À l'occasion, ce ne serait peut-être pas inutile de voir comment cela peut s'organiser car cela peut nous permettre, là où nous vivons les uns et les autres, d'avoir un lien plus direct avec les bureaux qui nous concernent.

Vous avez également souligné - c'était transversal dans un certain nombre de vos interventions, de même que M. Descampe - tout l'intérêt qu'il y a, de plus en plus, à faire sortir l'AWIPH dans tous les secteurs concernés qui partagent les mêmes préoccupations. C'est toute la question des collaborations avec les autres secteurs. Cela a bien été mis en évidence ; j'en souligne toute l'importance.

J'aurais voulu à l'occasion, vous écouter, mais on peut, Madame la Ministre, aussi revenir sur le sujet pour que l'on puisse faire le point sur la collaboration avec le monde scolaire, même si c'est communautaire et, de façon plus particulière, les centres PMS qui ont pour mission, notamment de prendre en charge des situations proches du handicap et, peut-être de façon encore plus précise, sur l'intervention que l'AWIPH peut avoir, notamment par rapport à la mise en œuvre du décret intégration qui est un des enjeux importants. Vous avez souligné notamment la situation de certains enfants trisomiques ; j'ai entendu cela avec beaucoup d'intérêt.

De même, il existe un protocole de collaboration entre l'AWIPH et le secteur de l'aide à la jeunesse. Ce ne serait pas inutile de faire le point là-dessus, puisqu'on se rend compte, à l'analyse, que le profil des jeunes qui posent problème, notamment dans le cadre scolaire, est en train d'évoluer. Là où - chez M. Tiberghien ou en d'autres lieux, nous en discutons - on avait l'impression que la proportion de jeunes qui posaient problème était surtout importante en matière d'actes de délinquance, on sent qu'il y a un glissement, notamment vers des problématiques plus psychiatriques.

C'est important de faire le point pour peut-être retracer un certain nombre de pistes d'actions.

Pour ce qui concerne les ETA, sujet important, on l'a dit, on a déjà fait le point, notamment sur des perspectives nouvelles de développement de filières, par exemple l'aménagement du domicile pour moins valides. Je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit. Si on veut aller plus loin, pourquoi n'interpellions-nous pas, notamment le niveau local, les communes, les agences immobilières sociales, qui sont des ASBL, mais on sait qu'elles sont à forte composante communale ? C'est-à-dire essayer de trouver, à la fois de nouveaux liens peut-être pour valoriser ce secteur, mais c'est aussi une façon de travailler à l'intégration d'une façon assez large. Je pense que c'est également du registre et de la responsabilité au niveau communal.

Concernant le vieillissement des personnes handicapées, Mme la Ministre a fait un exposé éloquent sur le sujet. Le vieillissement est un des enjeux essentiels pour l'avenir. Cela concerne aussi les personnes handicapées. Je dirais que la réflexion est commune. J'aurais voulu vous entendre - mais on ne va pas trop allonger la sauce, on pourra faire cela une autre fois - sur les collaborations qui pourraient être développées davantage avec les organisations mutuellistes, par exemple, qui ont vraiment de face cette problématique-là parmi d'autres acteurs.

J'ai bien souligné, pour terminer sur le BAP - comme cela j'aurai fait un crochet, Monsieur le Président, c'est formel, une belle forme dans l'intervention, pas trop longue. Madame la Ministre, je vous remercie vraiment beaucoup, d'avoir marqué votre volonté d'organiser l'évaluation du BAP, car on en dit, si vous pouvez me le permettre, beaucoup de choses dans des sens très divers. Essayons de faire effectivement le point et de l'évaluer. Ceci n'est pas d'ailleurs sans lien avec une discussion que nous aurons très bientôt, suite à la proposition de nos collègues MR.

M. le Président. - La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). - Merci à tous pour ce débat fort intéressant, bien évidemment, où beaucoup de choses ont déjà été dites.

J'avais deux questions très concrètes concernant l'enseignement. La première concerne les garderies scolaires, notamment dans l'enseignement spécialisé. Il n'y en a pas aujourd'hui. On a parlé d'extrascolaire tout à l'heure. J'aimerais savoir quels sont vos contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'enseignement, pour voir si des choses étaient prévues. Vous savez comme moi que cela pose pas mal de problèmes et que des enfants se retrouvent dans le bus scolaire après l'école. Avant l'arrivée des parents à la maison, ils ne savent pas trop où aller et cela pose pas mal de problèmes dans les familles. Où en est-on par rapport à cela ?

J'avais une autre question sur les écoles, mais je ne l'ai pas notée. J'y reviendrai.

On a déjà beaucoup parlé des 500 places supplémentaires à l'échéance du contrat de gestion de l'AWIPH, en ciblant les cas prioritaires. J'aimerais savoir quels sont, précisément, les besoins budgétaires nécessaires pour concrétiser cet objectif des 500 places supplémentaires. Comment peut-on les retrouver dans le budget ?

On parle aussi de l'aide précoce aux enfants et à leur famille, l'aide à l'intégration des adolescents et l'accompagnement des adultes. Près de 7 500 Wallons bénéficient de ces services. L'objectif est de 9 000 en 2017, avec un effort particulier en faveur de l'aide précoce. Pouvez-vous me dire quels sont précisément les besoins budgétaires ? Comment cela se traduit-il

dans le budget ? Peut-on vraiment voir tel budget pour tel objectif ? À combien cela se chiffre-t-il ?

Mme la Ministre a déjà expliqué comment, lors du conclave, on va essayer de trouver les millions supplémentaires pour les infrastructures. Je m'adresse ici à Mme Baudine. Vous nous aviez dit, à l'initial 2011, que les moyens nécessaires pour les infrastructures, les besoins de terrains, tournaient autour des 150 millions d'euros. Aujourd'hui, on va essayer de puiser dans les réserves, on se dit que l'on va peut-être réussir à trouver 40 millions d'euros pour augmenter. Que peut-on faire ? Comment allez-vous vous débrouiller avec cela ? Quelles sont les perspectives, Madame la Ministre, pour essayer de répondre aux besoins du terrain ? On ne voit pas vraiment de solution, le décalage est énorme entre les 150 millions demandés et les 40 millions que l'on va pouvoir puiser.

En ce qui concerne le maintien à domicile des personnes handicapées, on a déjà posé beaucoup de questions, mais je reviens sur des points plus précis. C'est une pièce maîtresse du dispositif. Là aussi, peut-on indiquer quels sont précisément les besoins budgétaires pour rencontrer l'objectif qui est d'atteindre, pour 2017, une part de 30 % de logements adaptables au handicap dans le secteur public ? A-t-on une idée du nombre de logements que cela représente ? On sait que, dans le logement public, on est toujours en train de travailler sur un cadastre. On sait qu'il n'est pas évident de savoir ce qui existe déjà. Quels sont les besoins ?

Comment atteindre l'objectif de 30 % de logements adaptables, alors que l'on a encore du mal, aujourd'hui, de savoir quels sont les logements adaptés ou pas. J'aimerais connaître votre vision. Quels sont les besoins et quel est le budget ? Peut-on déjà trouver quelque chose dans le budget ?

Plus précisément, d'un point de vue budgétaire, on a parlé de nombreux cas prioritaires. Madame la Ministre, pouvez-vous me dire quel est le budget disponible, cette année, pour la politique précise des cas prioritaires ? Peut-on dire combien de personnes précisément pourront être aidées ?

Vous l'avez également évoqué rapidement, pouvez-vous nous détailler l'état d'avancement des initiatives lancées telles que la mise en place de la plate-forme de soutien à l'autonomie à domicile, les cinq projets pilotes d'organisation d'activités valorisantes pour les 16-25 ans ?

J'ai également quelques petites questions, pour savoir où en est l'état de développement des appartements supervisés. Où en est le plan bientraitance ? A-t-on une idée de l'échéance ? Quel est le calendrier ?

Qu'en est-il de la rationalisation des expertises médicales et des critères de définition du handicap entre

les entités fédérées – communautés et régions – et le Fédéral ?

(Réaction d'un membre)

Je voulais savoir où en était la rationalisation des expertises médicales et des critères de définition du handicap, des critères qui ne sont pas les mêmes partout, entre le Fédéral et les entités fédérées.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Aussi brièvement que possible, je reviens sur notre proposition de résolution concernant le budget d'assistance personnelle. Si l'on considère le temps que nous en avons parlé cet après-midi et si l'on faisait une proportion par rapport au budget qu'il représente sur base du budget global de l'AWIPH, on devrait multiplier par 100 ce BAP puisque, de 2 millions d'euros, on passerait à 200 millions d'euros, alors que celui-ci représente 0,3 % de ce budget annuel de l'AWIPH.

Ce qui a été dit est intéressant. Je remercie une nouvelle fois les représentants de l'AWIPH pour leurs interventions, ainsi que Mme la Ministre.

Par la même occasion, j'ai écouté attentivement les interventions de mes collègues. Je vous entends bien, Madame l'administratrice générale, vous parlez de cette formule qui verrait plus facilement octroyer 7 500 euros pour que les situations soient rencontrées rapidement. Personne ne va évidemment dire, quand on n'a rien, que c'est moins bien d'avoir 7 500 euros. Je ne veux pas faire une comparaison douteuse, mais j'ai le sentiment que l'on va donner l'aumône à ces personnes qui demandent bien plus que ce que vous pensez pouvoir leur octroyer.

Ces gens n'ont pas besoin de charité, ils ont besoin de se laver, de se nourrir, d'aller aux toilettes, de se déplacer. J'ai le sentiment que, pour quelqu'un qui cherche à se créer une véritable autonomie dans une situation de handicap, lui dire que l'on va toujours lui donner 7 500 euros pour palier à ses besoins les plus urgents, mais que l'on ne peut pas lui donner ce qu'il demande pour lui garantir cette autonomie-là. Cela ne me semble pas être la réponse que nous attendons.

Donc nous saluons l'effort annoncé par Mme la Ministre, je ne reviens pas sur les 115 %, ni sur les 400 000 euros ajoutés, on a fait tous les comptes par rapport à ce que cela représente, mais j'estime que si on fait une partie du chemin, on ne va pas vers l'autonomie souhaitée par ces personnes parce que je crois que pour rencontrer les besoins de quelqu'un qui, dans une situation de handicap veut vivre de façon autonome, avec 500 euros ou 600 euros par moi, je ne pense pas que l'on va pouvoir apporter beaucoup de solutions pour que, dignement, ces personnes puissent s'organiser avec ce budget d'assistance personnelle.

Ce n'est pas une allocation supplémentaire, à mon sens, que l'on octroie dans le cadre d'une pension pour personne handicapée. On donne un peu d'argent en plus parce que c'est bien malheureux de vivre dans cette situation de handicap. Non, ici, on donne les moyens de pouvoir vivre de façon digne, de façon autonome.

Dans la foulée des excellentes auditions auxquelles nous avons pu participer avant les congés de Pâques, ou de printemps, cette proposition n'est pas de nature à rencontrer les demandes qui nous ont été exprimées. Donc j'ai vraiment le sentiment qu'on doit aller au-delà.

Je dois être bref, Monsieur le Président et je pense que nous devons voter notre proposition de résolution. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement, après avoir entendu ce que mes collègues ont bien voulu dire sur ce budget d'assistance personnelle et après avoir entendu Mme la Ministre, *herself*, qui nous a parlé de ce groupe de travail qui a accouché de conclusions intéressantes, la continuation de la réflexion, les demandes de modifications de réglementation ou encore l'axe sur la formation spécifique. Cela rencontre les points de vue que nous avons développés dans notre proposition.

Sur base de ce que vous avez dit, sur base de cette volonté que je salue de l'AWIPH d'essayer de rencontrer un maximum de solutions avec les propositions qui sont faites - même si je n'y adhère pas totalement comme je viens de l'expliquer - ce serait un signe fort à l'égard de l'AWIPH que de dire que notre proposition consiste à demander à l'AWIPH de trouver des solutions urgentes, de dégager à court terme le solde nécessaire à la prise en charge des cas restant non financés et de dégager des moyens nécessaires pour répondre aux 200 personnes classées dans les priorités 2 et 3.

Bref, notre proposition va exactement dans le sens de ce qui a été énoncé. Quand notre excellent collègue M. Elsen évoque la nécessité d'une évaluation, il faut savoir que nous l'avons prévue et que nous allons même un petit peu plus loin, puisque nous demandons que cette évaluation fasse l'objet d'une présentation devant le parlement ce qui devrait nous ravir chacun vu l'intérêt que nous avons pu toutes et tous exprimer sur ce sujet.

Si je peux me permettre d'en appeler à la bonne compréhension ou en tous les cas au soutien de mes collègues par rapport à un projet qui leur a été soumis, qui vous a été envoyé à chacun,

M. le Président. - Monsieur Dodrimont,

M. Dodrimont (MR). - Je termine, puisqu'on avait bien expliqué....

M. le Président. - C'est là-dessus que je voudrais intervenir, étant donné que finalement vous avez demandé au départ d'intégrer la proposition du budget AWIPH mais finalement vous maintenez, si j'ai bien compris, votre proposition de résolution, comme à

l'ordre du jour ce sont deux points distincts, je propose que vous terminiez votre intervention, mais on terminera les réponses et les auditions avec le point 1 et ensuite je rouvrirai le débat, qui risque d'être un peu plus court vu qu'on a déjà dit beaucoup de choses sur le BAP, mais le point 2 sera rouvert une fois le point 1 complètement terminé, si vous le voulez bien, parce que je dois désigner un rapporteur. Donc si vous maintenez votre proposition de résolution que vous allez sans doute demander à passer en plénière, j'imagine, formellement je suis obligé de clôturer d'abord le point 1 et on reviendra sur le point 2.

Je vous laisse terminer d'abord votre intervention.

M. Dodrimont (MR). - Vous voyez manifestement à travers mon cerveau, Monsieur le Président. Il n'y a pas de cheveux pour empêcher la vision de celui-ci.

Plus sérieusement, je termine parce que j'étais, moi aussi, tout proche de l'accouchement, Monsieur le Président, donc j'en appelais simplement à l'adhésion de mes collègues par rapport à un projet qui est transmis à chacun des groupes de la majorité. Nous avons sollicité soit la cosignature de nos collègues, soit leur soutien, ce que j'espère à la lumière de ce qui a été évoqué ici. On pourra, rassurez-vous Monsieur le Président, faire un copier/coller de mes propos pour la motivation spécifique à la proposition de résolution quand vous l'aborderez après la désignation d'un rapporteur, et cætera.

Merci de votre attention et j'en appelle au soutien de chacun par rapport à notre texte que je maintiens, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, Monsieur le Président, ou comme vous l'avez pensé en tous les cas.

M. le Président. - Dans ma bonté extrême, Mme Reuter ayant oublié une question, je vous rends la parole une minute.

Ah ! Vous avez oublié que vous avez oublié ? Non ?

La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). - Non, je n'ai pas oublié. Mais c'est une question qui me tenait à cœur parce que j'ai eu un cas concret récemment et j'aurais voulu savoir s'il y avait des discussions à ce sujet. Cela concerne encore une fois l'enseignement.

Je prends le cas d'une petite fille autiste qui a fait des tentatives d'intégration dans l'enseignement spécialisé, mais cela ne correspondait pas à son type de handicap puisque vous savez comme moi que l'autisme présente beaucoup de formes différentes et finalement il y a eu un accord avec une école ordinaire et cette petite fille suit un cursus tout à fait normal, mais avec besoin d'aide et accompagnement.

En fait, elle se trouve dans la situation où n'étant pas inscrite dans l'enseignement spécialisé, elle ne profite

pas du programme d'intégration dans l'enseignement ordinaire. Elle ne bénéficie d'aucune aide non plus de l'AWIPH puisqu'elle vit chez sa maman et elle va à l'école comme n'importe quel enfant qui ne souffre d'aucun handicap.

Finalement, elle s'est retournée vers la commune, la province, pour essayer de trouver une aide parce que la maman, à un moment donné, n'en sortait plus et il faut quelqu'un puisqu'elle est dans une classe de 20 enfants comme d'autres enfants qui ne souffrent d'aucun handicap. L'institutrice disait qu'il fallait aider cet enfant, l'accompagner, parce qu'elle a quand même certains problèmes qu'il faut résoudre.

Y a-t-il une collaboration ou des idées, des projets, des perspectives de collaboration avec les services de l'enseignement pour avoir une assistance et pouvoir aider ce type d'enfant, surtout, dans ces cas particuliers où finalement on n'est pas dans une institution subsidiée par l'AWIPH mais où on n'est pas non plus dans l'enseignement spécialisé, mais souffrant quand même d'un handicap particulier.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je donne d'abord la parole à Mme Baudine et M. Descampe en vous suggérant de ne plus intervenir sur le BAP puisqu'il y a déjà eu un long débat et qu'on rouvre de toute façon dans un point 2 auquel vous ne serez pas nécessairement conviés, si ce n'est qu'en tant que spectateurs éventuels.

La parole est à Mme Baudine.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Je pense que l'on peut commencer directement par l'enseignement puisque c'était la question de M. Elsen aussi. En fait, un décret permet aux élèves avec handicap d'être intégrés dans l'enseignement traditionnel ou ordinaire pour autant qu'ils se fassent inscrire. Donc là je pense vraiment que la maman

Mme Reuter (MR). - Souvent, ce sont des conventions entre écoles, ce n'est pas toujours assez simple.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Oui, ce n'est peut-être pas assez simple, mais le système existe, c'est dommage de se passer de cette possibilité-là parce que ce serait certainement une grande aide à la maman et nous, nous intervenons par rapport à cela, parce qu'il y a parfois des cas plus difficiles ou en tout cas un suivi est organisé. Ce suivi est organisé par l'enseignement avec nous, il y a toujours quelqu'un de l'agence qui y participe et quelqu'un du centre pour l'égalité des chances.

Au niveau des garderies, c'est aussi quelque chose qui m'a toujours beaucoup interpellée. Lors d'une assemblée générale de l'AFRAHM, une maman me

disait : « Mais pourquoi ramène-t-on mon enfant à la maison à 3 heures alors que tous les autres restent à la garderie ? ». Maintenant qu'on a passé le cap du travail avec les crèches, il va falloir se préoccuper de ce point et je pense qu'on pourrait y répondre avec des services de proximité. Les communes ont toutes des garderies, il faut voir comment on va pouvoir travailler avec les communes pour qu'elles acceptent que les enfants reviennent dans leurs garderies plutôt que de les renvoyer vers leur domicile.

(Réaction d'une membre)

C'est ce qui devrait se faire de façon plus fluide en tout cas. Il faut donc voir quels sont les problèmes rencontrés par la garderie et les régler. En tout cas, ce point est dans notre programme d'action.

Par rapport au SAJ qui suit l'enseignement. Le premier objectif de notre protocole, c'est de travailler ensemble parce qu'on a une population qui est quand même similaire. On a des enfants qui sont difficiles et il y a une partie qui cumule les handicaps. Il y a d'abord eu le travail où on apprend à se connaître, à travailler ensemble par région et on voit que cela fonctionne. On travaille sur des cas problématiques plutôt que de se rejeter la faute. Le groupe de travail « Jardin pour tous » reprend tous ceux qui sont rejetés de tout le monde, les cas les plus lourds, les gens qui ont un problème psychiatrique, de handicap et d'aide à la jeunesse. Mon collaborateur m'a dit qu'il ne passe plus jamais ses vendredis soirs à l'administration pour essayer de trouver une place pour un enfant que tout le monde rejette. Donc, il y a vraiment une collaboration qui est en train de s'installer, elle n'est peut-être pas parfaite mais en tout cas, elle a démarré et maintenant on parle du « Jardin pour tous » chaque fois qu'on a un enfant en grande difficulté.

Par rapport à l'infrastructure, bien sûr, on peut toujours voir la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Moi, j'ai tendance à être une optimiste et je trouve que si on arrive à utiliser 30 ou 40 millions des réserves de l'agence pour redémarrer le fonds infrastructures et répondre aux demandes les plus urgentes, ce sera déjà quelque chose de très bien. Cela ne couvrira pas tous les besoins, mais de là à ce qu'on les ait dépensés, je pense qu'entre le moment où il y aura un appel à projets et des gens qui auront des projets et le moment où il sera à exécution, il y aura quatre ou cinq ans qui seront passés. Avec 40 millions, on aura déjà un bon fonctionnement.

Le maintien à domicile avec les 30 % « logements adaptables », cela concerne plutôt le Ministère du logement social. La grande avancée, c'est de pouvoir dire que le logement adaptable, c'est d'abord un logement où on a un trottoir accessible, où on n'a pas de gravier, où la porte fait au moins 90 cm pour pouvoir entrer, c'est une fenêtre qui est moins haute que celles-ci parce que je défie les petits et pas rien que les personnes

en chaises d'ouvrir cette fenêtre. C'est une série d'éléments qu'il faut prendre en compte pour pouvoir y arriver.

Personnellement, dans ma commune, six logements sociaux ont été adaptés au fur et à mesure des personnes qui l'ont demandé et qui, maintenant, repassent à des personnes qui sont à mobilité réduite. Je ne pense donc pas que ce soit une grosse surcharge de travail. Ce n'est pas un budget considérable, mais c'est une autre façon de travailler. C'est-à-dire quand je fais des logements, l'accessibilité de départ, les trottoirs, les routes, les fenêtres, les grandeurs de porte, je les prends en compte et avec cela, on va très loin. Ce n'est pas pour moi un budget important.

Les cas prioritaires, comment a-t-on fait pour récupérer du budget ? On s'est rendu compte que non seulement, il y avait une première demande de Mme la Ministre de compacter pour retrouver un budget de 600 000 euros. Puis on s'est aperçu – c'est mon collaborateur le budgétaire qui s'est rendu compte qu'il y avait quand même en fin d'année un budget non utilisé. On a décidé de travailler à resserrer très fort les entrées et les sorties pour pouvoir récupérer du budget car on se rend compte que, pour le moment, quand une personne entre, le service peut introduire une demande auprès du bureau régional, quand la personne sort, elle doit aussi envoyer un avis de sortie, on les encode quand on a rien d'autre à faire. On passe parfois deux ou trois mois comme cela. En resserrant très fort les entrées et les sorties, on récupère un budget qui va avoisiner les 900 000 euros. Cela nous permet d'avoir une marge par rapport aux cas prioritaires et répondre à tous les besoins urgents pour l'instant.

Les appartements supervisés, cela fait suite à une proposition l'année passée de transformer, comme j'en ai parlé tout à l'heure, une place en SRA, deux ou trois places en SLS. On est en train de voir tous les services, ils doivent avoir terminé leurs transformations pour le 31 décembre, on verra donc les effets des 50 premières places l'année prochaine. C'est quand même quelque chose de positif.

On se rend compte que les services viennent nous voir et viennent parfois avec d'autres propositions supplémentaires qu'ils commencent à travailler ensemble pour trouver des opportunités. Je pense donc que l'on va aller relativement facilement vers une augmentation du nombre de prises en charge.

Les projets 16.25, là aussi, j'en ai parlé tout à l'heure, ce sont 234 jeunes qui sont aidés maintenant et qui sont aidés avant la sortie de l'école. Le but, c'est vraiment d'aider les jeunes à se poser les questions par rapport à leur projet de vie et à trouver des activités citoyennes, des loisirs, des activités ou un stage ou choisir un métier. En tout cas, toutes ces questions qu'on doit se poser avant de sortir de l'école, si on veut à la sortie de l'école pouvoir y répondre. C'était dans ce cadre-là

d'ailleurs que l'étude du professeur Detraux dont j'ai parlé tout à l'heure a été faite pour les enfants trisomiques.

L'expertise médicale, la prise en compte des examens qui sont faits par d'autres, pour nous, c'est déjà le cas. On ne demande pas à quelqu'un d'amener une autre preuve de son handicap qu'une reconnaissance par un autre service s'il l'a déjà. On simplifie un maximum. C'est dans le même état d'esprit qu'est réalisée maintenant la recherche d'actions en disant s'il y a un dossier médical qui est créé à l'hôpital, faisons-le suivre, faisons-le aller vers un service de réadaptation fonctionnel et puis, vers le service de réhabilitation et puis finalement vers un service AWIPH. C'est un peu projet pilote pour aller justement sur un meilleur suivi du trajet de la personne, en tout cas qu'il ne doive pas chaque fois recommencer son dossier.

Je retiens l'idée du vieillissement, il y a les mutuelles. M. Elsen n'écoute, ce n'est pas grave mais je retiens l'idée de travailler avec une mutuelle.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Avec la mutuelle, on le fait déjà au travers des services d'aménagement du domicile et service conseil.

(Réaction de M. Elsen)

M. le Président. - Merci Madame Baudine. On va en rester là pour vos réponses.

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Quelques précisions et réponses aux questions posées notamment sur les infrastructures et les besoins exprimés. Cent cinquante millions d'euros de travaux exactement, mais ce sont des travaux. Or, les subsides ne couvrent pas 100 % des travaux, c'est déjà une première remarque avec deux niveaux de subsidiation différents. Ne me demandez pas pourquoi, c'est dans la législation, 80 % pour les services pour adultes, 60 % pour les services pour jeunes.

Sur cette enveloppe de 150 millions d'euros, cela veut dire qu'il n'y aura pas besoin de 150 millions de subsides, il faudra voir en fonction des projets rentrés.

Ensuite, n'oublions pas que s'il est question d'extension dans les projets – et certains projets portent sur des extensions – il y a derrière la question cruciale du financement du fonctionnement des nouvelles places. Donc, le subside infra, c'est une chose, mais le subventionnement des places en est une autre. Probablement qu'en fonction des moyens budgétaires dont on dispose, il faudra faire des choix, tout d'abord au travers de l'appel à projet qui sera lancé avec probablement quelques axes prioritaires sur les besoins réels du secteur, les plus criants et ensuite en fonction

des places réellement déjà affectées aux institutions.

Donnons priorité à ceux qui ont déjà les places et, en tout cas, à ce moment-là, on manque de moyens, pour instaurer une augmentation des places financées, ce qui reste toujours hypothétique. À partir de moyens dont on dispose aujourd'hui et des prévisions budgétaires des quelques prochaines années, il est évident que nous n'aurons pas de marge énorme.

Ce qui me permet de revenir sur la question des 500 places en accueil et hébergement. On a suffisamment parlé du BAP, mais quand on calcule en termes de vision jusqu'à 2017, on part de la base 2009, puisque c'est là où j'ai entamé ce travail du gouvernement. Depuis 2009, 184 places ont déjà été dégagées. On vous a expliqué qu'au travers du budget 2013, c'est une cinquantaine de places qui viendront encore grossir la masse des places supplémentaires pour l'accueil et l'hébergement. Il restera donc à financer, d'ici 2017, 266 places. Je ne suis pas folle, je ne vais pas hypothéquer l'avenir de manière déraisonnable. Deux cent soixante-six places, cela dépend où on ouvre ces places ? Cela peut être dans une institution pour une personne polyhandicapée, un cas lourd auquel on approche des 55 000 euros de financement. Cela peut être dans un service plus léger auquel cas, cela peut être la moitié ou le tiers même de ce prix et, dès lors, le nombre de personnes ou, en tout cas, si on fixe un budget, il se peut on dépasse même le nombre des 266 places que je viens d'évoquer.

Si on prend une moyenne, on pourrait réserver un budget minimal de cinq millions d'euros pour les 266 places à encore à créer d'ici 2017, et maximal de dix millions d'euros, pour se situer dans cette fourchette-là.

Pour ce qui concerne les logements adaptables, c'est un projet que nous portons avec le ministre du Logement. Nous avons réalisé plusieurs informations à l'égard des architectes et des professions en lien avec le logement, notamment les logements de service public. Il est évident que le quota des 30 % vaut pour les nouvelles constructions. C'est un plan lancé par mon collègue du logement auquel nous participons et qui fera que, dans les nouvelles constructions, dans les prochaines années, nous exigerons 30 % de logements adaptables.

Voilà pour la principale question qui m'était adressée.

M. le Président. - Un parlementaire veut-il encore intervenir ou je considère que la discussion sur le point 1 est close ? Il n'y a pas de vote, mais il faut accorder la confiance à la rapporteuse, Mme Péciaux.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à

l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Au nom de la commission, je vous remercie Madame Baudine, Monsieur Descampe d'être venu exposer aussi complètement le budget initial 2013. Nous attendrons l'ajustement budgétaire pour en reparler.

Je propose trois minutes de pause.

- La séance est suspendue à 18 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 18 heures 7 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À DÉGAGER UNE SOLUTION RAPIDE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN ATTENTE D'UN BUDGET D'ASSISTANCE PERSONNELLE, DÉPOSÉE PAR M. DODRIMONT, MMES BERTOUILLE ET REUTER (DOC. 764 (2012-2013) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à dégager une solution rapide pour les personnes en situation de handicap en attente d'un budget d'assistance personnelle, déposée par M. Dodrimont, Mmes Bertouille et Reuter (Doc. 764 (2012-2013) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Daele est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de l'un des auteurs de la proposition de résolution

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, simplement pour confirmer que je me réfère aux propos qui ont été échangés pendant notre excellente discussion lors du point précédent de notre ordre du jour.

Pour la rédaction du procès-verbal, il pourra être tenu compte de cette volonté m'associer à mes propres propos que je partage.

(Rires)

Si cela est possible, je ne serai pas plus long dans cette motivation puisque je pense que l'essentiel a été dit.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Notre secrétaire de commission nous confirme que c'est possible. On sortira certains des propos concernant uniquement le BAP pour en faire avoir un rapport.

Demandez-vous que cette proposition de résolution vienne en plénière ?

M. Dodrimont (MR). - Je souhaite que le vote puisse intervenir ici au sein de cette commission, ainsi qu'en séance plénière.

M. le Président. - M. Dodrimont ayant dit qu'il se référerait au débat de tout à l'heure, y a-t-il une intervention d'un collègue sur la proposition de résolution, en sachant qu'on peut aussi tenir des éléments de réponse pour la plénière, puisque cela viendra en plénière ?

(Rumeurs)

On ferait comme cela. On peut en rester là. De toute façon, je vous rassure, il y aura un débat en plénière puisque c'est demandé à l'ordre du jour.

Vous pouvez intervenir. Je vous pose la question une dernière fois. Y a-t-il une demande d'intervention pour aujourd'hui ?

La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je croyais faire une économie de temps en donnant mon point de vue en remerciant d'ailleurs d'une façon qui a été remarquée Mme la Ministre de sa volonté de faire l'évaluation en bonne et due forme du BAP.

J'estimais que j'avais fait mon intervention.

M. le Président. - Je rappelle encore une fois que les éléments du débat qui vous concernent comme les autres seront repris dans un rapport.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - Nous allons voter sur la proposition de résolution visant à dégager une solution

rapide pour les personnes en situation de handicap en attente d'un budget d'assistance personnelle, déposée par M. Dodrimont, Mmes Bertouille et Reuter (Doc. 764 (2012-2013) N° 1).

La proposition de résolution est rejetée par 8 voix contre 2.

Mme la Ministre m'a informé qu'elle ne désire plus intervenir.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Ce n'est pas que je ne veux pas. C'est tout simplement que je pense que beaucoup de choses ont été dites tout à l'heure et n'ayant pas de questions supplémentaires, à moins que M. Daele ait encore une précision à solliciter, tout a été dit.

M. le Président. - Ce qui ne vous empêchera pas d'intervenir encore en plénière, bien entendu.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je reste à votre disposition bien volontiers.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapport pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

M. le Président. - Les questions orales de:

- Mme Barzin, sur le projet « Tous à l'école » »;
- M. Mouyard, sur « le caractère inévitabilité de l'espérance de vie en Belgique »;
- M. Maene, sur « l'agrément du service de santé mentale de Jambes émanant de la Bastide »;
- M. Collignon, sur « l'avenir des plans de cohésion sociale »;
- Mme Meerhaeghe, sur « le risque de pauvreté touchant les familles monoparentales » à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances sont retirées.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LE LANGAGE DES SIGNES DANS LES MÉDIAS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux,

Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le langage des signes dans les médias ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, rapidement parce que je pense que cela ne nécessite pas un long débat.

J'ai pu avec satisfaction constater qu'une de nos télévisions locales organisait une traduction en langage des signes de certains de ses programmes. C'est la chaîne Canal C.

Selon son directeur, cette initiative n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide de la région, plus particulièrement sans votre concours, Madame la Ministre.

Pouvez-vous nous informer sur ces aides apportées afin de permettre la réalisation de ce projet ?

La question me brûle les lèvres ; y aura-t-il possibilité que cette initiative soit transposée aux autres télévisions locales du paysage francophone ou wallon de ce pays ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - L'accessibilité des programmes des télévisions locales relève du conseil supérieur de l'audiovisuel. Selon le règlement relatif à l'accessibilité des programmes aux personnes à déficience sensorielle, règlement publié le 6 mai 2011 par le collège d'avis du CSA, les éditeurs de services télévisuels et les distributeurs de services de médias audiovisuels actifs en Communauté française ont l'obligation de diffuser un certain nombre de programmes sous-titrés, interprétés en langue des signes ou audiodécrits.

Cette obligation de quotas de programmes accessibles varie en fonction de la taille des chaînes sur la base de leur chiffre d'affaires annuel.

Les chaînes de télévision disposent d'un délai de deux ans, à compter du 15 septembre 2011, qui est la date de l'approbation par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de ce règlement, pour réaliser leurs objectifs en termes de programmes accessibles. Les éditeurs s'engagent à sous-titrer et dans la mesure du possible à interpréter en langue des signes les messages d'intérêt général à caractère urgent de sécurité ou de santé publique. Là aussi, on tente d'établir une priorité.

Les éditeurs ont aussi l'obligation d'informer les téléspectateurs sur cette question de l'accessibilité des

programmes qu'ils diffusent par l'incrustation, en début de programme et dans les bandes-annonces, de pictogrammes et d'une mention sonore lorsqu'il s'agit de programmes spécifiquement adaptés à destination des personnes aveugles ou malvoyantes.

Pour ce qui est du soutien financier que j'apporte plus précisément à Canal C via un subside facultatif de 14 500 euros. Ce montant va permettre d'assurer la traduction gestuelle de deux émissions quotidiennes, L'info qui est le journal parlé de Canal C, et l'invité, chaque jour un invité local, en rémunérant les prestations des interprètes.

Ce soutien financier a pour vocation de ne pas être récurrent puisque c'est une subvention facultative.

Suite à l'augmentation du volume de production à laquelle ces émissions vont contribuer, cela permettra normalement d'accroître les ressources de Canal C de manière telle qu'à partir de 2015 le projet pourra être autoportant, c'est-à-dire s'autofinancer.

Voilà le plan qui est celui de Canal C.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse à une partie de mes questions puisque le volet que je voulais aussi aborder était l'opportunité de pouvoir transposer cette opération de soutien à d'autres télévisions, même si de manière temporaire. Si c'est un *one shot*, c'est acceptable puisque, vous l'avez dit, cela peut peut-être générer des recettes supplémentaires pour la télévision locale, lui permettre d'être autonome par la suite.

J'aimerais savoir si cette initiative peut être répétée ou adaptée à d'autres télévisions locales.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Bien sûr.

Cette initiative, pour répondre vraiment à la question de M. Dodrimont, je pense que l'initiative pourrait être répétée dans d'autres télévisions locales. Évidemment, nous sommes contraints, en termes budgétaires, je n'aurai pas les moyens de faire l'ensemble des télévisions locales, je le dis déjà. Il faudra probablement étaler dans le temps.

Néanmoins, la première difficulté ne sera pas celle-là, ce sera la disponibilité des interprètes qualifiés pour réaliser le travail, ce qui est encore une autre question. Vous savez toute la question, parce que cela n'est pas ici que cela doit venir, mais en Fédération Wallonie-Bruxelles sur la formation des interprètes.

**QUESTION ORALE DE MME LINARD À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA TAXATION EN TANT QUE
SECONDE RÉSIDENCE DES HABITATIONS
CONSERVÉES PAR LES PERSONNES ADMISES
EN MAISON DE REPOS »**

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA TAXE DE SECONDE
RÉSIDENCE POUR LES PERSONNES EN
MAISON DE REPOS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la taxation en tant que seconde résidence des habitations conservées par les personnes admises en maison de repos » et la question orale de M. Dodrimont à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la taxe de seconde résidence pour les personnes en maison de repos ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Linard (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, comme vous en avez déjà entendu parler, une série de communes ont pris des dispositions pour taxer les secondes résidences, ce qui en soi n'est pas du tout un souci puisque cela fait bien partie de la circulaire budgétaire adoptée par votre collègue chaque année. Cette circulaire rappelle, à cet égard, la jurisprudence du Conseil d'État entourant cette taxe, notamment le fait que cette taxe a pour objectif de : « frapper un objet de luxe dont la possession démontre dans le chef du redevable une certaine aisance et qui ne revêt pas un caractère de nécessité comme l'exercice d'une activité professionnelle ou la possession d'une première résidence ».

Madame la Ministre, je suis interpellée par une situation assez particulière concernant l'application de cette taxe. Il apparaît qu'une certaine commune applique cette taxe à des personnes qui séjournent dans des maisons de repos ou des maisons de repos et de soins, qui s'y trouvent en raison d'un âge avancé ou pour d'autres motifs. On leur demande d'être redevables de cette taxe. La maison de repos est alors considérée comme une seconde résidence. C'est assez curieux.

C'est assez choquant parce que cela ne semble pas correspondre à l'esprit initial de la taxe, qui était à l'origine de taxer des personnes pouvant se permettre le luxe de posséder une deuxième habitation. À ma connaissance, peu de gens qui se trouvent dans des maisons de repos ou des maisons de repos et de soins correspondent à cette définition et à l'esprit initial de la taxe.

Par ailleurs, on peut noter que dans la mesure où cette taxe ne semble viser que les résidents originaires d'autres communes que celle qui impose cette taxe, cela paraît contraire aux recommandations de la circulaire qui reprend la décision résultant d'un arrêt du Conseil d'État selon lequel, je cite : « il n'existe pas de justification raisonnable et adéquate de la différence de traitement entre, d'une part, les personnes domiciliées sur le territoire d'une commune et, d'autre part, les personnes qui ne sont pas inscrites dans les registres de population de cette commune [...] ».

J'aurais aimé savoir, Madame la Ministre, si vous étiez au courant de l'existence de ce type de règlements. Nous sommes interpellés par le règlement de la Commune de Neupré – il est possible que cela existe dans d'autres communes. Savez-vous si d'autres communes ont pris cette disposition ou des dispositions similaires et taxent les personnes âgées originaires d'autres communes vivant en maisons de repos sur le territoire de la commune concernée ?

Par ailleurs, j'aimerais avoir votre avis par rapport à la particularité de cette taxation, et de l'interprétation large qui est par conséquent portée à la notion de seconde résidence.

Enfin, si la volonté est de favoriser l'accès aux maisons de repos de la commune aux résidents issus de cette même commune, n'y a-t-il pas d'autres moyens à mettre en œuvre pour aboutir au même résultat ?

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je serai moins technique que ma collègue qui nous a gratifiés d'un excellent exposé, notamment par rapport à l'esprit de cette taxe. Je serai plus enclin à m'étonner, voire à m'insurger, de cette disposition qui a été prise par la Commune de Neupré, annonçant assez fièrement qu'ils allaient ponctionner les personnes vivant en maison de repos et n'étant pas domiciliées sur le territoire de leur commune.

Chaque mandataire gère sa commune comme il l'entend. C'est de la responsabilité communale. J'entends bien ce que l'on peut directement penser : il s'agit vraisemblablement d'autonomie communale. Quand l'échevine des finances justifie cette taxe en disant que les citoyens, qu'ils soient dans une maison de repos ou autre, se doivent de contribuer de manière égale pour notamment les infrastructures communales, cela me choque.

J'aimerais avoir votre sentiment par rapport à l'esprit de l'application d'un règlement, voire si une démarche par rapport à ces communes ne pourrait pas être menée de façon à sensibiliser quelque peu les autorités communales par rapport à ce genre de mauvais procédé,

quand je prends connaissance de ces intentions, de ces dispositions. Personne ne choisit de se retrouver dans une maison de repos. Dans pratiquement tous les cas, c'est par nécessité que les personnes terminent leur existence dans un lieu qui n'est pas le leur. Si, en plus, ils sont confrontés à ce type de taxe, cela va encore augmenter leur incompréhension de la situation et d'inconfort sur le plan financier. Ici, on parle d'un montant de 600 euros. Quand on sait déjà les montants qui sont réclamés les maisons de repos aujourd'hui, considérant parfois les pensions dont bénéficient les personnes qui sont confrontées à ces situations, on se retrouve face à de grosses difficultés. On se doit, en tant que mandataire, de dénoncer ces situations.

Madame la Ministre, j'attends votre sentiment sur ce procédé et, pourquoi pas, l'éventualité d'une réaction qui serait de nature à sensibiliser celles et ceux qui ont cette mauvaise idée d'appliquer une taxe pour les pensionnaires de maisons de repos, en l'occurrence une taxe de seconde résidence qui n'a rien à voir avec l'esprit d'une vie en maison de repos.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Madame la Députée, Monsieur le Député, il ne me revient pas de me prononcer sur la légalité du règlement de la Commune de Neupré en matière de taxation. Pour ces questions de légalité, les référents sont à la fois le Ministre en charge des Pouvoirs locaux et le règlement général de comptabilité communale en matière de taxation. Si vous souhaitez des informations concernant le nombre de communes qui auraient pris les mêmes décisions, il vous appartient de vous adresser à mon collègue.

Au vu notamment d'arrêts du Conseil d'État, il apparaît que le séjour en maison de repos ne peut pas être assimilé à la jouissance d'une « seconde résidence ». Le Conseil d'État rappelait en effet que, je cite : « L'objet premier de la taxe sur les secondes résidences est de frapper un objet de luxe dont la possession démontre dans le chef du redevable une certaine aisance et qui ne revêt pas un caractère de nécessité comme l'exercice d'une activité professionnelle ou la possession d'une première résidence ». La définition est assez claire.

On peut regretter que la Commune de Neupré ait adopté une position assimilant maison de repos et seconde résidence. Je m'interroge sur le bien-fondé d'une telle mesure qui pénalise les résidents des maisons de repos concernées.

La situation pécuniaire des personnes âgées, il faut en parler. Les pensions dont ils bénéficient sont relativement modestes en général et couvrent souvent à peine les charges dues à l'hébergement et aux frais

médicaux consécutifs à leur état de santé. S'ils sont en maison de repos, très généralement, c'est qu'il y a un état de santé fortement dégradé.

Quant à l'argument utilisé, à savoir l'usage des infrastructures communales, reconnaissons qu'il est faible. De plus, une maison de repos est une source importante d'emplois et donc de revenus pour une commune.

Il ne peut être question d'obliger un résident d'une maison de repos de se faire domicilier dans l'établissement qui l'accueille, même si cette formule permet de régler de nombreux problèmes pratiques tels la réception des courriers officiels par exemple.

Quant aux charges éventuelles qui pèseraient sur le CPAS de la commune qui accueillerait les résidents, dans ce cas, en fonction de la législation sur le domicile de secours, le CPAS secourant est celui de la commune où était domiciliée la personne juste avant son entrée en maison de repos et non pas celui de la commune sur le territoire de laquelle la maison de repos est établie. Les choses sont ainsi claires, il n'y aurait pas d'intervention du CPAS de cette commune.

M. le Président. - La parole est à Mme Linard.

Mme Linard (Ecolo). - Je vous remercie, Madame la Ministre.

Dernière question, le gouvernement prend-il aujourd'hui la décision de régler cette situation ou dois-je retourner vers votre collègue ?

M. le Président. - C'est bien parce que vous êtes jeune parlementaire que je vous laisse poser une question supplémentaire.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Il ne m'appartient pas de me substituer totalement au gouvernement et de prendre des décisions immédiatement, il n'en reste pas moins qu'il est évident que je peux transmettre à mon collègue des pouvoirs locaux la question de manière telle à envisager ensemble la meilleure solution à apporter à cette question qui m'apparaît digne d'intérêt.

Mme Linard (Ecolo). - Je vous en remercie.

M. Dodrimont (MR). - J'ai vu à certains endroits de cette noble institution, notre maison, qu'il y a des affiches comme quoi les parlementaires étaient tous égaux et c'est vrai. Le cheminement de ma question a été le même que ma jeune collègue, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président. J'attends évidemment les mêmes suites par rapport à cette problématique et j'ajoute que si la personne qui est en maison de repos souhaite parfois garder aussi sa résidence initiale, si elle se domicilie dans la maison de repos, elle ouvre encore plus la porte à ce qu'on taxe cet immeuble inoccupé, comme seconde résidence, voire comme immeuble

inoccupé puisque certaines communes sont aussi dotées de règlements de taxes sur les immeubles inoccupés. Ce qui représente un bien par rapport à ces immeubles qui pourraient être accessibles par des gens qui cherchent un logement, mais dans un cas de figure comme celui-là, je pense que la personne se mettrait encore plus en difficulté. Si elle garde sa maison d'origine où elle espère toujours retourner... Quand vous discutez avec une personne âgée qui est en maison de repos, on ne peut toucher à la maison, même quand cela occasionne des difficultés. Nous sommes tous confrontés à cela. On peut toujours espérer que la personne va dire : « On va soulager ton budget en vendant le bien ». C'est extrêmement délicat et on peut le comprendre. Je crois que cela ouvre encore plus de difficultés lorsque la personne se domicilie à la maison de repos à l'égard de son immeuble d'origine qui lui, peut tomber plus facilement encore, sous la coupe d'une taxe ou d'une autre.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA PRISE EN CHARGE DES
PERSONNES ANOREXIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « la prise en charge des personnes anorexiques ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'anorexie mentale est un trouble alimentaire particulièrement grave. Cette maladie possède le taux de mortalité suicidaire le plus élevé de tous les troubles psychiatriques. Plus précisément, on estime que le taux de mortalité de l'anorexie mentale est compris entre 5 et 10 %. La toute grande majorité des décès est due à la maladie dans 90 à 95 % des cas et de sexe féminin et le plus grand nombre de décès s'observe dans la tranche d'âge des 14,5 – 18 ans.

On ne dispose pas de données précises pour la Belgique, mais on peut admettre que tous les ans, 150 à 200 patients décèdent des suites de cette maladie.

Si j'ai commencé par ces indications, Madame la Ministre, c'est pour insister sur la gravité potentielle de la maladie. Je ne développerai pas ici ce qui peut amener des personnes à délibérément induire une perte de poids excessive et dangereuse pour elles-mêmes, car j'ai déjà vraiment abordé tout ce qui est aspect préventif, et caetera avec votre collègue en charge de la Santé en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je souhaite ici, mettre l'accent avec vous sur l'accompagnement et la

prise en charge des personnes anorexiques. Il y a en Wallonie des centres spécialisés pour traiter les troubles alimentaires, dont l'anorexie et la boulimie qui relèvent selon les spécialistes, du même modèle psychologique.

Le Centre thérapeutique des Troubles alimentaires de l'Adolescent de l'ULB situé à Braine-l'Alleud en fait partie. Ce centre créé et subventionné par la région existe depuis fin 2006 et fait face à une augmentation des demandes de traitement de l'anorexie. On ne peut pas extrapoler cette observation et dire qu'il y a augmentation de la prévalence de l'anorexie, mais en tout cas, il y a une réelle demande en termes de prise en charge.

Madame la Ministre, quelles sont les autres unités spécialisées dans le traitement de l'anorexie agréées et subventionnées par la Région wallonne ? Les structures existantes suffisent-elles pour rencontrer la demande ?

Outre les unités spécialisées, on doit souligner le rôle d'associations comme MIATA ou Anorévie. Le secteur associatif actif en matière d'anorexie, qui apporte un soutien important aux parents de personnes souffrant d'anorexie mentale ou d'autres troubles alimentaires apparentés, ou aux personnes anorexiques elles-mêmes, ce secteur bénéficie-t-il du soutien de la région ?

Vous avez déjà indiqué par le passé que la réforme des soins de santé mentale a pour ambition de tendre vers un accompagnement plus optimal des personnes concernées par toute forme de trouble mental.

Pour ce qui concerne les troubles du comportement alimentaires, et en particulier l'anorexie, des pistes d'amélioration et de l'accompagnement de la prise en charge ont-elles déjà été discutées, notamment avec les professionnels et spécialistes de ces troubles ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Président, Madame la Députée, en Wallonie, le principal centre hospitalier pouvant prendre en charge spécifiquement les personnes anorexiques est l'hôpital « Le Domaine », situé à Braine-l'Alleud. Il s'agit d'une association chapitre XII regroupant les CPAS de Braine-l'Alleud, Genappe, Lasne, Nivelles, Villers-la-Ville et l'Université libre de Bruxelles -hôpital Érasme -.

On citera, également, le CHU de Liège et les cliniques universitaires de Mont-Godinne. Il va sans dire que cette liste n'est pas exhaustive.

Si le recours à l'hospitalisation constitue une alternative incontournable pour les situations les plus graves, il convient, le plus souvent, d'entamer une prise en charge en ambulatoire pour prévenir ce niveau de gravité.

En outre, il existe des troubles des conduites alimentaires peu spécifiques, apparentés à l'anorexie qui, déjà, sont annonciateurs et qui ont des conséquences relationnelles ou comportementales sur certains jeunes.

À un stade précoce, le recours à des professionnels généralistes, soucieux de la qualité de la relation thérapeutique, permet d'agir sur certains facteurs prédisposants ou déclencheurs dont les situations de stress ou d'agression.

L'intervention de ces professionnels de première ligne, et donc essentiellement du médecin généraliste, permet aussi d'éviter la stigmatisation.

En fonction de la gravité et de la complexité de la situation clinique, il y aura lieu d'envisager l'organisation d'une aide multidisciplinaire, avec l'intervention de psychothérapeutes, de nutritionnistes et de recourir à une approche familiale ou une approche groupale par exemple.

Cet accompagnement peut être réalisé en ambulatoire. Ces compétences spécifiques se retrouvent dans certains centres de planning, mais aussi, et surtout dans les services de santé mentale.

Ceux-ci disposent d'une équipe pluridisciplinaire notamment de psychiatres, psychologues et assistants sociaux.

D'ailleurs, la moitié des consultants des services de santé mentale ont moins de 18 ans. Ces services prennent en charge l'aspect global des troubles de santé mentale et envisagent le patient et sa famille selon une perspective dépassant la simple gestion du symptôme.

Par ailleurs, le recours à des associations d'entraide et d'information ou d'orientation n'est pas à négliger.

Vous mentionnez l'association de soutien aux parents « MIATA » pour Maison d'Information et d'Accueil des Troubles de l'Alimentation, ASBL bien connue et située à Braine-l'Alleud. Je pourrais aussi faire référence à l'ASBL « Anorévie » à Libramont, qui vient d'organiser ce 16 mars, un forum intitulé « anorexie-boulimie : traversées thérapeutiques et artistiques ».

De plus, la réforme belge des soins de santé mentale, menée en concertation entre les différents niveaux de pouvoir, permettra de tendre vers un accompagnement plus optimal.

M. le Président. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Je remercie Mme la Ministre. On voit que malgré ces progrès – on les entend dans la prise en charge de l'anorexie – le taux de suicide reste quand même le plus élevé de tous les troubles psychiatriques et c'est là, qu'il y a pour moi, un souci.

Il faut avoir une réflexion et une concertation avec tous les acteurs, les unités spécialisées, les services de santé mentale comme les associations. Je pense que tous ensemble, il faut un meilleur accompagnement et une meilleure prise en charge de l'anorexie. Vous avez parlé d'unités disciplinaires et d'approches familiales ou par groupe. Il est vrai que cela pourra aider dans l'état d'avancement de cette problématique. J'attendrai qu'on ait ce recul pour vous réinterroger sur le sujet.

**QUESTION ORALE DE M. ELSÉN À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « L'ÉVALUATION DU PLAN DE
COHÉSION SOCIALE 2009-2013 ET LES
PERSPECTIVES POUR LE PLAN DE COHÉSION
SOCIALE 2014-2019 EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Elsen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'évaluation du Plan de cohésion sociale 2009-2013 et les perspectives pour le Plan de cohésion sociale 2014-2019 en Wallonie ».

La parole est à M. Elsen pour poser sa question.

M. Elsen (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les plans de cohésion sociale ont succédé, fin de l'année 2008, aux PPP ou Plan de Prévention et de Proximité.

Les PCS sont mis en œuvre par les communes ou groupes de communes, et sont subsidiés par la Wallonie.

Le PCS est actuellement soutenu par trois budgets régionaux distincts, en plus d'un cofinancement communal rendu obligatoire, et qui doit s'élever à au moins 25 % de la subvention de base.

Ce plan a une durée de six ans, mais par exception, le premier PCS a une durée de cinq ans. Ces plans se termineront donc très prochainement, à savoir le 1er décembre 2013. Nous sommes ainsi dans leur toute dernière année de mise en œuvre.

Pour rappel, pas moins de 147 communes sur 253 avaient répondu au premier appel.

Vous aviez annoncé que le nouvel appel à candidature allait être lancé en mars 2013 auprès de l'ensemble des communes de Wallonie de langue française. Mme la Ministre peut-elle nous confirmer que cela a bien été effectué ? Pouvez-vous également nous dire quelle date limite de dépôt des plans a finalement été fixée ? On sait en effet que l'entrée en vigueur des nouveaux plans de cohésion sociale devra être effective au 1er janvier 2014.

Le PCS 2009-2013 était, fin de l'année dernière, en

cours d'évaluation. L'évaluation finalisée devait ainsi être transmise au gouvernement pour le 28 février 2013. Mme la Ministre peut-elle aujourd'hui nous présenter ce que révèle cette évaluation, et nous informer des éventuels changements et évolutions qui pourraient, à la lumière de celle-ci, devoir être opérés pour les prochains PCS 2014-2020 ? Quelles nouvelles recommandations aux communes sont prévues pour la rédaction de leur prochain plan de cohésion sociale 2014-2019 ?

Cette évaluation, menée par la DICS, sous la supervision de l'IWEPS, devait aussi, disiez-vous « permettre de mesurer l'impact, tant local que global, du PCS sur le bien-être de la population locale et sur la cohésion sociale dans les communes de Wallonie ». Pouvez-vous dans ce cas nous présenter ici, en chiffres - mais pas seulement - l'impact concret qu'a eu le PCS 2009-2013 sur le bien-être des Wallons ?

Un volet complémentaire devait en outre être produit par le Conseil de l'Europe, lequel était « chargé de la formation des chefs de projet dans le cadre de l'évaluation ». Aussi, l'Université de Liège devait « rendre un rapport sur l'analyse des processus liés au Plan de cohésion sociale pour fin février-mars 2013, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du partenariat ».

Enfin, le 14 mars dernier, se tenaient à Namur différents ateliers thématiques autour du PCS. Mme la Ministre peut-elle nous présenter ici les recommandations issues de ces ateliers, ainsi que les conclusions - exploitables - des différents travaux susmentionnés ? Quelles plus-values ceux-ci ont-ils pu apporter à la préparation des futurs PCS 2014-2019 ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter pour un sujet dont je sais que nous partageons l'importance.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, vous allez voir effectivement par la réponse que je vais vous apporter l'intérêt que je porte à ces plans de cohésion sociale.

L'évaluation des PCS 2009-2013 a été confiée à l'ULG, au Conseil de l'Europe et à l'IWEPS. Vous voyez que nous avons mis du beau monde autour de la table pour le réaliser.

Elle a, en partie, été communiquée lors du colloque « Ensemble pour le bien-être de tous » du 14 mars dernier à La Marlagne. En voici les grandes lignes.

D'une part, l'évaluation de l'ULG : l'ULG a été chargée d'évaluer les procédures de mise en œuvre du

PCS au niveau local, en particulier la construction et le fonctionnement des partenariats.

Cette évaluation s'est déroulée en deux temps :

- Six PCS ont fait l'objet d'une étude en profondeur afin de comprendre les mécanismes et les éléments-clés de leur mise en œuvre ;
- En fonction du montant de la subvention PCS, 12 tables rondes ont réuni 112 chefs de projet.

Le PCS, au travers de cette évaluation, apparaît comme un dispositif novateur qui insuffle une nouvelle manière de travailler, en particulier en concevant un plan stratégique de manière participative. Ce qui est régulièrement sollicité et parfois peu appliqué. Je ne parle pas que des PCS, mais je parle de manière générale.

L'implication des chefs de projet est réelle, ce qui constitue un atout et une ressource.

La DICS a demandé au Conseil de l'Europe de participer à l'encadrement méthodologique de l'évaluation des PCS et l'a chargé d'apporter une réponse à trois questions :

- quel est l'impact des PCS sur le bien-être de tous ?
- quel est son impact sur la capacité des acteurs à assurer le bien-être de tous ?
- quels enseignements en tirer pour les prochains PCS ?

Cette évaluation montre que les résultats des PCS 2009-2013 sont en deçà de ce qu'il serait possible d'obtenir. Un travail reste à faire pour que les approches mises en œuvre soient porteuses de solutions à des besoins réels, et provoquent des transformations sociales à long terme. Une mobilisation plus large de la société locale est notamment indispensable pour amplifier l'impact de ces plans.

Sur la base de différents questionnaires, la DICS a affiné le profil des communes adhérentes et esquissé les tendances en termes d'actions.

Tout d'abord, des PCS sont menés dans toutes les catégories de communes. Celles-ci, par le biais de la part communale fixée à 25 %, consentent bien souvent à un effort supplémentaire, ce qui témoigne de leur intérêt pour la démarche.

Les facteurs déterminants qui ont présidé à la mise en place des actions sont le diagnostic de cohésion sociale réalisé sur le territoire de la commune et bien sûr, un brin de volonté politique.

Dans chaque axe du plan, certaines thématiques ont été développées plus que d'autres.

Pour l'axe 1 « insertion socioprofessionnelle », la réinsertion professionnelle – 23 % - et l'aide à la recherche d'emploi – 16 %.

Pour l'axe 2 « logement » l'accompagnement social – 30 % - et la qualité des logements – 17 %.

Pour l'axe 3 « santé et traitement des assuétudes », les assuétudes – 31 % - et la santé/précarité – 22 %.

Pour l'axe 4, l'animation de quartier – 45 % - et le travail de rue – 9 %.

Les 140 PCS actuellement mis en œuvre par 147 communes de Wallonie, emploient 663,6 équivalents temps-plein. C'est quand même un sérieux paquet.

Les bénéficiaires du PCS comptent :

- 51 % de femmes et 49 % d'hommes quels que soient l'axe d'action ou la catégorie de population considérés ;
- une majorité d'adultes en âge de travailler – 36 % - ;
- 50 % des actions s'adressent au « tout public » ;
- 45 % des actions visent spécifiquement les personnes précarisées.

Le PCS a permis d'améliorer et de renforcer dans une large mesure le partenariat – 77 % - l'apprentissage collectif – 65 % - et la prise en compte des besoins et attentes des citoyens – 63 % -. Cela dit, on devrait peut-être encore augmenter le pourcentage. L'évaluation globale fera l'objet prochainement d'une publication par la DICS.

Quant au renouvellement des PCS, ils débiteront le 1^{er} janvier 2014 pour se clôturer le 31 décembre 2019.

L'appel à projets sera mis à l'ordre du jour d'un prochain gouvernement et sera lancé dans la foulée par courrier auprès des communes participantes. Les communes vont devoir élaborer leur diagnostic de cohésion sociale en s'appuyant sur l'indice communal d'accès aux droits fondamentaux qui sera fourni par l'IWEPS. Ensuite, elles construiront leur plan d'action avec leurs partenaires et avec la participation des citoyens.

Pratiquement, les communes sont tenues de compléter un formulaire en ligne et cela devra être fait pour le 15 septembre. La délibération du conseil communal qui approuvera le plan prochain devra quant à elle être transmise à l'ADIX au plus tard pour le 30 septembre de cette année ;

Le Gouvernement wallon approuvera alors les PCS 2014-2019, le cas échéant sous réserve de modifications bien sûr, pour la fin du mois d'octobre de cette année au plus tard de manière à pouvoir notifier le montant des subventions réservées aux communes dans la foulée de la décision ;

Pour ce qui concerne le montant que chaque commune recevra, le décret prévoit qu'il se décompose entre subventions de base et une subvention qui sera modulée à laquelle s'ajoute une éventuelle subvention

accordée dans le cadre d'un article 18.

La subvention de base est fixée en fonction d'une des huit catégories démographiques à laquelle la commune appartient et varie entre 20 000 et 700 000 euros.

La subvention modulée, pour sa part, est calculée sur la base du score de l'indicateur communal d'accès aux droits fondamentaux multiplié par le nombre d'habitants et par une valeur fixée par le gouvernement et identique pour chaque commune d'une même catégorie.

Le subside complémentaire accordé par mon département au secteur associatif, c'est dans le cadre de l'article 18 du décret, sera maintenu. C'est quand même une bonne nouvelle dans le cadre des restrictions budgétaires qui sont les nôtres et pour être éligibles, les actions présentées devront s'inscrire dans toute une série de thématiques choisies ;

Nous avons choisi l'urgence sociale. Cela reste une priorité. La priorité est donnée à cet axe et cela consiste à soutenir les abris de nuit agréés dans les villes de plus de 50 000 habitants en coordination avec les relais sociaux, avec pour objectif d'augmenter la capacité et d'augmenter la qualité de l'accueil. La subvention est dès lors accordée au relais social compétent ou, en son absence, à une ASBL qui serait active en la matière puisqu'on sait que sur le territoire wallon il n'y a pas uniformité dans la gestion des abris de nuit.

Pour ce qui concerne une deuxième thématique, nous allons axer sur l'habitat permanent. L'habitat permanent, dans les équipements à vocation touristique, c'est quelque part une forme de précarité qui touche environ 10 000 personnes en Wallonie. La volonté ici, est d'assurer dans les communes inscrites au plan habitat permanent, un soutien aux services et aux personnes âgées – on parle des 65 ans et plus – qui habitent dans les équipements visés et cela concernera par exemple le transport, l'aide à domicile, les soins à domicile et l'accès aux services qui dans ces zones sont relativement plus difficiles.

Et cela doit se passer en concertation avec les acteurs locaux du plan HP, on le comprendra, Madame Meerhaeghe.

Troisième thématique, l'intergénérationnel. Ce n'est pas parce qu'on a passé l'année européenne du vieillissement actif et de l'intergénérationnel que nous ne devons plus avoir un œil attentif à cette question de société avec tous les choix qui s'imposent et l'objectif est ici d'apporter un soutien à des actions concrètes qui visent aux échanges entre les générations, au partage de savoir, au partage d'expérience ou au partage de services aussi entre les seniors et les plus jeunes, en concertation avec – s'il existe sur la commune – le conseil consultatif des aînés ou avec les associations actives sur le territoire en la matière.

Pour pouvoir prétendre à la subvention article 18, il faudra que le montant qui résulte du calcul pour la commune concernée atteigne au minimum 10 000 euros. On a vu des communes qui recevaient à peine 1 000 euros, que voulez-vous faire en termes de réelle action sur le territoire avec un si faible montant et dorénavant ce sera 10 000 euros minimums.

Compte tenu de l'importance du subside, la commune pourra présenter un ou plusieurs projets d'un montant minimum de 5 000 euros par projet.

Voilà, Monsieur Elsen, toute une série d'informations qui sont délivrées en primeur à votre parlement.

M. le Président. - La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Je remercie Monsieur le Président et Mme la Ministre pour cette primeur. Nous le relirons évidemment avec beaucoup d'attention. Vous l'avez dit d'emblée, on sent la dynamique que vous voulez continuer à insuffler. Vous avez bien souligné la nécessité qu'il y avait au-delà du fait de rentrer un appel à projets, à ce qu'il y ait une véritable volonté politique sous-jacente et c'est cela qui garantit le travail dans la durée. Vous avez bien voulu aussi insister sur les nécessaires partenariats qui non seulement donnent toute la qualité et la pleine mesure, me semble-t-il, à ces plans de cohésion sociale, mais qui nécessitent aussi des dynamiques précisément dans le cas de la charte associative, c'est un peu la même logique d'imbrication d'articulations de l'action des pouvoirs publics et du secteur associatif au sens large.

Je me pose toujours la question de savoir, mais cela pourrait faire l'objet d'une autre question de façon spécifique, comment on peut articuler au mieux ces plans de cohésion sociale avec le travail des centres publics d'action sociale, parce que dans un certain nombre de cas, cela se fait naturellement. Mais cela ne se fait pas toujours naturellement. Or l'action sociale est globale aussi, il est important qu'il y ait de l'articulation dans tout cela. J'imagine que votre volonté est aussi de faire en sorte qu'il y ait une reconnaissance mutuelle par le CPAS du plan de cohésion sociale et dans l'autre sens également. C'est bien cela qui peut garantir toute la portée de l'action sociale.

Je me permettrai juste de dire, Madame la Ministre, dans les axes privilégiés que vous avez bien voulu mettre en évidence, le deuxième axe habitat permanent ne me paraît pas s'adresser à toutes les communes, en l'occurrence. Cela veut dire que d'emblée on risque peut-être d'avoir un petit décalage ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Bien sûr. Et les abris de nuit non plus, par ailleurs. Donc, il y a deux axes qui sont particuliers, notamment le plan habitat permanent, mais ce sont les communes qui ont adhéré à

la convention avec la région pour avoir un plan d'action sur les abris de nuit, il n'y a pas d'abris de nuit sur l'ensemble des communes wallonnes. Donc, ce sont des choix en fonction des priorités communales.

**QUESTION ORALE DE M. TANZILLI À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LE PLAN GRAND FROID 2012-
2013 »**

**QUESTION ORALE DE MME MEERHAEGHE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LA PROLONGATION DU
PLAN GRAND FROID 2012-2013 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tanzilli à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « le Plan grand froid 2012-2013 » et la question orale de Mme Meerhaeghe à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la prolongation du Plan grand froid 2012-2013 ».

La parole est à M. Tanzilli pour poser sa question.

M. Tanzilli (cdH). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, vous constaterez combien ce dossier passionne les parlementaires carolorégiens ! Ce n'est malheureusement pas un hasard ou une coïncidence.

Fin mars, vous nous annonciez qu'une enveloppe supplémentaire de 45 000 euros avait pu être dégagée, « à titre exceptionnel », pour prolonger le Plan grand froid jusqu'au 15 avril, étant donné la persistance tout aussi exceptionnelle de la météo hivernale sur notre territoire.

Rappelons que le Plan grand froid permet de répondre aux besoins urgents des personnes en détresse sociale aigüe. Il coordonne les actions des opérateurs publics et privés via les sept relais sociaux à travers la Wallonie.

Ce jour marque donc symboliquement, mais aussi administrativement la fin des Plans grand froid 2012-2013.

Profitons-en donc pour faire un premier bilan du semestre écoulé.

On apprend, si on en croit la presse, que la fréquentation des abris de nuit est en statu quo par rapport à l'année dernière et que le dispositif n'a pas été saturé, car l'offre s'est mieux répartie entre les relais de nuit. A priori, c'est une première nouvelle plutôt satisfaisante qui prouve que le plan arrive à une forme

de maturité de fonctionnement.

Quant au public accueilli, on constate qu'il reste toujours majoritairement masculin à plus de 80 %.

Comment expliquez-vous cela, Madame la Ministre ? Les femmes sont-elles moins nombreuses en tant que SDF et dans une telle proportion ? Elles sont moins nombreuses, mais le sont-elles à ce point-là ? Faut-il plutôt voir dans ce chiffre un problème lié à la mixité dans les lieux d'accueil et aux problèmes que cette mixité peut poser, ce qui amènerait alors à se demander comment aborder ce problème particulier du sans-abri féminin ?

Par ailleurs, en perspective du Plan grand froid 2013-2014, puisque les quelques frimas de l'été ne doivent malheureusement pas nous faire perdre de vue que dans six à huit mois nous recommencerons. L'idée d'avoir travaillé à la pérennisation des moyens via un arrêté du Gouvernement wallon qui garantira la récurrence des moyens pour l'hiver prochain. Il serait, Madame la Ministre, intéressant de connaître aujourd'hui le contenu et les objectifs de ce nouvel arrêté. Quelles modifications vont être opérées au niveau des actions ? Quels organismes et acteurs de terrains ont été ou seront sollicités dans le cadre de sa phase consultative ? Aussi, à partir de quand ce dernier entrera-t-il en vigueur ?

Enfin, les objectifs du Plan grand froid qui étaient cette année, comme l'an dernier, d'assurer une coordination efficace et efficiente du Plan grand froid au départ des relais sociaux, d'assurer une prise en charge accrue des personnes défavorisées pendant la période hivernale, d'optimiser l'accueil des bénéficiaires et assurer un accueil continu tout au long de la journée, de permettre à toute personne de bénéficier des commodités de base, d'informer de l'existence d'un dispositif hivernal, resteront-ils les mêmes à l'avenir ou allez-vous ajouter des objectifs ou en retirer ? Non pas que cela ne soit plus un objectif, mais plutôt qu'il soit de toute manière atteint puisqu'on arrive à une maturité du système et qu'il faut donc se concentrer sur d'autres aspects.

Pour conclure, on apprend – toujours via la presse – qu'une évaluation des sept relais sociaux devrait être lancée « pour optimiser leur fonctionnement et des projets pilotes de relogement des sans-abri seront aussi mis sur pied ». Madame la Ministre pouvez-vous nous préciser à partir de quand démarrera cette évaluation, à quelle date celle-ci aboutira ou du moins devrait aboutir, et qui sera chargé de l'effectuer ?

M. le Président. - La parole est à Mme Meerhaeghe pour poser sa question.

Mme Meerhaeghe (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, mes questions seront complémentaires à celles de mon collègue, M. Tanzilli.

Tout d'abord, en ce qui concerne la prolongation du Plan grand froid jusqu'à ce 15 avril, il a fallu, pour assurer cette prolongation, dégager 45 000 euros supplémentaires.

Madame la Ministre, de quelle manière ce montant que je considère vraiment nécessaire et bienvenu au vu des conditions climatiques, s'inscrira-t-il dans les lignes budgétaires ? D'autre part, qu'ont couvert plus précisément les 45 000 euros en question ? L'ensemble du dispositif a-t-il pu être assuré ? Autrement dit, à côté des abris de nuit, l'accueil en journée et en soirée a-t-il été prolongé de la même manière jusqu'à ce 15 avril ?

Je reprendrai également quelques chiffres relatifs au Plan grand froid de cet hiver, mais j'imagine au 31 mars. Ces chiffres ont été publiés sur le portail de Wallonie :

- 33 004 nuitées en abris de nuit ;
- 2 177 personnes différentes hébergées ;
- 45 247 accueils de jour et soir ;
- 9 368 éducateurs de rue (contacts) ;
- 840 éducateurs de rue (maraudes) ;
- 5 437 relais santé.

Ces chiffres, en termes de nuitées, augmentent légèrement, c'est vrai, sont plus élevés par rapport à l'hiver précédent. Vous avez sans doute pu actualiser les chiffres avec la prolongation jusqu'à ce 15 avril.

Par ailleurs, le nombre de personnes différentes hébergées augmente également. Une autre donnée serait intéressante : dans quelle mesure la fréquentation des abris de nuit est-elle le fait des mêmes personnes d'année en année ? C'est une donnée importante puisque cela permet de voir si on a trouvé des solutions de relogement pour certaines de ces personnes. Si vous les avez, pourriez-vous me communiquer ces informations ?

Et enfin, effectivement comme M. Tanzilli, je voulais faire allusion à l'évaluation des relais sociaux, que vous annoncez, qui sont les acteurs centraux des Plans grand froid pour « optimiser leur fonctionnement ». Quels sont les constats qui motivent cette évaluation ? Comment, précisément, va-t-elle se dérouler et dans quels délais ? Qui procédera à cette évaluation et selon quels critères ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Madame la Députée, Monsieur le Député, nous avons connu effectivement un hiver long – il m'a semblé long en tout cas – et froid. Les prévisions météorologiques de fin mars annonçaient encore des températures extrêmement négatives en avril.

C'est la raison pour laquelle, j'ai décidé de prolonger à ce moment-là de 15 jours les Plans grand froid et pour

cela, bien sûr, il fallait dégager une enveloppe : 45 000 euros à charge du budget 2013 pour les sept relais, c'est-à-dire 10 000 euros pour Liège et Charleroi et 5 000 euros pour les autres relais.

La Défense a laissé les casernes à disposition, nous avons pris contact pour voir s'il était possible de poursuivre aussi ces actions de lits supplémentaires mis à la disposition pendant la période des 15 jours. Cette prolongation a été très favorablement accueillie par les opérateurs de terrain et j'en profite pour les remercier pour leur investissement au quotidien tant pendant les longs mois d'hiver que pendant les 15 premiers jours d'avril.

Pour répondre à vos questions Mme Meerhaeghe, que couvrait ces 10 000 ou 5 000 euros ? Exactement la même chose que pendant la période du 1er novembre 2012 au 31 mars 2013 : des frais de personnel pour permettre d'allonger les ouvertures ou d'avoir du personnel supplémentaire, éducateurs, pour accompagner les personnes vers les casernes, et cætera.

En termes de bilan, nous disposons de 396 lits mobilisables – presque 400 lits – sur l'ensemble des territoires wallons, c'est-à-dire les 166 lits agréés qui eux sont permanents, parce que je lis dans la presse qu'on ne fait plus rien du 31 mars au 15 avril. Ce n'est évidemment pas vrai, en Wallonie en tout cas, 166 lits sont permanents chez nous auxquels on ajoute une capacité supplémentaire qui est réglée par les relais eux-mêmes, ce sont 122 lits via des extensions d'agrément plus les lits des casernes, c'est-à-dire les 108 lits qui ont été mis à disposition cette année.

Pour combien de nuitées ? Plus de 33 000 nuitées avaient été comptabilisées au moment du rapport qui a été effectué fin mars. On n'a pas encore les chiffres au 15 avril, mais en tout cas, cela veut dire qu'on était plus ou moins dans la même veine que l'année dernière puisqu'on en comptabilisait 32 983.

Pour combien de personnes ? Nous avons 2 177 personnes différentes qui ont été hébergées, le volume est important en termes de roulement, on ne retrouve pas nécessairement les mêmes personnes dans les abris, soit 3 % de plus que l'année dernière, c'est aussi un signe.

Le nombre d'accueil de jour et de soirée réalisés s'élève à plus de 45 000, les éducateurs de rue ont effectué 840 maraudes et plus de 5 437 prestations ont été réalisées au sein des relais santé. Vous voyez l'importance quand on lit les articles de certains médecins qui se sont occupés du SAMU, notamment l'hiver. Je pense que là est toute la raison de notre financement du Plan grand froid pour permettre aux relais santé de faire aussi leur travail pendant l'hiver.

Quelles conclusions en tirer ? Les dispositifs ont été très sollicités sans être saturés et la fréquentation n'a pas

augmenté de manière considérable. L'ouverture de l'abri de nuit à La Louvière en 2011 déjà et la mise à disposition de la caserne de Tournai, comme par ailleurs l'augmentation de capacité de l'abri de nuit de Namur, ont permis d'influencer les chiffres de l'année dernière, de faire en sorte d'étaler un peu mieux l'offre de service sur l'ensemble du territoire.

Cette année, on constate moins d'errance des sans-abris entre les villes, c'était une des questions fondamentales posées par les acteurs de terrain, et un impact de ces structures sur la fréquentation au sein des autres villes.

Les chiffres de fréquentation confirment que c'est une population majoritairement masculine qui fréquente les dispositifs. Quant aux femmes, leur proportion est extrêmement variable d'une région à l'autre. C'est un phénomène aussi qui ne s'explique pas vraiment. Les femmes restent généralement moins longtemps en rue, surtout si elles sont accompagnées d'enfants. Elles trouvent là plus rapidement des solutions.

Généralement, elles sont rapidement prises en charge par des structures d'accueil ou tout simplement, elles vont compter sur une certaine solidarité familiale. Peu d'abris de nuit sont mixtes et lorsqu'ils le sont une séparation est organisée dans l'hébergement. À cet égard, je pense à l'abri de nuit de Namur, il n'y avait pas de possibilité d'héberger des femmes auparavant parce que la structure ne s'y prêtait pas. Avec le nouvel abri de nuit, on peut introduire la mixité et on peut avoir des logements séparés pour les femmes et pour les hommes.

En ce qui concerne la pérennisation, je présenterai prochainement au Gouvernement wallon le texte en dernière lecture. Il a déjà été soumis à l'avis de la Commission wallonne de l'action sociale et de la santé, du Conseil Économique et Social de Wallonie, du Conseil Supérieur des Villes, Communes et Provinces et du Conseil d'État. Vous voyez que le trajet est presque à son terme.

Que prévoit le texte ?

Il va définir chaque année un plan d'action qui comprend au moins les six axes dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire la coordination du Plan grand froid au départ des relais sociaux. C'est le principe de base que l'on maintient puisqu'il fonctionne.

Deuxième axe, la durée du plan qui devra s'étendre au minimum du 1er novembre au 31 mars. Je dis bien au minimum puisque cette année, preuve est qu'on peut aller plus loin.

Troisième axe, l'organisation d'un accueil continu, cela j'insiste : 24 heures sur 24, toute personne doit pouvoir trouver de l'aide, un hébergement ou un soutien ou tout simplement un espace de repos.

Quatrième axe, l'inconditionnalité de l'accueil durant

la durée du plan. C'est important. C'est qu'il reste ci et là quelques petites difficultés.

Cinquième axe, la mise à disposition des commodités de base pour les sans-abris, je pense aux services d'hygiène : permettre de nettoyer les vêtements ou de prendre une douche.

Sixième axe, les modalités d'évaluation. Comme toute politique qui se respecte, faire les choses c'est bien, mais les évaluer c'est mieux pour essayer d'adapter et de les mesurer au besoin.

Le montant de la subvention restera de 90 000 euros pour les villes de plus de 150 000 habitants, de 45 000 euros pour les villes en deçà de 100 000 habitants. Vous aurez compris que pour les villes situées entre 100 000 et 150 000 habitants, la subvention portera sur 67 500 euros.

Concernant l'évaluation des relais sociaux, elle est prévue à l'article 8 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2004, Madame Meerhaeghe, relatif à la reconnaissance et au subventionnement des relais sociaux. Il dispose que tous les cinq ans au minimum, une évaluation des activités et du fonctionnement du relais est réalisée par une personne extérieure au relais. C'est donc une évaluation externe.

Quel est l'objectif ? L'objectif est de vérifier l'adéquation entre les objectifs assignés au relais, les besoins des bénéficiaires et les services proposés par les partenaires du relais social. Cette évaluation concerne donc le fonctionnement et l'accomplissement des missions confiées aux relais sociaux. Elle ne doit pas porter sur les projets pilotes de relogement. C'est évidemment autre chose.

Un marché public a été lancé le 18 décembre dernier. Une seule offre a été rentrée, c'est celle de l'Université de Liège, plus particulièrement de l'Institut de sciences humaines et sociales - Service de sociologie des identités contemporaines. La procédure est actuellement en cours. L'Inspection des Finances a remis un avis sans objection. Le marché doit être engagé et notifié à l'opérateur. L'évaluation devrait durer un an à partir de la date de la notification.

Voilà, vous savez tout sur l'évaluation et les plans grand froid de cet hiver.

M. le Président. - Voilà une réponse bien complète.

La parole est à M. Tanzilli.

M. Tanzilli (cdH). - Tout à fait, vous m'ôtez les mots de la bouche, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse particulièrement complète. Je ne doute pas, ceci dit, que lors de la consultation des relais sociaux, des acteurs, on trouvera des explications plus locales au fait que, d'une

zone à l'autre, les femmes sont de facto exclues des abris de nuit. Cela méritera sans doute aussi une attention particulière.

Merci pour toutes ces précisions et pour l'avancement de ce dossier qui est déjà presque à son terme.

M. le Président. - La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Meerhaeghe (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces nombreuses explications.

Comme vous l'avez dit, l'intérêt que je portais, à savoir si le dispositif complet avait été également prolongé, vous le reprenez effectivement dans les critères importants au niveau de la pérennisation, à savoir de pouvoir assurer un accueil continu, 24 heures sur 24, même dans le cadre d'une prolongation, parce que les personnes en rue ont parfois des besoins différents. Certaines de ces personnes ont parfois besoin de contacts. Cela, on les trouve plutôt en abris d'accueil de jour ou de soirée.

Merci pour aussi avoir remis l'accent, et vous savez à quel point j'y tiens également, sur le principe de la conditionnalité, même s'il y a encore des soucis à gauche ou à droite. On peut imaginer que si, comme vous l'avez dit, il y a moins d'errance, il y a eu moins d'errance cet hiver entre les différents relais sociaux, entre les différents abris de nuit, c'est qu'on peut supposer que ce principe a été mieux respecté.

Vous ne m'avez pas répondu sur la question budgétaire. J'imagine que cela figurera au niveau de l'ajustement. Où vont s'inscrire les 45 000 euros supplémentaires que vous avez dû dégager ? J'imagine qu'on aura une réponse à ce moment-là.

J'aimerais encore attirer juste votre attention sur les relais santé. J'ai déjà eu l'occasion de vous le préciser. Je pense qu'il faut aussi pouvoir leur donner les moyens. Vous voyez, les chiffres sont aussi importants à ce niveau-là pour assurer le minimum au niveau de la santé des personnes en rue, vous le savez aussi bien que moi, et leur garantir aussi des soins en termes de santé mentale parce que c'est aussi un phénomène qui les touche particulièrement.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LES NOUVEAUX MOYENS
DÉGAGÉS POUR LE SECTEUR DES MAISONS
DE REPOS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les nouveaux moyens dégagés pour le

secteur des maisons de repos ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, pendant les vacances de printemps, la presse annonçait une bonne nouvelle : l'attribution de 65 millions d'euros par le gouvernement pour rénover et construire des maisons de repos.

On manque de chambres en Wallonie. C'est un problème angoissant quand on a un parent qui doit y entrer du jour au lendemain. Il y a un problème criant de listes d'attente. C'est dire si ces subsides tombent à pic.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous dire comment vous avez retrouvé des marges de financement pour ce chantier ? Comment les subsides seront-ils distribués ? Y a-t-il déjà des projets retenus ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - C'est en sa séance du 25 octobre de l'année dernière que le Gouvernement wallon avait approuvé le principe de valoriser le surplus du CRAC médico-social dans le cadre de neutralité budgétaire de l'opération.

Cela, c'est la question de principe.

En raison des délais de réalisation des projets et donc, des délais de consolidation des emprunts CRAC, les interventions régionales, dès lors que le régime de croisière n'est pas atteint, se sont avérées supérieures aux dépenses réellement engagées auprès du CRAC.

De l'examen réalisé conjointement par le CRAC et par la CIF, il apparaît que l'utilisation des surplus à concurrence des 65 millions d'euros décidés par le gouvernement n'entame pas le sous-compte médico-social. Cela, c'est pour ceux qui avaient des craintes par rapport au budget antérieurement dégagé.

Ces moyens ont été attribués aux dossiers prioritaires visés dans une décision du gouvernement en juillet 2010, lors d'une décision antérieure.

Il s'agit des 23 opérateurs ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre de l'opération CRAC III qui ne couvrait hélas qu'une partie de l'investissement pour les travaux.

Cette première phase a consisté soit en travaux d'extension préalables à un reconditionnement, soit en construction d'un gros œuvre qui devait s'en suivre au niveau des travaux de parachèvement. Beaucoup d'opérateurs attendaient la deuxième phase en se disant : « Madame la Ministre, avez-vous des moyens ? »

En attribuant les moyens requis pour cette deuxième phase, il convenait de permettre aux opérateurs concernés de finaliser leurs travaux et de mettre ainsi à la disposition de notre population des équipements de qualité qui répondent surtout aux normes en vigueur puisque l'échéance est le 1er janvier 2015. À cet effet, 47 614 405 euros ont été affectés à ces dossiers.

Par ailleurs, des investissements complémentaires devaient être aussi impérativement réalisés compte tenu des différentes décisions en termes d'extension de capacité de lits, de transferts de lits ou de mise en conformité. Il s'agit de neuf dossiers pour un montant de 16 551 000 euros. Voilà réconcilié le montant total du dernier CRAC que l'on appelle le CRAC IIIbis.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse, ses éclaircissements et ses précisions.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, SUR « LE DERNIER RAPPORT DE
RESPECT SENIORS SUR LA MALTRAITANCE
DES PERSONNES ÂGÉES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « le dernier rapport de Respect Seniors sur la maltraitance des personnes âgées ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Président, Madame la Présidente, chers collègues, c'est vraiment le dernier parcours.

La presse du 20 mars dernier nous révélait qu'un senior sur trois était maltraité.

Les nouvelles statistiques révélées par l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, démontrent que ce sont surtout les femmes âgées de 80 à 90 ans qui souffrent de maltraitance psychologique et financière émanant, dans la majorité des cas, de leurs propres enfants.

L'an dernier, l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées a procédé à l'ouverture de 878 nouveaux dossiers de maltraitance sur les seniors. C'est énorme ! Ce n'est pourtant là que la partie émergée de l'iceberg, toutes les victimes ne dénonçant pas leur cas.

Selon une étude réalisée par l'Université de Liège, on estime que 28 % des personnes âgées de plus de 70

ans ont déjà été victimes de maltraitance. Cependant, ce sujet reste encore tabou. Le chantage affectif est une triste réalité dont beaucoup de seniors souffrent. Notons également qu'une personne sur dix souffre de maltraitance physique et que ces maltraitements ont lieu dans la plupart des cas au domicile de la victime.

C'est dans le Hainaut que Respect Seniors enregistre le plus d'appels, soit 30 % des dossiers. Vient ensuite la Province de Liège avec 26 % des appels traités en 2012.

En 2008, la Région wallonne adoptait un décret de lutte contre la maltraitance des personnes âgées qui donnait lieu en 2009, au début des activités de l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, Respect Seniors. Le numéro gratuit 0800/30.330 est mis à la disposition des personnes âgées, de leur famille et de leurs proches, ainsi qu'aux professionnels.

En 2011, suite à vos recommandations, la Wallonie adopte le Code wallon de la santé et de l'action sociale auquel est intégré le décret relatif à la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Madame la Ministre, si on peut constater qu'un dispositif important est mis en place pour lutter contre ce fléau, on déplore aujourd'hui le nombre de cas de seniors maltraités. Pouvez-vous nous décrire les missions de Respect Seniors ? Pouvez-vous nous rappeler le budget alloué à Respect Seniors ? Que comptez-vous mettre en place pour essayer de diminuer le nombre de personnes maltraitées ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Madame la Députée, permettez-moi de souligner le rôle essentiel d'aide et de soutien que Respect Seniors joue auprès des personnes âgées victimes de maltraitance, de leur entourage, de même qu'auprès de tous les professionnels qui seraient confrontés à ces situations. Comment joue-t-il ce rôle ? Par l'écoute des personnes, d'abord et avant tout, au cœur des situations de crise, par l'accompagnement, par la gestion des situations, par le travail en réseau développé avec d'autres intervenants et services.

L'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés n'est cependant pas un organe répressif. Il s'agit d'une association sans but lucratif à la disposition du public pour écouter, informer, assurer un accompagnement psychosocial et, le cas échéant, dans les cas les plus graves, agir sous la forme d'une médiation en vue d'une proposition de solutions.

Que le nombre d'appels soit le plus élevé dans la Province de Hainaut n'a vraiment rien d'alarmant dès lors que ce nombre d'appels rapporté aux chiffres de la

population reste constant dans chaque province, à savoir de l'ordre de 2 %.

Il reste cependant difficile de se prononcer sur les maltraitances subies. Des statistiques émises par Respect Seniors, il semble que la tranche d'âge 80-90 ans soit celle pour laquelle il existe le plus grand nombre de signalements de la personne âgée comme « victime » et ce, indépendamment du sexe de la personne. C'est étonnant !

Cette situation découle d'une fragilité, voire d'une vulnérabilité conséquente à l'âge. Il est vrai que le degré de dépendance élevé induit une propension à la maltraitance, la charge étant plus conséquente pour l'entourage.

Les maltraitances évoquées sont essentiellement les maltraitances psychologiques, financières et les négligences. Ces trois formes de maltraitance représentent 70 % des situations exprimées, les maltraitances, celles auxquelles on pense d'abord et avant tout, physiques n'étant signalées que dans 10 % des cas. Cela est encore trop important, mais c'est relativement peu par rapport à tous les autres types de maltraitance.

Cependant, ces chiffres ne reflètent effectivement pas la réalité de la maltraitance dès lors qu'ils émanent des seuls appels reçus par Respect Seniors. Il y a tout le volume de ceux qui ne sont pas déclarés. C'est pour cette raison qu'une étude plus approfondie a été commandée à l'Université de Liège afin de révéler la prévalence des maltraitances au domicile pour les plus de 70 ans.

Cette étude, en parallèle avec le rapport annuel de l'agence, a été présentée en juin 2011 à la Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances du Parlement wallon. Vous vous en souvenez peut-être. Par ailleurs, celle-ci est en ligne sur le site de Respect Seniors qui a également édité une brochure de vulgarisation pour le public et qui est intéressante.

Dans le cas particulier de situations de maltraitance survenant en maison de repos, une collaboration est organisée entre l'agence et le service d'inspection de la Région wallonne. Les inspecteurs de la Direction des aînés, ayant la qualité d'officier de police judiciaire auxiliaire auprès du Procureur du Roi, des dossiers sont transmis aux parquets et les mesures adéquates sont initiées.

Par ailleurs, il existe une réelle volonté de mettre en place une dynamique propice à une réelle « bientraitance », on parlait de « bientraitance » tout à l'heure dans le cadre du budget de l'AWIPH, chez les aînés, c'est pareil, et en particulier dans le cadre du lieu d'hébergement. Le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux constitue non seulement une des normes d'agrément, cela va de soi, mais se décline au travers de la Charte de qualité et du projet de vie de l'établissement.

Le rapport de Respect Seniors sera, comme le prévoit la réglementation, examiné par la Commission wallonne des aînés, le 16 mai prochain – la convocation est partie – avant d'être approuvé par le gouvernement et transmis pour information au parlement pour le 15 juin, j'imagine, si tout se passe bien.

Je vous propose, dès lors, d'en débattre plus en détail lors de cette présentation plus particulière. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Madame la Ministre. Satisfaite, Madame Pécriaux ?

Mme Pécriaux (PS). - Ravie, comblée, merci beaucoup.

M. le Président. - Nous clôturons ainsi nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 21 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Edouard Descampe, Président du Comité de gestion de l'AWIPH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Marc Elsen, cdH
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Florence Reuter, MR
M. Antoine Tanzilli, cdH
M. Luc Tiberghien, Président
Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances
Mme Graziana Trotta, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|-------------|---|
| AFRAHM ASBL | Association Francophone d'aide aux Handicapés Mentaux |
| ASBL | Association Sans But Lucratif |
| AWIPH | Agence wallonne d'intégration pour les personnes handicapées |
| BAP | budget d'assistance personnelle |
| CIF | Cellule d'informations financières |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| CRAC | Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées |
| DGO5 | Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé |
| DIC | Direction interdépartementale de la Cohésion sociale |
| ETA | entreprises de travail adapté |
| IFAPME | Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises |
| IWEPS | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique |
| OIP | organismes d'intérêt public |
| O.N.E. | Office de la Naissance et de l'Enfance |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| P.M.E. | petite et moyenne entreprise |
| SAJA | Service d'accueil de jour pour adultes |
| SRA | Service résidentiel pour adultes |
| ULg | Université de Liège/Gembloux/Arlon |
| W.B.I. | Wallonie-Bruxelles International |